

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU



FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES

*Mémoire en vue de l'obtention du Diplôme de
Master en Sciences Economiques
Option : Monnaie -Finance -Banque*

THEME :

*Analyse des causes et conséquences de
la surliquidité bancaire en Algérie*

Réalisé par :

KANE Aïchata

KUBWIMANA Rehema

Dirigé par :

M^{lle} BENZEGANE Souhila

Devant le jury composé de :

Présidente : M^{me} BOUCIF Lynda, Maître assistante de conférences « A », UMMTO

Examinatrice : M^{me} BOUCHAKOUR Souad, Maître assistante de conférences « A », UMMTO

Examinatrice/Encadreur: M^{lle} BENZEGANE Souhila, Maître assistante de conférences « A », UMMTO

Promotion : 2014-2015

Remerciements

En préambule, nous remercions le tout puissant ALLAH de nous avoir donné la volonté et la santé pour réaliser ce travail.

Ce travail a été possible grâce aux concours de plusieurs personnes à qui nous voudrions témoigner toutes nos reconnaissances.

Nous tenons à exprimer nos profondes gratitude à nos parents : GASORE Moussa, KANE Yaya, SIDIBE Fatoumata et NYIRABAGANWA Safiya qui n'ont ménagé aucun effort aussi bien moralement que financièrement pour nos études.

Nous remercions Mlle BENZEGANE Souhila enseignante à l'Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou et Directrice de ce mémoire, pour le temps qu'elle nous a consacré, sa patience et surtout ses judicieux conseils, ses avis critiques qui ont contribué à alimenter notre réflexion.

Nous tenons aussi à remercier Mr AFTIS Hamza qui nous a orienté sur des données précises en rapport avec le thème.

Nous voudrions adresser toute notre gratitude à notre responsable de spécialité Mr ZEGGANE Kamel pour son implication dans ce master.

Nous exprimons notre reconnaissance aux corps professoraux de l'Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou qui nous ont transmis leur support intellectuel tout au long de nos études universitaires.

Un grand merci à toute la famille TRAORE , à nos frères, sœurs, proches et amis qui de près ou de loin nous ont accompagné, aidé, soutenu et encouragé tout au long de l'élaboration de ce travail et dont l'oubli nous aurait fait omettre leurs noms, qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde considération.

Sommaire

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE.....8

CHAPITRE I : NOTIONS ET GESTION DE LA LIQUIDITE BANCAIRE

Introduction.....14
Section 01 : Définitions, concepts et facteurs de la liquidité.....15
Section 02 : Sources, fonctions et besoin de la liquidité bancaire.....33
Section 03 : la gestion de liquidité.....48
Conclusion.....77

CHAPITRE II : PRESENTATION DE L'EVOLUTION DU SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN

Introduction.....80
Section 01 : création du système bancaire algérien.....81
Section 02 : le système bancaire algérien avant la réforme économique (1970-1987)...93
Section 3 : Le système bancaire algérien et les réformes économiques 1998-2001.....105
Conclusion.....128

CHAPITRE III : CAUSES, CONSEQUENCES ET GESTION DE LA SURLIQUIDITE BANCAIRE EN ALGERIE

Introduction.....132
Section 01 : Causes et conséquences de la surliquidité bancaire en Algérie.....133
Sections 2 : les mesures prises par les autorités monétaires pour gérer la surliquidité bancaire.....166
Conclusion.....186

CONCLUSION GENERALE.....188

Annexes.....193

Bibliographie.....199

Liste des Abréviations.....203

Liste des Figures.....207

Table des matières.....212

Introduction Générale

Introduction Générale

Pour réaliser un investissement, les agents économiques éprouvent un besoin de financement, pour les satisfaire, ces derniers peuvent utiliser leurs propres capitaux ou faire recours aux financements externes (banque ou marché financier).

S'agissant des banques, on peut remonter son origine à Babylone (Rome antique) où le prêt sur marchandise se pratiquait dans l'enceinte des temples. Au moyen âge le rôle de la banque a progressé jusqu'à donner naissance à une activité de banque mieux ordonnée basée sur la création de nouveaux instruments financiers (lettre de change, lettre de paiement, etc) qui ont permis la circulation facile de la monnaie.

C'est surtout à partir de la révolution industrielle (18^{ème} et 19^{ème} siècle) qu'il y a eu la concentration du système bancaire avec l'apparition des grands établissements financiers et bancaires.

De nos jours les banques jouent un rôle fondamental dans l'économie, leur stabilité (équilibre et bon fonctionnement) se traduit par celle de l'économie nationale. Des milliards de capitaux transitent chaque année des épargnants aux investisseurs à travers le système bancaire. Une économie solide et dynamique a besoin d'un système bancaire capable de transférer les fonds des épargnants vers les agents auxquels s'offrent des occasions d'investissements productifs.

La banque est rarement perçue comme une entreprise comme les autres par ses clients du fait de la spécificité de sa matière première. Les banques ont en effet pour mission de soutenir la croissance à court terme, avec la distribution de crédits à la consommation, et à long terme, avec la mise en place de crédits immobiliers et de crédits d'investissements aux entreprises.

Selon la définition du Petit Larousse, Une Banque est un établissement privé ou public qui facilite les paiements des particuliers et des entreprises, avance et reçoit des fonds et crée des moyens de paiement.

Selon Tahar HADJ SADOK, « sont considérées comme banques, les entreprises ou établissements qui font profession habituelle de recevoir du public, sous forme de dépôts ou autrement, des fonds qu'ils emploient pour leur propre compte, en opérations d'escompte, en opérations de crédit ou en opérations financières »¹

¹ Tahar HADJ SADOK, « les risques de l'entreprise et de la banque », éditions DAHLAB 2007, Page10

Introduction Générale

Ne pas pouvoir faire face à ses obligations et ne pas être en mesure de mobiliser ses actifs à un moment donné, constitue un risque pour la banque qui peut découler de plusieurs situations telles que les retraits exceptionnels ou imprévus. Les crises financières mondiales notamment la crise des subprimes a démontré à quel point il est important de veiller à ce que les banques disposent d'un niveau de liquidité suffisant pour faire face à des conditions défavorables.

De ce fait, la banque doit savoir gérer sa liquidité : veuille à ce qu'il n'y ait pas de crise de liquidité et d'excès de liquidité tel est le dilemme des banques en général et de la banque centrale en particulier.

Les banques doivent donc s'efforcer de concilier la satisfaction de leur clientèle avec la rentabilité en gérant de manière optimale et efficace leur liquidité, de sorte à garantir leur pérennité et leur croissance. Cette gestion de la liquidité consiste pour les banques à respecter les règles suivantes :

- Les engagements monétaires des banques sont supérieurs à leurs réserves ;
- Le passif des banques (dépôts et argent emprunté) est plus liquide, c'est-à-dire plus facilement convertible en espèces.

C'est grâce à ces caractéristiques qu'un certain nombre d'activités peuvent être financées.

La liquidité bancaire sera considérée comme la capacité à financer les actifs de la banque et à rembourser les engagements pris au moment où ces financements et remboursements apparaissent. Cette définition correspond à la définition des documents du comité de bale².

Le système bancaire algérien avait un rôle passif dans l'intermédiation financière. Il fonctionnait en tant qu'instrument privilégié au service de l'économie publique et obéissait à des procédures administratives en dehors de toute logique commerciale et de tout critère de rentabilité ou d'efficacité économique.

Avec le passage d'une économie planifiée à une économie de marché caractérisée par l'ajustement structurel, les reformes ainsi que la contrainte extérieure, la nécessité de reformer les structures financières de l'économie s'est imposée. De ce fait, le marché monétaire algérien a connu des mutations en matière de liquidité bancaire.

² Paul DEMEY, Antoine FRACHOT, Gaël RIBOULET, « Introduction à la gestion actif passif bancaire », édition Economica, paris 2003, page15

Introduction Générale

En effet, les années 1990 ont été marquées par une crise de liquidité sur le marché monétaire amenant la Banque d'Algérie à élargir le cadre des instruments de la politique monétaire, tout en multipliant ses interventions sur le marché monétaire et ce, sous l'angle de l'offre de liquidité aux banques.

Cependant, l'évolution macro-financière au cours des années 2000 à 2006 s'est caractérisée par l'émergence d'une manière soutenue d'une position financière solide de l'Algérie conjuguée par la hausse du prix du baril de pétrole. L'injection massive de liquidités du Trésor, par le biais de l'assainissement du portefeuille des banques et de la recapitalisation, a permis aux banques publiques de disposer de ressources conséquentes.

Par ailleurs l'accumulation soutenue des réserves de change (suite à la hausse du prix de pétrole) qui en a résulté a fait émerger les avoirs extérieurs comme la source principale de l'expansion monétaire en Algérie.

Malgré le choc externe de grande ampleur au cours de l'année 2009 qui a entraîné un net amenuisement en la matière, l'excès de liquidité sur le marché monétaire revêt un caractère quasi structurel et continu.

La surliquidité bancaire apparaît lorsque les ressources des banques sont importantes tandis que les emplois demeurent faibles. La situation monétaire nous renseigne sur l'excès de liquidité dans les banques publiques estimé à 34 à 40 milliards d'euro en 2014³.

Cette situation complique l'efficacité de la politique monétaire et est associée souvent à une période de ralentissement ou de crise économique. La surliquidité des banques en Algérie, se traduit par un comportement oligopolistique du secteur bancaire.

Il importe de souligner que le concept d'excès de liquidité structurel sur le marché monétaire depuis plus d'une décennie continue de nécessiter une bonne observation du comportement des facteurs autonomes ainsi que la maîtrise de techniques de prévision de la liquidité qui sont indispensables pour une gestion fine de celle-ci. Cela est dû au fait des conséquences néfastes de la surliquidité dans les banques en particulier et l'économie algérienne en générale

³ www.lesafriques.com/Algérie consulté le 10 Mars 2014 à 9h50

Introduction Générale

Dans ce contexte, nous allons à travers ce travail de recherche, essayer d'apporter des éléments de réponses à la problématique suivante :

« Quels sont les facteurs et impacts de l'émergence de la surliquidité sur le système bancaire et sur l'économie algérienne ? »

Pour répondre à cette problématique, nous avons proposé les hypothèses suivantes :

- Hypothèse 1 : l'adoption des réformes bancaires en Algérie a été à l'origine d'une mutation du système bancaire donnant naissance à une certaine opération de restructuration économique qui a contribué à recapitaliser et assainir les portefeuilles des banques algériennes. Par ailleurs l'économie algérienne est fortement dépendante de la rente pétrolière dont l'augmentation de son baril entraîne une solidité du système bancaire et financier donc à l'accroissement de la liquidité ;
- Hypothèse 2 : cette surliquidité en Algérie est devenue un phénomène structurel d'une part du fait de la non mobilisation des ressources des banques algériennes et d'autre part de la non maîtrise des moyens de gestion de placement des excédents avec un marché financier quasiment absent en terme de fonctionnement qui constituent un frein au développement du système bancaire et un obstacle à la croissance économique.

Pour répondre à la problématique posée, nous avons divisé notre travail en trois (03) chapitres :

Le premier chapitre portera sur une approche purement conceptuelle de la liquidité et sa gestion.

Le deuxième chapitre présentera l'évolution du système bancaire algérien.

Le dernier chapitre de notre travail sera consacré à l'étude des causes et conséquences de la surliquidité bancaire dans les banques algériennes.

Chapitre I : Notions et gestion de la liquidité bancaire

Introduction du chapitre I :

Avec la crise financière qui a débuté aux Etats Unis, beaucoup d'études ont été faites sur la question de la liquidité bancaire.

L'activité bancaire, pour la plus grande part, dépend de la capacité de la banque à fournir des liquidités à sa clientèle

La liquidité est un facteur fondamental pour la survie d'une institution financière. Les banques doivent détenir des liquidités suffisantes pour faire face aux demandes de retrait de la part des déposants qui peuvent intervenir à tout moment dans le cas de dépôt à vue ; pour l'achat de devises ; pour le règlement des dettes aux autres banques ; pour le respect des exigences réglementaires.

Celle-ci est l'aptitude à trouver les fonds nécessaires au financement de ses engagements, soit en prévoyant des ressources futures en achetant des titres à long terme, soit en empruntant des fonds auprès d'autres institutions financières ou autres sources.

En outre, les banques sont particulièrement vulnérables aux problèmes de liquidité, au niveau spécifique de l'institution et du point de vue du système et du marché.

S'il y a trop de liquidité, cela reflète parfois une utilisation inefficace des fonds et risque de diminuer la rentabilité de la banque. L'actif liquide devra être géré en considérant la sécurité du principal ainsi que la volatilité des taux de rendement.

Par contre, une pénurie de liquidité affectant une seule banque peut avoir des répercussions à l'échelle de tout le système bancaire. La qualité de la gestion de liquidité est donc primordiale pour la banque.

Ce premier chapitre consacré à la notion de liquidité et sa gestion permettra d'aborder les définitions, concepts et facteurs de la liquidité puis d'étudier les sources, fonctions et besoin de liquidité. En dernier lieu, nous proposerons une analyse de la gestion de la liquidité.

Section 1 : Définitions, concepts et facteurs de la liquidité

Les banques ont besoin de liquidités pour faire face aux fluctuations prévues et imprévues du bilan et pour pouvoir financer la croissance. La notion de liquidité est un concept simple mais parfois difficile à cerner; on dit qu' « il est plus facile d'identifier la liquidité que de la définir précisément » (Crockett, 2008)¹.

La liquidité n'a pas de définition conceptuelle consensuelle mais des utilisations de connotation identique. Autrement dit, la liquidité est une notion recouvrant plusieurs aspects et différentes acceptations. Nous pouvons citer la liquidité monétaire de l'économie, la liquidité bancaire...mais avant d'entamer le cœur de notre travail à savoir la liquidité bancaire, nous allons présenter la définition théorique de la liquidité elle-même puis ensuite les autres concepts liés à cette liquidité.

Nous aborderons également dans cette section les éléments liquides propres à la banque à travers une étude de ses états financiers (bilan, hors bilan, comptes de résultat) et enfin nous verrons les facteurs qui peuvent affecter la liquidité bancaire.

1.1. Définitions et concepts de liquidité

La notion de liquidité est liée à plusieurs concepts. Nous allons de ce fait, procéder aux définitions de ces concepts relatifs à la liquidité afin de mieux cerner notre sujet.

1.1.1. Définition au sens strict² :

« Etre liquide signifie l'argent rapidement disponible, la liquidité est alors dans notre domaine la convertibilité rapide d'un avoir en moyens de paiement ». Par ailleurs, la liquidité représente la capacité de la banque à faire face au retrait des dépôts et autres dettes et à couvrir les hausses de financement des prêts.

¹ Crockett, A. « Liquidité de marché et stabilité financière », *Revue de la stabilité financière*, Banque de France, no 11, février 2008, p. 13-18. Numéro spécial liquidité,

²Microsoft encarta 2008

1.1.2. Au sens large¹ :

« Être liquide » pour un établissement de crédit, c'est disposer des fonds nécessaires pour faire face aux décaissements qu'il doit effectuer. Ainsi, la liquidité d'un établissement de crédit peut être définie comme sa capacité à rembourser à bonne date et à coût raisonnable ses exigibilités, en pouvant mobiliser notamment très rapidement ses avoirs lorsque le besoin s'en présente.

1.1.3. La définition « Keynésienne » de la liquidité :

La liquidité est un concept keynésien, puisqu'il a été défini pour la première fois dans « A treatise on money »². Chez Keynes, le degré de liquidité d'un bien indique « la capacité de ce bien à être échangé contre le moyen de paiement de l'économie, dans un délai minimum sans coût ni perte en capital ; la monnaie étant par définition, l'objet le plus liquide ou plus précisément, la liquidité elle-même »³.

1.1.4. Les liquidités internationales :

Elles correspondent aux réserves de change dont les banques centrales disposent pour régler les déficits de la balance des paiements. Ça comprend : les avoirs en devises, en droits de tirage sur le FMI, les réserves en or, etc.

1.1.5. Liquidité immédiate :

Il s'agit des avoirs qu'a une banque à son compte auprès de la Banque Centrale.

1.1.6. Liquidité monnaie centrale :

Signifie que la banque devra à tout moment avoir assez de liquidité bancaire pour pouvoir régler ses besoins de conversion.

¹ Rapport annuel de la commission bancaire 2008, page 153

² Mohamed Nizar Alkasmî, « La capitalisation boursière flottante d'actions, une condition objective de la liquidité du marché central de la bourse des valeurs de Casablanca », Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Novembre 2000.

³ Joanna Bauvert, « L'ambivalence du concept de liquidité » dans « A Treatise on money », l'actualité économique, revue d'Analyse Economique, vol. 79, n° 1-2, Mars-Juin 2003, Page 2

1.1.7. La liquidité monétaire de l'économie :

La liquidité monétaire de l'économie est un concept moins précis que la liquidité des actifs et la liquidité des banques, c'est un concept beaucoup plus flou. C'est la quantité d'actifs purement monétaires qui circulent dans l'économie.

En d'autres termes, la liquidité monétaire est souvent associée aux variables macroéconomiques comme le taux d'intérêt à court terme ou la quantité agrégée de la monnaie. Elle est fréquemment considérée comme reliée à la situation du marché de crédit à court terme. Dans la pratique, la liquidité monétaire est souvent mesurée comme un taux de croissance ou bien relative à une base monétaire comme le PIB. Autrement dit, elle peut être appréciée par le rapport de la monnaie au PIB nominal.

La notion de la liquidité de l'économie est liée par ailleurs à la politique monétaire à travers la théorie quantitative de la monnaie¹.

Les banques centrales surveillent cette « liquidité globale » avec l'idée que plus l'économie est « liquide », plus le risque d'inflation est élevé. Elles suivent l'évolution relative aux agrégats monétaires et tendent d'anticiper les risques inflationnistes.

L'agrégat M0 est la base monétaire constituée par la monnaie centrale possédée par les banques sur les livres de la banque centrale. Elle influe sur la liquidité des banques, mais pas directement sur celle des autres agents.

L'agrégat M1 est tout simplement la monnaie en circulation et qui sert aux transactions.

Les agrégats M2 à M4 contiennent en plus les comptes d'épargne de plus en plus longue c'est-à-dire de moins en moins liquide.

La notion de la liquidité de l'économie est plus large que celle de la masse monétaire. Le taux de liquidité de l'économie s'exprime par un rapport entre un agrégat monétaire et un agrégat économique.

Soit :

¹La théorie quantitative de la monnaie s'exprime par l'équation suivante : « $MV = p \cdot q = Y$ » M désigne la masse de la monnaie, V la vitesse de la circulation de la monnaie, P_i le prix unitaire du bien i, q_i la quantité du bien i, n le nombre de biens et services faisant l'objet de transaction et Y le produit national.

- L le taux de liquidité de l'économie
- MM la masse monétaire ou vitesse revenue de la monnaie
- PIB le produit intérieur brut

Donc nous aurons : $L = MM/PIB$. Si elle est élevée, cela signifie que l'économie est peu liquide et utilise intensément ses actifs monétaires et inversement.

Ce taux correspond mathématiquement à l'inverse de la vitesse de circulation de la monnaie.

La notion de « taux de liquidité » est à distinguer de celle de « ratio de liquidité », qui compare les disponibilités à l'actif du bilan d'une entreprise aux dettes à proche échéance à son passif.

A travers les données publiées par la Banque d'Algérie en 2013 en milliards de dinar Algérien, la **Masse monétaire M2 (MM)** est de **11 941,51** et le **Produit Intérieur Brut (PIB)** soit de **17 521**. Nous pouvons d'après la formule établie ci-dessus déduire le **taux de liquidité de l'économie Algérienne (L)** qui sera égal à **0,68151541**. De ce fait, Nous remarquons qu'en **2013, 68,15%** des transactions en Algérie sont réglées en espèces.

1.1.8. Liquidité Bancaire :

La littérature bancaire a défini la liquidité des banques comme étant « leur capacité à honorer leurs engagements financiers immédiats »¹. D'autre part selon les documents établis par le Comité de Bale, « la liquidité des banques sera considérée comme la capacité à financer les actifs de la banque et à rembourser les engagements pris au moment où ces financements et ces remboursements apparaissent »².

La notion de liquidité bancaire comporte deux dimensions qu'il faut distinguer. Pour appréhender laquelle des liquidités attrait à notre étude, il est essentiel d'analyser les aspects de ce concept et de faire ressortir les liens qui peuvent exister entre elles.

¹ Revue sur la liquidité bancaire et le besoin de refinancement du système bancaire : approche théorique, page 4

² Paul DEMEY, Antoine FRACHOT, Gaël RIBOULET, op cit, page15

1.1.8.1. La liquidité de financement (funding liquidity) :

Facilité avec laquelle les agents économiques peuvent obtenir un financement externe. La liquidité de financement se réfère à la liquidité nécessaire pour honorer les demandes de retrait à court terme des contreparties, ou pour couvrir leurs opérations. En fait, les banques procèdent souvent à des financements de long terme par la mobilisation des ressources de court et/ou moyen terme(s). Ce faisant, elles prennent le risque de s'exposer aux demandes de retrait imprévues de leur clientèle. La détention d'une certaine quantité de liquidité par une banque est donc nécessaire pour faire face au risque susmentionné.

1.1.8.2. La liquidité de marché (market liquidity) :

Avant d'aborder ce dernier, il convient de définir en premier la liquidité d'un actif financier. En réalité, elle se réfère à la rapidité avec laquelle un actif peut être échangé contre la monnaie sans perte de valeur.

En d'autre terme, elle désigne la capacité du marché à absorber des transactions sur un volume donné d'actifs ou de titres sans effet significatif sur leurs cours. On peut appréhender le degré de liquidité à partir de trois (3) critères¹ :

- La largeur de l'écart(ou fourchette) entre cours acheteur et cours vendeur qui mesure les coûts de transaction liés à la détention de l'actif considéré ;
- La profondeur du marché qui se réfère au volume des transactions pouvant être immédiatement exécuté sans décalage du prix à la meilleure limite ;
- La résilience du marché c'est-à-dire la rapidité avec laquelle les cours retrouvent leur niveau d'équilibre à la suite d'un choc aléatoire dans le flux des transactions.

La liquidité de marché est alors utilisée dans le langage bancaire pour désigner la capacité d'une banque à négocier rapidement, sans délai et ni perte en capital, un actif non monétaire contre de la liquidité ultime qui est par excellence la monnaie de la Banque Centrale (monnaie fiduciaire).

L'idée ultime est que la banque peut, à un moment donné, avoir besoin de monnaie centrale pour une raison ou une autre. Or, il se trouve que tous ses actifs n'ont pas le même

¹Revue de la stabilité financière, BERVAS ,2006 page 69

degré de liquidité et que le marché, sur lequel s'échange ces actifs, peut-être plus ou moins liquide selon les circonstances. La liquidité de marché est donc un concept relatif car une banque pourrait être dans l'incapacité de se procurer de la monnaie centrale compte tenu de la nature des actifs qu'elle détient et/ou de l'état de la liquidité du marché

Les concepts de liquidité de financement et de marché sont tous particulièrement liés pour les banques dont la qualité des actifs détenus détermine l'éligibilité aux opérations de refinancement auprès de la BC. Cependant ces deux concepts ont un lien réciproque très étroit.

La notion de liquidité des banques est à relier à deux critères principaux que sont :

- La négociabilité, relative à l'état d'un marché particulier à un instant donné ;
- La maturité résiduelle, relative à la nature d'un contrat et à la période de temps déjà écoulée au titre de ce contrat.

Les définitions de la liquidité incluent également la notion de « **coût acceptable** » pour une banque, c'est-à-dire le coût auquel elle peut disposer de liquidités, soit en les détenant sous forme d'actifs liquides (avec un coût d'opportunité de détention de la liquidité), soit en allongeant la maturité de ses passifs (avec un impact sur l'activité de transformation).

1.2. Les facteurs de la liquidité

Les facteurs de la liquidité bancaire sont des éléments qui déterminent le besoin global du système bancaire en monnaie centrale. Ce sont des phénomènes ou événements qui améliorent ou réduisent le volume de monnaie centrale dont disposent les banques. Par ailleurs, les déterminants de la libération sont « l'ensemble des événements qui affectent la liquidité des banques et les contraignent dans leur distribution de crédit »¹. Ces facteurs peuvent être restrictifs lorsqu'ils produisent des fuites de liquidité bancaire ou monnaie centrale hors du système bancaire qui accroissent le besoin de refinancement ou bien expansifs lorsqu'ils produisent des flux de liquidité. On peut faire la distinction entre les facteurs autonomes et les facteurs règlementaires.

¹ Sophie Brana et Michel Cazals, « La Monnaie », Edition Dunod 1997.

1.2.1. Les facteurs autonomes :

Les facteurs de la liquidité bancaire sont considérés comme autonomes lorsque leur évolution ne dépend pas de la politique monétaire de la banque centrale mais de phénomènes économiques spontanés indépendants des choix publics. En un mot ils échappent au contrôle de l'autorité monétaire et résultent des comportements des agents non financiers et de leur demande de conversion des dépôts bancaires. Les facteurs autonomes les plus importants sont : mouvement de billets, le solde des opérations avec l'extérieur et le solde des opérations avec le Trésor public.

- Les billets en circulation sont comptabilisés au passif du bilan de la Banque centrale. Leur montant fluctue de façon saisonnière en fonction des habitudes de paiement du public. Chaque fois qu'un client demande des billets à sa banque, celle-ci doit les sortir de sa caisse ou les « acheter » à la banque centrale. Dans le premier cas, elle réduit les possibilités de reconduire cette opération (elle a moins de billets qu'avant) et elle se rapproche du second cas. Dans celui-ci, acheter des billets à la banque centrale cela revient pour cette dernière à débiter le compte de la Banque centrale (de la même manière qu'un client qui retire des billets voit son compte à vue débité). Inversement chaque fois que la banque reçoit un dépôt en billets, sa position à la banque centrale s'améliore. La liquidité bancaire varie donc en sens inverse du montant des billets en circulation.

- *Chaque fois qu'un client demande des devises à sa banque*, celle-ci doit les sortir de sa caisse ou les « acheter » à la banque centrale. Dans le premier cas elle réduit les possibilités de reconduire cette opération (elle a moins de devises qu'avant) et elle se rapproche du second cas. Dans celui-ci, acheter des devises à la banque centrale cela revient pour cette dernière à débiter le compte de la Banque centrale. Inversement chaque fois que la banque reçoit un dépôt en devises, sa position à la banque centrale s'améliore.

- *Pour le Trésor, la plupart des dépenses de l'État* : paie des fonctionnaires ayant un compte dans une banque, remboursement d'emprunts, paiement de coupons sur titres d'État, se traduisent par une diminution des dépôts des administrations (Trésor) à la BC et par une injection de liquidité bancaire dans le système bancaire.

A l'inverse, les montants venant accroître les dépôts auprès de la BC : recouvrement d'impôts, émission de titres de la dette publique, restreignent d'autant la liquidité bancaire. Par exemple, à chaque fois qu'un client règle une dette au Trésor public en utilisant son compte courant bancaire, la banque voit sa position à la banque centrale se détériorer. Verser une somme au Trésor se fait par le débit du compte de la banque à la Banque centrale pour créditer le compte du Trésor qui rappelons-le est géré par la Banque centrale. Inversement chaque fois que le Trésor public fait un versement conduisant à un dépôt sur un compte bancaire, le compte de la banque concernée (à la Banque centrale) est crédité.

1.2.2. Facteurs réglementaires :

La banque centrale de chaque pays impose aux établissements de crédit la constitution de réserves obligatoires. Autrement dit c'est un fonds de liquidité déposé par les banques dans leur compte auprès de la banque centrale.

Celles-ci sont calculées en appliquant un pourcentage des avoirs de la banque (total du bilan). Par contre dans d'autres pays le calcul se fait en appliquant un coefficient des réserves obligatoires à certains postes du bilan des banques (essentiellement les dépôts à vue ou à court terme). Les mouvements monétaires affectant les dépôts des clients influencent donc la liquidité bancaire.

Les réserves obligatoires jouent le rôle de stabilisateurs. Ils imposent aux banques de garder des fonds comme une marge de sécurité. Si la Banque centrale augmente ce taux, les banques sont incitées à freiner les crédits accordés aux entreprises et aux particuliers afin d'absorber la liquidité dans l'économie. Inversement, si la Banque centrale diminue ce taux, les banques sont incitées à développer les crédits dans le but d'injecter la liquidité dans l'économie. Les banques doivent prendre en compte l'évolution de leur trésorerie bancaire car elle intervient dans la détermination de leur offre de crédits (création de monnaie) à côté des contraintes qu'elles s'imposent elles-mêmes (leur stratégie, l'estimation des risques d'insolvabilité des clients...) et des contraintes réglementaires (ratios prudentiels). Les autres facteurs de la liquidité bancaire sont plus erratiques et difficilement prévisibles. La liquidité des banques peut varier très fortement selon les périodes. Avec le système des réserves, on introduit un facteur de la liquidité bancaire dont l'importance et les variations sont davantage prévisibles.

Le bilan standardisé d'une banque centrale permet de mettre en évidence ces différents facteurs :

Tableau n°01 : bilan standardisé de la BC

Actif	Passif
Titres d'Etat	Billets en circulation Réserves des banques (monnaie centrale)

Source : Frédéric MISHKIN, "Monnaie banque et marchés financiers," 9^{ème} Edition Nouveaux Horizons, Paris 2010, page 540

Par ailleurs, la liquidité d'une banque est fondée sur le délai d'échéance des éléments d'actif de son bilan. Celui-ci est constitué selon le degré de liquidité des éléments. Nous nous entendons par le degré de liquidité la facilité d'obtention de la monnaie Banque Centrale. De ce fait, nous allons étudier les différents postes des états financiers de la banque qui retraceront l'activité bancaire en termes de liquidité.

1.2.2.1. Présentation du bilan bancaire :

Le bilan est un document financier ; il décrit séparément les éléments d'actif, de passif à la date de clôture des comptes.

Le bilan bancaire liste la source des Fonds disponibles (engagements) et leurs utilisations (actifs) c'est-à-dire que la banque collecte des fonds en empruntant et en émettant à court terme comme les dépôts puis elles les utilisent pour acquérir des actifs (créances) comme des titres et des prêts.

La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan doit faire ressortir, suivant la spécificité de la Banque, d'une part la distinction entre éléments non courants et éléments courants et d'autre part, par ordre de liquidité décroissant des actifs et par ordre d'exigibilité décroissant des passifs. En effet la notion de préférence pour la liquidité est indissociable de celle de structure de l'actif. Nous allons décrire de manière synthétique les principaux éléments tant au niveau du passif et de l'actif qui sont 5 classes et 19 postes

Tableau n°2 : le bilan de la banque

Actif		N	N-1	Passif		N	N-1
1	Caisse, Banques Centrales			1	Caisse, Banques Centrales		
2	Effets publics et valeurs assimilées			2	Dettes envers les établissements de crédit		
3	Créances sur les Etablissements de crédits			3	Opérations avec la clientèle		
4	Opérations avec la clientèle			4	Dettes représentées par un titre		
5	Obligations et autres titres à revenu fixe			5	Autres passifs		
6	Actions et autres titres à revenu variable			6	Comptes de régularisation		
7	Participations et titres détenus à long terme			7	Provisions		
8	Parts dans les entreprises liées			8	Dettes subordonnées		
9	Crédit-bail et location avec option d'achat			9	Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		
10	Location simple			10	Capitaux propres hors FRBG		
11	Immobilisations incorporelles			11	Capital souscrit		
12	Immobilisations corporelle			12	Primes d'émission		
13	Capital souscrit non versé			13	Réserves		
14	Actions propres			14	Ecart de réévaluation		
15	Autres actifs			15	Provisions réglementées/ subventions d'investissement		
16	Comptes de régularisation			16	Report à nouveau (+/-)		
				17	Résultat de l'exercice (+/-)		
	Total Actif				Total Passif		

Source : OGIEN Dov, "comptabilité et audit bancaire" 2^{ème} édition Dunod Paris2008, Pages 114

A. Description des postes du bilan:

Classe 1 : opérations de trésorerie et interbancaires

Les comptes de cette classe enregistrent les espèces et les valeurs en caisse, les opérations de trésorerie et interbancaires.

Les opérations de trésorerie englobent notamment les prêts, les emprunts et les pensions effectuées sur le marché monétaire.

Les opérations interbancaires sont celles effectuées avec les Banques Centrales, le Trésor Public, les Centres de Chèques Postaux (CCP), les banques et les établissements financiers y compris les correspondants étrangers, ainsi que les institutions financières régionales et internationales.

Classe 2 : Opérations avec la clientèle

Les comptes de la classe 2 enregistrent les opérations avec les agents économiques non financiers. On trouve à l'actif des crédits consentis aux particuliers (ménages) et aux entreprises ainsi au passif sont inclus des dépôts collectés par ces mêmes agents.

Les crédits à la clientèle englobent tous les crédits octroyés à la clientèle indépendamment de leurs termes et les dépôts incluent l'ensemble des ressources apportées par la clientèle (dépôts à vue, dépôts à terme, bons de caisse...). On les trouve au poste 3 au passif et poste 4 de l'actif.

Figurent également dans cette classe les prêts et emprunts réalisés avec la clientèle financière, ainsi que les autres entreprises admises comme intervenantes sur un marché organisé.

Classe 3 : les opérations sur instruments financiers et comptes de régularisation

Outre les opérations réalisées relatives au portefeuille- titres, les comptes de cette classe enregistrent également les dettes matérialisées par des titres (titres de créances négociables et obligations, notamment les coupons convertibles).

Figurent également à cette classe les opérations de recouvrement, des opérations avec les tiers, les autres emplois ainsi que les comptes transitoires et de régularisation relatifs à l'ensemble des opérations de l'établissement assujetti.

Classe 4 : les valeurs immobilisées

Les comptes de cette classe enregistrent les emplois destinés à servir de façon durable à l'activité de l'établissement assujéti.

Figurent à cette classe les prêts subordonnés et les immobilisations qu'elles soient financières, corporelles ou incorporelles, y compris celles données en location simple.

Classe 5 : Capitaux Propres et Assimilés

Sont regroupés dans les comptes de cette classe, l'ensemble des moyens de financement ou apports laissés à la disposition de l'établissement assujéti de façon permanente ou durable.

Figurent également les subventions, fonds publics affectés, impôts différés (actif), impôts différés (passif), autres produits et charges différés ainsi que le résultat de l'exercice.

1.2.2.2. Présentation générale du hors-bilan :

Le hors-bilan est dans la banque un document de première importance. En effet, les opérations sur les marchés financiers que les établissements de crédit effectuent pour gérer leurs risques font intervenir les comptes de la classe 9, c'est-à-dire le hors-bilan.

Il en est de même pour les opérations sur titres de type pensions livrés. Le développement de ces opérations conduit à une inflation des valeurs relevant du hors-bilan dont le total est pour certaines banques dix à vingt fois supérieur à celui du bilan.

Tableau n°3 : le hors bilan

HORS-BILAN	N	N-1
<p>I. Engagements donnés :</p> <p><i>A. Engagements de financement</i> Engagements en faveur d'établissement de crédit</p> <p>Engagements en faveur de la clientèle</p> <p><i>B. Engagements de garantie</i> Engagements d'ordre d'établissement de crédit</p> <p>Engagements d'ordre de la clientèle</p> <p><i>C. Engagements sur titres</i> Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise</p> <p>Autres engagements données</p> <p>II. Engagements reçus :</p> <p><i>D. Engagements de financement</i> Engagements reçus d'établissements de crédit</p> <p><i>E. Engagements de garanti</i> Engagements reçus d'établissements de crédit</p> <p><i>F. Engagements sur titres</i> Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise</p> <p>Autres engagements reçus</p>		

Source : Pierre-Charles PUPION, "économie et gestion bancaires", Edition Dunod, Paris, 1999, Page49.

B. Les postes du hors-bilan :

Le hors-bilan regroupe différents types d'engagements futurs. Il comprend huit postes et ces postes reprennent les soldes des comptes de la classe 9 du plan comptable. Ainsi on peut les classer en deux groupes :

- Enregistrements donnés ;
- Enregistrements reçus.

Poste 1 : Engagements de financement en faveur des institutions financières :

On trouve dans ce poste les accords de refinancement, les acceptations à payer, les confirmations d'ouverture de crédits documentaires des institutions financières.

Poste 2 : Engagements de financement en faveur de la clientèle

Ce poste comprend les ouvertures de crédits confirmés, les lignes de substitution des billets de la clientèle.

Poste 3 : Engagement de garantie d'ordre des institutions financières

Il recouvre les cautions, avals et autres garanties d'ordre des institutions financières.

Poste 4 : Engagements de garantie d'ordre de la clientèle

Ce poste comprend notamment les cautions, avals et autres garanties d'ordre d'agents économiques autres que les institutions financières.

Poste 5 : Autres engagements donnés

Il recense les titres et les devises à livres par l'établissement assujetti.

Poste 6 : Engagements de financement reçus des institutions financières

On trouve dans ce poste les accords de refinancement et les engagements divers reçus par des institutions financières.

Poste 7 : Engagements de garantie reçus des institutions financières

Ce poste recouvre les avals, les cautions et autres garanties reçus des institutions financières.

Poste 8 : Autres engagements reçus

Il comprend les titres et les devises à recevoir par l'établissement assujetti.

1.2.2.3. Présentation du compte de résultat :

Le compte de résultat mesure les recettes et les dépenses pendant une période donnée appelée exercice. C'est un document d'ordre économique qui se décompose en deux (2) grandes parties :

- Classe 6 : Comptes de charges ;
- Classe 7 : Comptes de produits.

Le solde de ces deux (2) classes fait apparaître un bénéfice ou une perte.

Il se présente selon cette logique avec le tableau suivant :

Tableau n°4 : le compte de résultat de la banque

		N	N-1
1	+ Intérêts et produits assimilés		
2	- Intérêts et charges assimilées		
3	+ Commissions (produits)		
4	- Commissions (charges)		
5	+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par Résultat		
6	+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		
7	+ Produits des autres activités		
8	- Charges des autres activités		
9	PRODUIT NET BANCAIRE		
10	- Charges générales d'exploitation		
11	- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
12	RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		
13	- Coût du risque		
14	RÉSULTAT D'EXPLOITATION		
15	+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		
16	+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs		
17	- Variations de valeur des écarts d'acquisition		
18	RÉSULTAT AVANT IMPÔT		
19	- Impôts sur les bénéfices		
20	+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		
21	RÉSULTAT NET		
22	Intérêts minoritaires		
23	RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE		
24	Résultat par action		
25	Résultat dilué par action		

Source : OGIEN Dov, op cit, page 276

C. Description des postes du compte de résultat :

Le compte de résultat enregistre les flux des produits et des charges et fait apparaître des soldes intermédiaires de gestion (SIG) qui sont :

➤ ***le produit net bancaire (PNB) :***

Il est calculé par le produit net d'exploitation moins les charges d'exploitation bancaire

Ces produits et charges sont issus des opérations d'intermédiation financière de la banque mais aussi de ses interventions sur le marché des capitaux c'est-à-dire les opérations de trésorerie et interbancaire, opération avec la clientèle et sur les titres. On distingue trois composantes du PNB :

- La composante « Intérêts » : à l'occasion de son activité d'intermédiation financière avec la clientèle, une banque perçoit des intérêts et des dividendes du fait de détenir des titres et supporter des charges de même nature.
- La composante « commission » est la contre-partie de la prestation de service fournie ou utilisée auprès des tiers et en raison de la grande variété de services proposés par les banques et leur clientèle
- La composante « plus ou moins-value » : pour les opérations de portefeuille de négociation et de portefeuille de titres de placements.

➤ ***Résultat brut d'exploitation (RBE) :***

Il est égal au produit net bancaire retranché les charges générales d'exploitations appelées aussi frais généraux (charges de personnelles et autres charges externes) et les dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles.

➤ ***Résultat d'exploitation (RE) :***

Il est calculé à partir du RBE moins les dotations aux provisions d'exploitation (coût du risque). C'est à ce niveau que la notion du risque est prise en compte

➤ *Résultat Courant Avant Impôt (RCAI)*

Il est calculé à partir du Résultat d'exploitation retransché les gains et les pertes sur actifs immobilisés (plus ou moins- value sur cession d'actif corporel, incorporel ou immobilisation financière.

➤ *Résultat net :*

Il est égal au RCAI moins résultat exceptionnel (produits exceptionnels moins les charges exceptionnelles) moins les dotations ou reprises de fonds pour risques bancaires. Comme toute entreprise, le résultat de la banque peut être positif comme il peut être négatif.

Après avoir étudié les états financiers de la banque, nous allons de ce fait faire ressortir les actifs liquides propres à la banque.

1.3. Les actifs liquides

Les actifs liquides sont ceux dont la possibilité de transformation en monnaie est rapide et facile dans le but de répondre aux demandes de la clientèle aussi bien en matière de crédits que des retraits massifs de fonds. Cependant, ces actifs émanent soit de la banque elle-même soit des opérations avec des tiers (la clientèle non financière et autres établissements de crédits) :

➤ *Actifs liquides propres à la banque sont composés de :*

- La caisse, institut d'émission, Trésor public, CCP ;
- Bons de caisse et valeurs assimilées ;
- Titres de placement immédiat.

➤ *Les actifs liquides provenant des opérations avec la clientèle :*

- Crédits mobilisables distribués (facilité de caisse) ;
- Valeurs mobilisables reçues en pension à terme ou achetées fermes ;
- Chèques à recouvrer et effets à l'encaissement reçus de la clientèle.

➤ *Les actifs liquides provenant d'opérations avec d'autres établissements de crédits :*

- Comptes à vue des établissements de crédits ;
- Comptes et prêts à terme à trois (3) mois au plus d'échéance ;
- Valeurs reçues en pension au jour le jour
- Valeurs non mobilisables reçues en pension à terme, achetées fermes à trois (3) mois au plus d'échéance.

D'une part la liquidité dans ses différentes formes nous a permis de bien comprendre cette notion qui attrait notre étude et d'autre part l'analyse des états financiers nous a servi de mettre en évidence non seulement les facteurs de la liquidité bancaire mais aussi de faire ressortir les actifs liquides afin de bien appréhender la provenance de la liquidité bancaire, ses fonctions ainsi que le mécanisme de formation des besoins en liquidité. Ces points énumérés feront l'objet de la section suivante.

Section 2 : sources fonctions et besoin de la liquidité bancaire

Après avoir défini et présenté la notion de la liquidité, nous tenterons dans cette deuxième section d'expliquer ses sources, ses fonctions et enfin le besoin de la liquidité des banques. Avant d'entamer les motifs qui poussent les banques à chercher de la liquidité, nous allons parler de la provenance de cette liquidité (les ressources).

2.1. Les Ressources des banques

Elles sont composées des ressources clientèles et des concours de refinancement bancaire.

2.1.1. Les ressources clientèles :

C'est l'ensemble des moyens monétaires dont dispose une personne physique ou morale au niveau de la banque. Celles-ci se trouvent dans la partie "passif" du bilan et sont constituées principalement des dépôts, bons de caisse et les comptes d'épargne.

2.1.1.1. Les dépôts :

« Sont considérés comme fonds reçus du public les fonds qu'une personne recueille d'un tiers, notamment sous forme de dépôts, avec le droit d'en disposer pour son propre compte, mais à charge pour elle de les restituer »¹. En d'autres termes, il s'agit de somme liquide confiée à une banque par une tierce (agents économiques). Ces dépôts peuvent prendre la forme de dépôt à vue ou à terme.

A. Dépôt à vue (DAV)

Dépôt de fonds dont la disponibilité est immédiate : c'est une somme d'argent déposée sur un compte rémunéré ou non, dont les fonds peuvent être partiellement ou totalement retirés à tout moment. Le DAV est un produit financier très liquide qui permet d'optimiser et de conserver une disponibilité stable sur le long terme.

¹ Cours de Mr Imoudache, module de "droit bancaire" Master 1 Monnaie-Finance-Banque à l'Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou, 2014

B. Dépôt à terme (DAT)

Somme d'argent bloquée sur un compte rémunéré avec un montant minimum à placer, une échéance et un taux prédéterminés. Le déposant qui retire les fonds avant l'échéance prévue est redevable de pénalités. Le compte à terme est non seulement adapté pour augmenter le produit financier des agents économiques mais aussi pour se protéger d'un environnement imprévisible tout en conservant votre liquidité.

C. Bons de caisse :

C'est une formule de placement effectuée auprès d'une banque pour une durée donnée en contrepartie de la remise d'un bon et avec une éventuelle possibilité de remboursement anticipé. Un bon peut être émis sous la forme anonyme (l'identité du souscripteur n'est pas communiquée) ou sous la forme nominative (le nom du souscripteur est porté sur le titre de créance).

D. Compte d'épargne :

C'est un compte où les fonds sont là aussi disponibles à vue mais seulement sous forme de retrait d'espèces, donc en général sans moyens de paiement. Ces comptes sont rémunérés par un intérêt. Il est aussi appelé compte sur livret.

2.1.1.2. Concours de refinancement :

Dans le but de répondre à leur besoin grandissant de liquidité, les banques ont la possibilité de faire recours soit à la Banque Centrale soit au marché monétaire qui leur permettra non seulement de renouveler leur ligne de crédits mais aussi d'en accorder de nouveaux.

A. Recours à l'opération de réescompte :

Le réescompte est une opération qui consiste par application de la technique de l'escompte, à solliciter/octroyer contre cession/reprise d'une créance représentée par un titre à ordre, avec la possibilité du recours du cédant en cas de défaut éventuel du débiteur du titre concerné. En d'autres termes, c'est une technique qui consiste pour la banque centrale à

acheter un effet avant son échéance à une banque qui l'a déjà escompté, en remettant le montant de la créance, déduction faite du taux de réescompte officiel fixé par la banque centrale

Le but du réescompte est de permettre à la banque qui le pratique d'obtenir de la monnaie centrale, donc d'assurer sa liquidité afin de pouvoir poursuivre une activité de crédit.

B. Recours au marché monétaire :

Le marché monétaire est celui où les agents économiques ayant des besoins de liquidités à court terme viennent emprunter à ceux qui disposent de fonds et veulent les placer. Il se subdivise en deux (2) compartiments : le marché interbancaire et le marché des titres de créances négociables.

Le marché interbancaire est le lieu privilégié de refinancement des banques de second rang où elles peuvent s'échanger leurs excédents et leurs déficits de trésorerie. Les banques qui ont un solde positif placent leurs liquidités moyennant un intérêt. A l'inverse les banques qui ont un déficit empruntent des liquidités moyennant également de frais financiers. Il est exclusivement réservé aux agents financiers (établissements de crédit, Banque centrale, Trésor public).

Quant au marché des titres de créances négociables, tous les agents économiques peuvent y intervenir, émettre et s'échanger des titres de créances négociables (bon du Trésor, billets de trésorerie, certificats de dépôt).

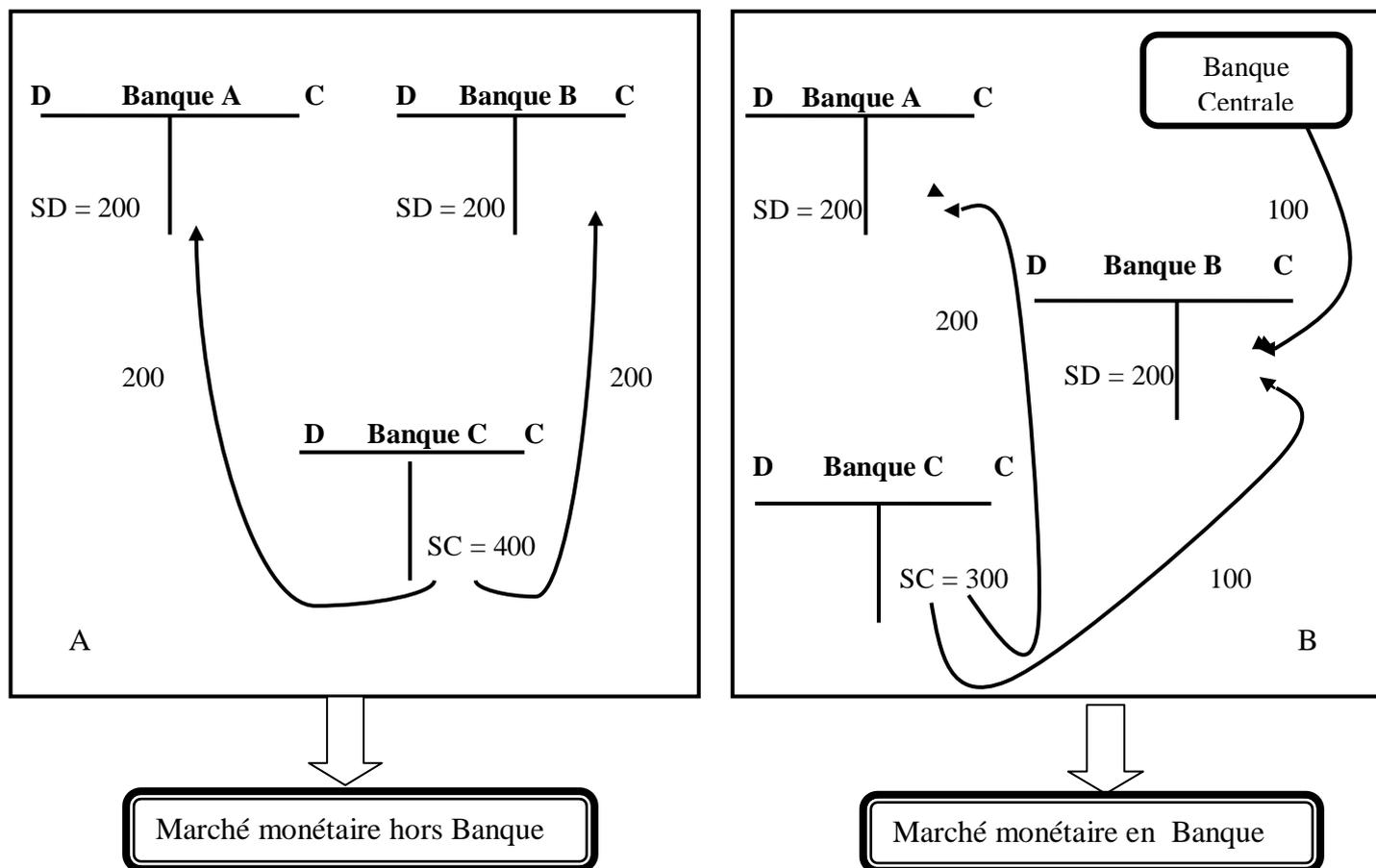
Ainsi, le marché monétaire peut se trouver dans deux (2) situations distinctes :

Dans une première situation, si le circuit bancaire peut être insuffisamment alimenté, cela signifie que le marché monétaire est globalement déficitaire et donc ce qui exige une intervention de la Banque Centrale pour pallier à ce problème de pénurie de liquidités entre les banques. Dans ce premier cas, on dit que le ***marché monétaire est en banque.***

Dans le cas échéant, c'est-à-dire dans la situation où les prêts entre les banques permettent de résoudre le problème de liquidité sans l'intervention de l'institut d'émission on dit que le ***marché monétaire est hors banque.***

Le schéma ci-dessous nous illustre le mécanisme des deux (2) situations sur le marché monétaire :

Schéma n°1: Situation du marché monétaire



Source : AFTIS Hamza, « analyse des causes de la surliquidité bancaire en Algérie et des méthodes de sa gestion », mémoire de magistère, UMMTO 2010 page 41

Dans le premier cas, nous remarquons que le marché monétaire est hors banque, la banque C avec un solde créditeur (soit de 400) refinance seul les deux (2) banques A et B. Par conséquent, nous constatons dans le second qu'il ya une insuffisance de liquidité sur le marché monétaire, la Banque C ne peut pas à elle seule satisfaire les besoins des deux (2) banques, de ce fait la Banque centrale est intervenue pour injecter de la liquidité à la Deuxième banque (soit 100).

2.1.2. Source de la liquidité bancaire :

Après avoir étudié les différentes ressources de la banque qui, comme nous l'avons constaté retracent la situation du passif de son bilan, les banques peuvent tenir compte également des autres sources. Les sources de liquidité les plus communément reconnues qui

sont la trésorerie (le cash) ou les titres qui peuvent être immédiatement convertis-en cash et à un coût raisonnable soit auprès d'une banque centrale (sous forme de « Monnaie banque centrale », liquide par définition) soit sur un marché.

Il y'a deux (2) grandes approches pour assurer la liquidité d'une institution à savoir la première est « crédit bancaire » : selon la loi bien connu qui veut dire que « les crédits font les dépôts », tout crédit nouveau octroyé par une banque correspond à une création de monnaie. Et tout remboursement de crédit, à l'opposé détruit de la monnaie et donc de la liquidité.

La seconde est « liquidité de marché » qui est le fait de constituer une réserve d'actifs liquides et d'avoir des réserves de crédits qui permettent d'emprunter ou de vendre des titres de dettes sur le marché lorsque il est nécessaire.

De ce fait, nous allons mettre l'accent d'une part sur les sources dites prévisionnelles qui sont à l'origine de placements à échéances et d'autre part nous allons aborder les sources dites immédiates qui peuvent résulter d'une cession de titres ou d'usage sur les lignes de crédits.

2.1.2.1. Les sources prévisionnelles :

Les sources dites prévisionnelles se résument aux crédits préalablement octroyés par la banque et qui arrivent à échéance. On distingue deux (2) sources prévisionnelles procurant à la banque la possibilité de se constituer des liquidités à savoir les actifs quasi-échus et les actifs à court terme.

A. Les actifs quasi-échus :

Ce sont des éléments d'actifs de la banque qui arrivent à échéance. Selon la taille de la banque ces actifs sont :

- Le principal de certains prêts arrivant à échéance et non renouvelables ;
- Une partie du principal qui est régulièrement remboursé ;
- Les titres et instruments du marché monétaire, tels que les bons de Trésor, les certificats de dépôts, les prêts d'excédent de réserves dont les échéances sont arrivées à terme.

Il est à noter que la seule source de liquidité pour une petite banque est constituée des excédents de réserves qu'elle prête à d'autres banques. Ceci lui permet de détenir ou de

préservé de la liquidité, par conséquent la source de liquidité pour une grande banque découle de son aptitude à emprunter (le passif de son bilan).

B. Les actifs à court terme :

Ces actifs restent en grande partie des instruments du marché monétaire, ils sont d'une grande importance surtout en phase de stabilité des taux d'intérêt où les ventes de titres se font avec gains. Mais par contre ils entament des pertes en période d'instabilité de ce fait ils peuvent être risqués pour la banque.

Donc la liquidité provenant des ventes d'actifs sont fonction de trois (3) paramètres :

- Le volume des actifs détenus ;
- La flexibilité des taux d'intérêt ;
- L'aptitude à absorber les pertes probables.

2.1.2.2. Les sources immédiates ou quasi- immédiates :

Comme son nom l'indique, ce sont des sources qu'une banque peut obtenir instantanément ou sans délai mais en fonction de sa taille. La banque peut avoir recours à l'emprunt ou à ouvrir des lignes de crédits auprès de l'institut d'émission ou d'autres banques. Donc les sources dites immédiates sont :

A. L'aptitude à emprunter :

Selon la taille de la banque, l'aptitude à emprunter dépend de trois (3) facteurs à savoir sa qualité, sa réputation (les investisseurs qui prêtent des sommes colossales se montrent très exigeants sur la sélection de leurs partenaires, ils sont sensibles à leurs réputations ainsi que leurs aptitudes à respecter leurs engagements), et enfin la solvabilité.

Quant à la solvabilité de la banque, elle est appréciée en tenant compte des éléments suivants :

- Niveau et consistance des revenus payés aux employés ;
- Qualité des actifs ;
- Taux de pertes dans les prêts ;
- Qualité des gestionnaires ;
- Importance et niveau du capital.

Une banque qui arrive à accumuler tous ces critères énumérés peut accéder facilement au marché monétaire, gagner la confiance de ses créanciers, augmenter ses fonds de sorte à garantir sa rentabilité et saisir les opportunités de marché.

B. L'ouverture de lignes de crédits auprès de la banque centrale et d'autres banques :

La banque sollicite des lignes de crédits auprès d'autres banques, appelés crédit de soutien (cette pratique est utilisée par les banques qui opèrent dans une devise étrangère par crainte d'avoir des problèmes de liquidité).

Aussi la banque peut solliciter la Banque mère comme dernier ressort.

2.2. Fonctions de la liquidité :

La liquidité étant l'aptitude à trouver des fonds nécessaires au financement de ses engagements à un prix raisonnable et à n'importe quel moment. Celle-ci remplit à travers l'activité bancaire diverses fonctions :

2.2.1. Fonctions engagements :

Dans l'objectif d'assurer sa pérennité et sa rentabilité, la banque doit non seulement honorer ses engagements pris avec sa clientèle et créanciers à leur échéance mais aussi faire face aux retraits de fonds des déposants et satisfaire également les demandes de crédits de sa clientèle. Et cela grâce à sa solvabilité qui est une fonction de sa position liquide qu'elle essaie de rendre flexible. Ces fonctions d'engagements sont entre autres :

- **Sécuriser les créanciers :** L'aptitude de la banque à rembourser ses créanciers à l'échéance, fait motiver ces derniers et les incite à déposer davantage leurs fonds. Une fois la certitude d'être remboursé est sentie, ils s'accordent le temps de comparer les avantages d'intérêts offerts sur leurs placements par les différentes institutions financières.

Une banque qui présente des problèmes de liquidité et qui ne parvient pas à les résoudre, cela peut engendrer sa mauvaise réputation ainsi que la perte de confiance de sa clientèle.

De ce fait, la liquidité a pour fonction essentielle de donner des assurances de solvabilité aux créanciers et d'honorer les engagements de la banque quant aux différentes demandes de retraits (à vue ou à terme).

- **Rembourser les emprunts :** Une banque qui couvre le financement de ses actifs par des passifs à échéances égales n'aura pas de souci de liquidité car les fonds nécessaires au remboursement proviendront des actifs arrivant à échéance. Par conséquent elle sera confrontée à des sérieux problèmes de liquidité si elle décide de financer ses actifs par des passifs à échéance plus courte.

D'où, la seconde fonction qui est de rassurer la banque elle-même sur son aptitude à rembourser ses dettes au fur et à mesure que ces dernières arrivent à terme sans qu'elle soit obligée de les renouveler.

- **Garantir les lignes de crédit :** La banque accorde deux (2) sortes de lignes de crédit à sa clientèle. La première dite ligne de crédit ferme est assortie d'un engagement de prêt de la banque envers le client. La deuxième n'est assortie d'aucun engagement légal de prêter, elle est dite ligne de crédit non ferme.

En fait, avec ou sans engagement ferme et légal de prêter, la banque considère toutes les lignes de crédit comme étant des engagements fermes. Un refus de prêter à un client auquel elle a ouvert une ligne de crédit risque de lui faire perdre celui-ci et sa réputation.

La mise en place des politiques de fidélisation de la clientèle en considérant toutes les lignes de crédit comme étant des engagements fermes de prêter sauf dans certains cas douteux permet à la banque d'éviter ce type d'éventualité.

Cette fonction de la liquidité permet à la banque d'être en mesure de satisfaire ses clients si jamais ils font usage de leur ligne de crédit. Et cela n'est possible que si elle détient une certaine liquidité obtenue auprès des marchés dont l'accès dépend de sa notoriété.

2.2.2. Fonction de prévision :

La fonction prévision joue un rôle déterminant dans la gestion de la liquidité car elle préserve la banque d'éventuel risque (retraits massifs des dépôts, fortes demandes de crédits des clients,...) pouvant l'amener à vendre ses actifs, à subir le paiement de taux d'intérêt élevé ou encore à recourir au prêteur en dernier ressort (Banque Centrale).

- **Eviter les ventes forcées d'actifs** : Les ventes forcées d'actifs se manifestent dans le cas où une banque devient illiquide pour un quelconque motif et qui n'est pas en mesure de renouveler ses emprunts qui arrivent à échéance. Cette situation est caractérisée par une pratique de taux d'intérêt élevé et la vente des titres de la banque se fait à un prix bas générant ainsi des pertes tellement élevées qu'elles peuvent porter atteinte à l'intégrité de son capital. Donc il convient à la banque de prévoir ses besoins en terme de fonds nécessaires au recouvrement de ses engagements afin d'éviter la vente forcée de ses actifs.

- **Prévenir le paiement d'intérêts élevés** : Si les marchés s'aperçoivent qu'une banque a des problèmes de liquidités, sachant que cette banque est dans l'obligation de recourir à leurs services pour faire face aux exigences de sa clientèle (retraits, fortes demandes de crédits), ils vont hausser le taux d'intérêt sur les emprunts. De ce fait, pour se prémunir contre le paiement d'intérêts élevés, la banque doit soit se constituer une liquidité future (fonds à long terme) soit détenir des liquidités suffisantes.

- **Eviter le recours à la Banque Centrale** : Le recours à la banque centrale est lié à deux (2) motifs :

Le cas où le taux de réescompte appliqué par l'institut d'émission est inférieur à celui appliqué par le marché monétaire, ceci motive les banques du second rang à avoir une attitude spéculative en prêtant à un taux élevé que celui du réescompte.

Le cas où la banque ordinaire est dans une situation d'illiquidité, elle peut recourir à la banque centrale qui l'obligera à vendre ses titres à des prix de liquidation et l'incitera à une restructuration de son bilan.

2.3. Besoin de la liquidité bancaire :

Les banques ont besoin de liquidité pour au moins quatre raisons :

- **Demande de monnaie fiduciaire de la clientèle** : les besoins de la liquidité proviennent de la baisse des dépôts. La banque met à la disposition des moyens de paiements aux agents. Cette liquidité est une monnaie spéciale qui va servir dans les règlements entre banques et banque centrale. Règlements fait au profit d'une autre banque et qui proviennent des opérations de règlements entre agents non financiers.

- Achat de devises auprès de la Banque Centrale : le besoin de devises, par exemple un agent économique va demander à acheter des devises, la banque va débiter son compte et elle va chercher les devises auprès d'autres banques ou la banque centrale sur le marché particulier « marché des changes ».
- Règlement des dettes aux autres banques après compensation ;
- Exigences d'une liquidité minimale par les autorités monétaires.

Toute institution d'envergure se doit avoir un modèle de prévision des besoins de liquidités. Les prévisions doivent tenir compte des tendances à long terme et des multiples cycles (hebdomadaire, mensuel et annuel) qui affectent les mouvements de fonds.

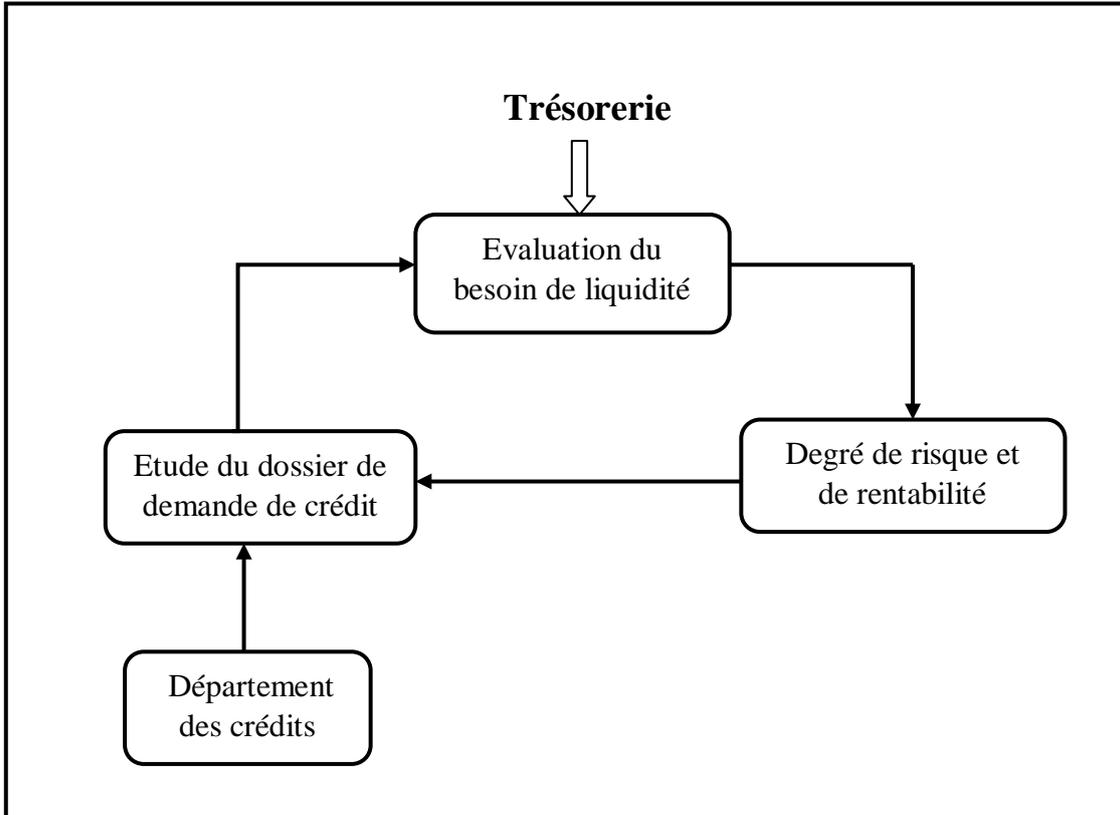
Après avoir évoqué les différentes raisons incitant le besoin de liquidité d'une banque, nous allons par la suite analyser la formation de ce besoin à travers deux (2) systèmes différents : système à banque unique et système hiérarchisé à deux banques

2.3.1. Mécanisme de la formation du besoin de liquidité :

Notre hypothèse est la suivante : l'offre de crédit de la banque est déterminée par le besoin de liquidité prévisionnel ; en termes d'organisation, l'étude du dossier de demande de crédit est réalisée par le département des crédits. L'évaluation et le financement du besoin de liquidité sont à la charge de la trésorerie ; nous imaginons un système d'information entre les deux (2) départements, le premier demandant au second d'évaluer le besoin qui résulterait d'un crédit éventuellement octroyé. La réponse de la trésorerie est un élément essentiel contribuant à déterminer les degrés de risques et de rentabilité du crédit, degrés qui sont les déterminants ultimes de l'offre de crédit.

Le schéma ci-dessous mettra en évidence notre hypothèse évoquée en haut :

Schéma n°2 : détermination du besoin de liquidité



Source : J.P. GOURLAOUEN, "économie de l'entreprise à l'économie nationale", Edition paris, en octobre 1986, pages281

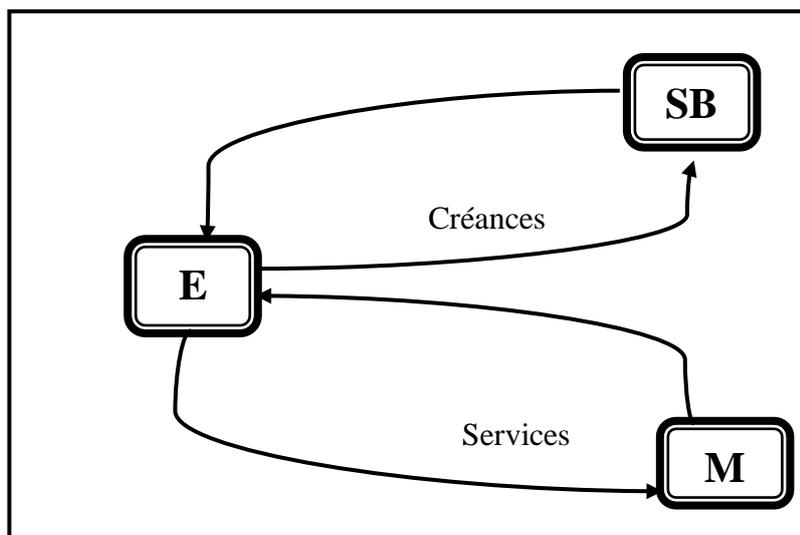
Nous allons étudier de ce fait le mécanisme de formation de besoin de liquidité des systèmes bancaires de plus en plus sophistiqués.

2.3.1.1.Cas d'un système à banque unique :

Nous considérons l'économie nationale comme fermée et que toutes les banques sont fusionnées pour donner un système bancaire global (SB) créant bien sûr une monnaie unique. Pour cela nous supposons qu'une entreprise E obtient un crédit auprès du SB servant à rémunérer des ménages M en contrepartie de services de travail ayant permis la production de biens.

Schématiquement, les flux peuvent être décrits de la manière suivante :

Schéma n° 3: système à banque unique



Source : J.P. GOURLAOUEN, *op cit*, pages 282

L'entreprise E voit son compte à vue crédité du montant de la créance remise à la banque (du montant du crédit enregistré à l'actif de cette dernière) ; dans un deuxième temps, E utilise ce crédit pour rémunérer les ménages M dont les comptes à vue sont donc crédités. En supposant que le montant du crédit est de 100, de manière comptable les bilans évoluent comme suit :

B. 1^{er} temps :

Actif	E	Passif	Actif	SB	Passif
SB : +100	Dette : +100		Crédit : +100		Compte Courant : +100
—	—		—		—

Monnaie créée

C. 2^{ième} temps :

Actif	E	Passif	Actif	SB	Passif
SB : 0		Dette : +100	SB : +100		Sit.nette : +100
Stock : +100		_____	_____		_____

Actif	M	Passif
Crédit : +100		C.C.E : 0
_____		C.C.M : +100

Ainsi, la banque unique (SB) gère l'intégrité du mécanisme de paiement à travers son passif ; donc elle ne subit aucun besoin de liquidité (besoin de liquidité est nulle).

On en déduit que la capacité d'octroi de crédit, de création monétaire, d'une banque unique est infinie. Admettons tout d'abord que les ménages consomment la totalité de leur revenu (épargne nulle). L'intégralité de la monnaie remise au titre des salaires aura reflué sur les comptes de E qui peut alors rembourser l'intégralité de son crédit ; dès lors, dans la comptabilité de SB, disparaîtront simultanément le crédit à l'actif et la monnaie au passif : la monnaie est ainsi « détruite » aussi aisément qu'elle a été créée.

A l'inverse, c'est-à-dire que si les ménages décident d'épargner une partie de leur salaire (soit égale à 20), ce qui implique que l'entreprises sera dans l'incapacité de rembourser intégralement son crédit (elle pourra de ce fait rembourser que 80% de son emprunt) : d'où la monnaie initialement créée ne sera pas détruite dans son intégralité. Dans ce cas, la banque subit un besoin de liquidité égal au montant de la monnaie thésaurisée par les ménages dont elle devra combler.

2.3.1.2. Un système hiérarchisé à deux (2) banques :

Nous envisageons dans ce système un duopole bancaire ; nous considérons que l'ensemble des banques commerciales sont regroupées en une seule banque que nous appellerons "banque de second rang"(b), elle est créatrice de sa propre monnaie (M_b).

Seuls $\frac{3}{4}$ des agents économiques acceptent de régler leurs transactions en monnaie (M_b).

Par ailleurs, une Banque Centrale appelée “banque de premier rang”(B) crée la monnaie légale (M_B).

Seul $\frac{1}{4}$ des agents économiques règlent leurs transactions exclusivement en monnaie centrale (monnaie légale).

Il est à préciser que la banque de second rang (b) et la Banque Centrale (B) appartiennent à une même *zone monétaire*¹.

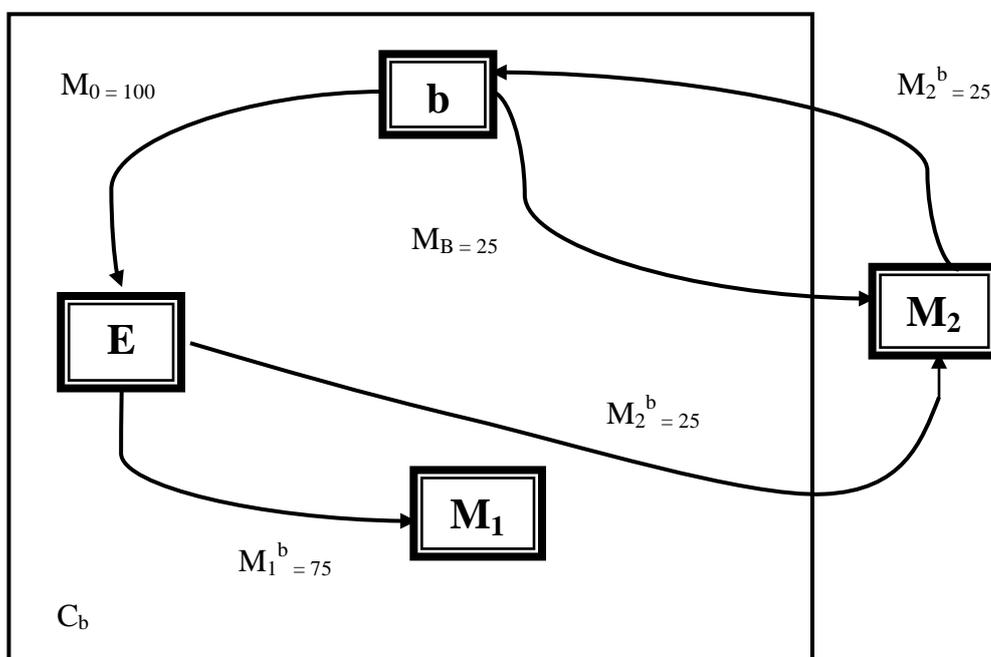
Le besoin de liquidité de la banque de second rang

La banque de second rang accorde un crédit à une entreprise qui rémunère deux (2) types de ménages en contrepartie des services de travail fournis.

- Le premier type de ménage (M_1) accepte de régler ses transactions en monnaie bancaire (M_b).
- Le second type n'utilise que la monnaie centrale (M_B).

Schématiquement nous aurons :

Schéma n°4: besoin de liquidité de la banque de second rang



Source : J.P. GOURLAOUEN, op cit, pages 284

¹ Une zone monétaire caractérise l'espace dans lequel toutes les monnaies sont convertibles à taux de change fixes.

Rappelons que la banque de second rang (b) octroie un crédit de 100 ($M^o = 100$) à l'entreprise (E) qui doit rémunérer les ménages pour le travail fourni (75 pour M_1 et 25 pour M_2) avec la monnaie (M_b).

Etant donné que $\frac{1}{4}$ des ménages (M_2) règlent leurs transactions en monnaie centrale (M_B), ces derniers vont solliciter la banque (b) afin d'échanger $25M_b$ reçu de l'entreprise (E) contre $25M_B$ compte tenu du principe de convertibilité à taux fixe.

La banque (b) n'ayant pas la faculté de créer de la monnaie légale (M_B) doit se la procurer auprès d'une autre banque en occurrence l'institut d'émission (B) : c'est là qu'apparaîtra puis se manifester le besoin de liquidité de la banque de second rang (b). De ce fait, elle va recourir à la Banque Centrale pour obtenir la monnaie légale et satisfaire son besoin de liquidité qui est exprimé par la fuite hors circuit¹ (C_b) désignant la monnaie distribuée par l'entreprise aux ménages M_2 soit $\frac{1}{4}$ n'utilisant pas la monnaie initialement créée par la banque (b).

D'une manière générale, nous considérons que α_i est la part de marché² de la banque i. son besoin relatif de liquidité s'élève à $1-\alpha_i$ qui autrement dit est la proportion qui est égale à la totalité des ménages moins la proportion utilisant la monnaie (M_b). Ce qui équivaut à la fuite de $\frac{1}{4}$ de monnaie créée dans notre exemple.

Toute création monétaire initiale M_i entraîne une demande de base monétaire.

Elle se présente comme suit :

$$B_i^d := (1-\alpha)M_i$$

Cette section nous renseigne sur la provenance de détention de la liquidité pour la banque. La détention de celle-ci est primordiale vue les différentes et importances des fonctions précitées mais également le processus de formation de besoin pour éviter les situations critiques.

¹ Le circuit monétaire d'une banque est l'ensemble des agents économiques utilisant la monnaie de cette banque pour le règlement de leurs transactions.

² La part du marché est la proportion des agents économiques utilisant la monnaie d'une banque, le nombre d'opérateurs utilisant sa monnaie pour le règlement de leurs transactions

Section 3 : La gestion de liquidité

La liquidité a toujours joué un rôle primordial dans la prise de décision par le gestionnaire. La gestion du bilan de la banque est un élément important pris en considération pour chaque banque cherchant à maximiser son profit et avec les risques qu'elle peut encourir, pour assurer sa solvabilité et sa bonne rentabilité pour la garantie de sa pérennité.

Dans cette section, on va examiner en premier lieu le principe de gestion de la liquidité. En deuxième lieu on parlera de la gestion du risque de liquidité et on finira par l'analyse et gestion de la surliquidité.

3.1. Politique et principe de gestion de liquidité

La gestion de la liquidité est une fonction bancaire fondamentale et fait partie intégrante du processus de gestion du bilan.

Dans l'activité quotidienne, la gestion de la liquidité se fait couramment à travers la gestion des avoirs de la banque et la gestion de structure des dettes. La situation d'une banque par rapport à la liquidité peut être aussi plus ou moins satisfaisante en fonction du besoin prévisionnel de financement à un moment donné.

Pour juger de l'adéquation du niveau de liquidité d'une banque, il faut analyser l'historique de ses besoins de financement, sa situation courante et ses besoins prévisionnels de financement, les options dont elle dispose pour réduire ses besoins de financement ou pour obtenir des fonds supplémentaires et sa source de financement. Une banque dont la base de dépôt est stable connaîtra généralement peu de problème de liquidité.

Une bonne politique de la banque en matière de gestion de liquidité implique une structure de décision, une stratégie de gestion et de financement de la liquidité, une série de limitation de l'exposition à l'insuffisance ou l'excès de liquidité et un ensemble de procédure de planification de la liquidité.

Les besoins de la liquidité comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent sont habituellement déterminés par la construction d'une échelle comprenant les flux prévisionnels de trésorerie entrants et sortants. La différence entre les flux entrants et sortants sur chaque exercice (c'est-à-dire l'excédent ou le déficit de fonds) donne un point de départ à partir duquel on peut mesurer l'excédent ou le déficit de liquidité futur de la banque à un moment donné. De ce fait, la gestion de la liquidité est une affaire du besoin de financement net : en

principe, la banque peut accroître ses liquidités par la gestion de ses actifs et par la gestion de ses dettes.

Ce principe de gestion consiste à savoir comment un banquier (trésorier d'une banque) gère ses actifs et passifs pour réaliser la plus-value possible. Pour cela, le gestionnaire de la banque a quatre (4) préoccupations principales :

- La première est de s'assurer que la banque a suffisamment de réserves pour rembourser ses déposants lorsqu'il y'a des mouvements de retraits des dépôts. En effet, la banque doit s'engager dans la gestion de la liquidité pour conserver suffisamment de réserves liquides, l'acquisition d'actifs liquides suffisants pour qu'elle puisse faire face à ses obligations envers les déposants.

Les actifs liquides permettent aux banques de disposer des fonds pour faire face aux fluctuations du niveau des dépôts et pour pouvoir suivre une éventuelle hausse de la demande du crédit d'où la liquidité des actifs est un aspect fondamental de la gestion du bilan car pour maximiser la rentabilité, le trésorier de la banque doit comparer le rendement des actifs liquides et le rendement des actifs moins liquides.

En un mot, dans la plupart des cas, les actifs liquides ne sont conservés qu'en tant que matelas de liquidité en cas de problème de financement ou d'obligation de restituer des fonds aux déposants.

Par ailleurs, la gestion du passif peut à la fois venir en complément de la liquidité des actifs et constituer une autre source possible de liquidité lorsque les actifs sont disponibles.

- La deuxième : le gestionnaire doit poursuivre un objectif de niveau de risque faible et acceptable en acquérant des actifs à faible taux de défaut et en diversifiant les actifs détenus (gestion d'actifs).
- La troisième : c'est d'acquérir des fonds à faible coût (gestion de passif)
- Et enfin la quatrième : le gestionnaire doit décider enfin du montant des fonds propres que la banque doit maintenir, et obtenir le capital désiré (adéquation du capital).

En tout état de cause, certains principes de la gestion des liquidités doivent être toujours respectés :

- Maintien de liquidités suffisantes pour assurer le financement approprié des besoins de la clientèle ;

- Maintien d'une réserve en cas de besoins imprévus en liquidités ;
- Placement des fonds liquides de manière à répondre à l'exigence de sécurité et aux besoins en liquidités.

3.1.1. Gestion de liquidité et rôle des réserves

Faisons une analyse plus fine de la manière dont une banque gère les sorties de dépôts qui se produisent lorsque les déposants effectuent l'opération de retraits (compte chèque ou compte d'épargne) ou tirent des chèques déposés sur des comptes détenus dans d'autres banques.

3.1.1.1. Dans le cas des réserves excédentaires disponibles

Nous allons supposer dans notre exemple que la banque possède d'importantes réserves excédentaires et que tous les dépôts requièrent la même proportion de 10% de réserves obligatoires. Admettons que le bilan initial de la banque en question soit le suivant:

Tableau n°5 : rôle des réserves excédentaires disponibles (en millions d'euros)

Actif		Passif	
Réserves	20	Dépôts	100
Prêts	80	Capital	10
Titres	10		

Source : Frédéric MISHKIN, op cit, page 309

Les réserves obligatoires de la banque sont de 10% de 100millions (dépôts) soit 10 millions Nous remarquons que la banque détient 20millions en réserves d'où elle a un excès de réserves (elle a des réserves supplémentaires soit 10 millions). Si des déposants décident de retirer 10 millions. Le bilan de la banque deviendra comme suit

Tableau n°06 : rôle des réserves excédentaires disponibles (en millions d'euros)

Actif		Passif	
Réserves	10	Dépôts	90
Prêts	80	Capital	10
Titres	10		

Source : Frédéric MISHKIN, op cité page 309

La banque perd non seulement les 10 millions sur les dépôts faisant l'objet de retrait mais aussi 10 millions de réserves. Ses réserves sont maintenant de 10% de seulement 90 millions (soit égal à 9). Ses réserves excèdent encore le montant requis de 1.

En résumé si la banque possède d'importantes réserves excédentaires, une sortie de dépôts ne nécessite pas de changement d'autres postes du bilan.

3.1.1.2. Dans le cas d'insuffisance des réserves excédentaires

La situation est sensiblement différente lorsque la banque détient des réserves insuffisantes.

Supposons qu'au lieu du montant initial de 10 millions, la banque accorde pour 10 millions de prêts, donc qu'elle ne détienne plus de réserves excédentaires. Son bilan sera comme suit :

Tableau n°7 : insuffisance des réserves excédentaires (en millions d'euros)

Actif		Passif	
Réserves	10	Dépôts	100
Prêts	90	Capital	10
Titres	10		

Source : Frédéric MISHKIN, op cité page 309

Lorsqu'elle doit faire face à une sortie des dépôts de 10 millions, son bilan devient :

Tableau n°8 : insuffisance des réserves excédentaires (en millions d'euros)

Actif		Passif	
Réserves	0	Dépôts	90
Prêts	90	Capital	10
Titres	10		

Source : Frédéric MISHKIN, page 310

La banque se trouve dans une situation critique (en difficulté) après le retrait de 10 des dépôts et donc des réserves : elle doit détenir 9 millions en réserves obligatoires or elle n'a plus de réserves. Pour pallier à cette situation afin de rétablir ses réserves obligatoires, elle dispose de quatre (4) possibilités

A. Emprunt interbancaire

Le financement interbancaire comprend les sommes dues aux autres banques et institutions financières. En d'autres termes, recourir à d'autres banques sur le marché interbancaire moyennant un taux d'intérêt ou emprunter auprès d'autres institutions spécialisées¹.

Le bilan deviendra comme suit si elle obtient les 9 millions de réserves obligatoires manquants :

Tableau n° 9: emprunt interbancaire (en millions d'euros)

Actif		Passif	
Réserves	9	Dépôts	90
Prêts	90	Emprunts auprès d'autres banques	9
Titres	10	Capital	10

Source : Frédéric MISHKIN, Monnaie, Banque et Marché financier, op cité page 310

B. Cession de titres

Une deuxième solution pour la banque consiste à vendre une partie de ses titres pour couvrir le retrait des dépôts. Par exemple, elle peut vendre pour 8 millions d'euros de titres et les déposer comme réserves auprès de la banque centrale. Cela donne le bilan suivant :

Tableau n°10 : cession des titres (en millions d'euros)

Actif		Passif	
Réserves	9	Dépôts	90
Prêts	90	Capital	10
Titres	1		

Source : Frédéric MISHKIN, op cité page 310

Cette cession de titres implique pour la banque des frais de commissions et des coûts de transaction. Les coûts diffèrent selon les titres.

¹ Une possibilité pour la Banque A est d'emprunter auprès d'autres banques et institutions financières en vendant des certificats de dépôts négociables.

Chapitre I : notions et gestion de la liquidité bancaire

Les bons de trésors, classés comme réserves secondaires, sont très liquides, par conséquent les couts sont relativement modestes. Cependant, les autres titres que la banque détient sont moins liquides, et les couts de transactions peuvent être plus élevés. En d'autres termes, la liquidité des titres sont en relation inverse avec les coûts de transaction (plus les titres sont plus liquides plus le coût de transaction est faible et vice versa).

C. Emprunt à la Banque Centrale :

Les emprunts de la banque centrale font partie aussi des dettes de la banque. C'est un moyen pour la banque de faire face à ses sorties de dépôts, ça concerne l'acquisition de réserves par un emprunt auprès de la banque centrale.

Dans notre exemple la banque peut conserver son montant de titres et de prêts et emprunter 9 millions au guichet de l'escompte. Le bilan devient :

Tableau n°11 : emprunt à la Banque Centrale

Actif		Passif	
Réserves	9	Dépôts	90
Prêts	90	Emprunts au guichet de l'escompte	9
Titres	10	Capital	10

Source : Frédéric MISHKIN, Monnaie, Banque et Marché financier, op cit, page 311

Le moyen consiste à payer le taux d'intérêt appelé taux de réescompte à la Banque Centrale.

D. La réduction des prêts

La banque peut finalement obtenir les 9 millions de réserves nécessaires pour faire face aux sorties de dépôts (retraits) en réduisant le montant de ses prêts.

Tableau n°12 : réduction des prêts (en millions d'euros)

Actif		Passif	
Réserves	9	Dépôts	90
Prêts	81	Capital	10
Titres	10		

Source : Frédéric MISHKIN, Monnaie, Banque et Marché financier, op cit, page 311

Ce procédé de réduction des prêts est le moyen le plus couteux du côté de la banque pour obtenir des fonds lorsqu'il ya retrait de dépôts. La réduction du montant des prêts pour la banque peut se faire par deux méthodes : la méthode de résiliation des prêts accordés et le transfert des prêts à des tiers par la technique de titrisation.

Toutes ces contestations justifient la détention des réserves excédentaires par les banques, même si les titres et les prêts procurent un meilleur rendement. « Les réserves excédentaires sont une assurance contre les associés aux retraits de dépôts. Plus ces coûts sont élevés, plus les banques voudront détenir des réserves excédentaires »¹

3.1.2. La gestion du bilan de la banque :

Gestion d'actifs et de passifs (gestion ALM)

Elle consiste à optimiser le couple rentabilité risque c'est-à-dire les deux (2) dimensions essentielles de toute décision financière.

Les risques pris en compte de gestion Actif- Passif sont les risques de liquidité et les risques de marché).

Dans cette partie nous allons essayer d'examiner comment un banquier gère ses actifs et passifs pour réaliser le profit le plus élevé possible. De ce fait, il doit prendre en considération les quatre préoccupations principales concernant la gestion de son bilan :

- En première, le gestionnaire doit s'assurer que la banque a suffisamment de réserves pour rembourser ses déposants quand il ya des mouvements de retrait massifs c'est-à-dire lorsqu'il se produit des fuites de dépôts quand les déposants retirent leurs avoirs ou demandent à être remboursés. Pour conserver suffisamment de réserves liquides, la banque doit s'engager dans la « **gestion de liquidité** » ;
- La deuxième, le gestionnaire doit poursuivre un objectif de niveau de risque faible et acceptable en acquérant des actifs avec un taux de défaut réduit et en diversifiant les actifs détenus. C'est la « **gestion d'actif** » ;
- La troisième préoccupation c'est d'acquérir des fonds à faible coût. Cela s'appelle « **la gestion du passif** » ;
- Enfin, le gestionnaire décide du montant des fonds propres à détenir et obtenir le capital désiré. c'est ce qu'on appelle « **adéquation du capital** »

¹Frédéric MESHKIN, Op cit, page 312

3.1.2.1. Gestion d'actif

Pour maximiser ses profits, une banque doit simultanément chercher les rendements les plus élevés possibles sur les prêts et les titres, réduire le risque et faire des provisions suffisantes pour préserver sa liquidité en détenant des actifs liquides. De ce fait, elles tentent d'atteindre ces objectifs évoqués de quatre (4) manières différentes :

- Premièrement : les banques tenteront de trouver des emprunts qui paieront des taux d'intérêts élevés et dont la possibilité de défaut est faible. Pour cela le banquier doit décider si les emprunteurs potentiels ont un niveau correct de risque de crédit leur permettant de rembourser intérêts et principal aux échéances (pour ce faire les banques procéderont à un examen sélectif pour réduire le problème d'anti sélection)¹.
- Deuxièmement : les banques essaient d'acheter des titres à taux de rendement élevé et risque faible.
- Troisièmement : c'est basé sur le principe de diversification. Les banques doivent réduire leur risque en diversifiant. En d'autres termes, elles ne doivent pas mettre tous les œufs dans le même panier. Pour ce faire, elles achètent différents actifs (court terme, long terme) et accordent de nombreux types de prêts à des clients différents.
- Quatrièmement : cela réside dans la gestion de liquidité de ses actifs de sorte à satisfaire les réserves obligatoires sans supporter des couts trop importants. En d'autres termes, la banque doit détenir des titres liquides même s'ils apportent des intérêts moindres que les autres actifs. La banque doit décider, par exemple, combien de réserves excédentaires elle doit détenir pour éviter les couts liés aux sorties de fonds.

Néanmoins, elle peut par ailleurs subir des pertes car les réserves ne portent pas d'intérêts alors que le passif bancaire est couteux à maintenir.

3.1.2.2. Gestion du passif

Les grandes banques recherchent de nos jours d'autres sources de fonds en émettant des titres de passif comme les certificats de dépôts négociables ou en empruntant activement

¹ L'anti-sélection appelée aussi sélection adverse est un phénomène statistique et économique qui joue un rôle important notamment dans les domaines de l'assurance et de la gestion du risque par lequel une offre faite sur le marché aboutit à es résultats inverses de ceux souhaités, à cause d'asymétrie d'information (dans le cas où les participants disposent d'informations pertinentes que d'autres n'ont pas)

auprès d'autres banques et organismes financiers, ou même en émettant des obligations à long terme pour leur propre compte.

3.1.2.3. Adéquation du capital

Les banques sont amenées à prendre des décisions sur le montant de capital qu'elles doivent détenir pour prévenir le risque de faillite bancaire et de manière à remplir les exigences réglementaires en capital imposées par les autorités de régulation. Cependant, elles ne souhaitent pas détenir trop de capitaux car il en résulte une diminution du rendement des actionnaires.

Elles sont amenées à prendre des décisions sur le montant du capital qu'elles doivent détenir pour trois (3) motifs :

- 1^{er} motif : le capital sert à éviter les défaillances bancaires¹
- 2^{ème} motif : le montant de capital affecte le rendement des actionnaires de la banque.
- 3^{ème} motif : un montant minimal de capital (le minimum de fonds propres réglementaires) est exigé par les autorités de contrôle.

A. Comment le capital protège-t-il du risque de faillite ?

Considérons deux (2) banques dotées de bilans identiques, sauf que la banque fortement capitalisée possède un ratio de capital par rapport aux actifs de 10% tandis que la banque faiblement capitalisée a un ratio de 4%.

Tableau n°13 : adéquation du capital

Banque fortement capitalisée		Banque faiblement capitalisée	
Actif	Passif	Actif	Passif
Réserves 10	Dépôts 90	Réserves 10	Dépôts 96
Prêts 90	Capital 10	Prêts 90	Capital 4

Source : Frédéric MISHKIN, op cité page 314

Supposons que ces deux (2) banques grisées par l'euphorie du marché des télécoms se rendent compte à posteriori que 5 millions d'euros de leurs prêts sur le marché ne valent plus rien. Quand ces créances irrécouvrables sont sorties du bilan, la valeur totale des actifs baisse

¹ Situation dans laquelle ne peut pas remplir ses obligations de remboursement envers ses déposants et ses créanciers et où elle fait faillite.

de 5 millions et donc le capital de la banque qui est égal au total des actifs moins celui du passif diminue de 5 millions. Les bilans se présentent maintenant comme suit :

Tableau n° 14: adéquation du capital

Banque fortement capitalisée		Banque faiblement capitalisée	
Actif	Passif	Actif	Passif
Réserves 10	Dépôts 90	Réserves 10	Dépôts 96
Prêts 85	Capital 5	Prêts 85	Capital -1

Source : Frédéric MISHKIN, op cité page 315

La banque fortement capitalisée accepte cette perte de 5 millions sans hésiter car sa couverture initiale de 10 millions en capital implique que sa valeur nette est positive de 5 millions après perte. La banque faiblement capitalisée au contraire est en grande difficulté. A cause de sa valeur nette négative la banque devient insolvable.

Nous trouvons donc une forte justification au maintien d'un capital élevé pour une banque : une banque détient du capital pour réduire sa probabilité de devenir insolvable.

a. L'effet du capital sur la rentabilité des actionnaires

Les actionnaires ont besoin d'une bonne mesure de la profitabilité bancaire. Une mesure simple de la rentabilité bancaire est le coefficient de rendement ROA (Return On Assets), le profit net après impôt par unité d'actifs qui mesure l'efficacité de la gestion de la banque c'est-à-dire une indication indirecte de sa productivité car il indique combien de bénéfices sont engendrés en moyenne par unité d'actifs.

$$ROA = \frac{\text{profit net après impôt}}{\text{Actifs}}$$

Cependant les actionnaires s'intéressent pour leur part davantage à ce que leur rapporte leur investissement. Cette information est fournie par une autre mesure simple de la profitabilité bancaire à savoir le coefficient de rentabilité ROE (Return On Equity), le bénéfice net après impôt par unité de fonds propres.

$$ROE = \frac{\text{profit net après impôt}}{\text{Fonds Propres}}$$

Chapitre I : notions et gestion de la liquidité bancaire

Il existe une relation directe entre le ROA et le ROE qui est déterminée parce qu'on appelle le multiplicateur de fonds propres ou ratio de levier financier (Equity Multiplier) qui se définit comme le montant d'actifs par unité de capital.

$$EM = \frac{\text{Actifs}}{\text{Fonds Propres}}$$

Nous remarquons que :

$$\frac{\text{profit net après impôt}}{\text{Fonds Propres}} = \frac{\text{profit net après impôt}}{\text{Actifs}} * \frac{\text{Actifs}}{\text{Fonds Propres}}$$

Ce qui conduit en utilisant nos définitions à :

$$\text{ROE} = \text{ROA} * \text{EM}$$

Coefficient de rentabilité = coefficient de rendement * multiplicateur de fonds propres.

La formule de l'équation montre comment réagit le coefficient de rentabilité lorsque la banque possède un faible montant en capital (Fonds Propres) par rapport au total des actifs.

Revenons à notre exemple précédent sur les banques fortement capitalisées et celles faiblement capitalisées. D'après leur bilan bancaire, le multiplicateur de fonds propres pour la première banque est : $100/10 = 10$; tandis que pour la seconde banque c'est : $100/4 = 25$.

Supposons que les banques aient été gérées de manière similaire de façon à obtenir le même rendement sur actifs, soit par exemple 1%.

- Le ROE de la banque fortement capitalisée est : $1\% * 10 = 10\%$
- Le ROE de la banque faiblement capitalisée est : $1\% * 25 = 25\%$

Les actionnaires de la banque faiblement capitalisée sont clairement satisfaits que ceux de l'autre banque car ils gagnent plus de deux (2) fois sa rentabilité.

On conclut donc que pour un coefficient de rendement (ROA) donné, plus la capital bancaire est faible plus la rentabilité (ROE) des actionnaires est élevée.

b. L'exigence en capital réglementaire

Les banques détiennent aussi du capital car elles y sont contraintes par les autorités de supervision. Celles-ci exigent un minimum de détention de fonds propres réglementaires pouvant faire face aux sorties massive de fonds afin d'éviter les risques pouvant en découler.

3.2. La mesure et la gestion de liquidité

La banque doit évaluer sa position de liquidité à travers une mesure pour ensuite mettre en place des techniques de gestion adéquate.

3.2.1. La mesure de la liquidité

Le respect de la réglementation bancaire est important pour le risque de liquidité mais également la mesure de liquidité d'une banque est préalable pour une bonne maîtrise du risque.

$$\text{coefficient de liquidité}^1 = \frac{\text{Montant des liquidités}}{\text{Montant des exigibilités}} > 100\%$$

Pour indiquer à un moment donné la position de liquidité, la banque doit établir un tableau de profils des échéances basé sur le calcul des impasses en liquidité.

« L'impasse en liquidité est la différence entre les encours d'actifs et de passifs pour toutes les dates futures telles qu'on peut les projeter vus d'aujourd'hui : où les sommes sont prises respectivement sur toutes les lignes de l'actif (respectivement du passif)»²

Le bilan d'une banque étant par construction équilibré à tout instant, l'impasse en liquidité est nulle pour la date courante. L'impasse en liquidité mesure justement le montant qu'on anticipe d'avoir, de placer ou emprunter aux dates futures pour équilibrer le bilan.

Cependant, le calcul des impasses est un élément essentiel pour évaluer les besoins de liquidités futures ou au contraire les excédents de liquidités futurs.

Selon P.C.PUPION³, il faut tout d'abord classer les passifs et les actifs selon la catégorie d'échéances auxquelles ils appartiennent puis calculer pour chaque classe la différence entre actif et passif appelé *passif net*. Si le passif net est négatif, cela signifie que la

¹ AFTIS Hamza « analyse des causes de la surliquidité bancaire en Algérie et des méthodes de sa gestion » mémoire de magistère UMMTO 2010, p33

² Paul DEMEY, Antoine FRACHOT, Gaël RIBOULET, op cit, page 33

³ Pierre Charles PUPION, « Economie et Gestion Bancaire », édition Dunod, paris 1999, Page 78

banque dispose d'un excédent de liquidité sur cette classe d'échéance. Par contre si le passif net est positif, dans ce cas elle a un besoin de liquidité.

Nous distinguons à partir du tableau de profil d'échéances trois (3) méthodes de calcul d'évaluation de la position de liquidité d'une banque :

- Méthode des impasses successives ;
- Méthode des impasses cumulées ;
- Méthode des nombres.

3.2.2. Les limites liées à la détermination des impasses en liquidité

La construction des profils d'impasses requiert les montants des encours et leurs échéances, or certains encours sont sans échéance et d'autres ont une échéance incertaine. Dans de tel cas, il faut adopter des conventions, ou faire des hypothèses, ou encore baser le choix des échéances sur des analyses complémentaires (de type statistique). Il s'agit notamment des postes suivants : *les dépôts à vue, les engagements du hors bilan, les encours à échéance incertaine, les fonds propres, les flux d'intérêts.*

Diverses autres lignes du bilan posent problème : les immobilisations, les créances douteuses etc.... La liste ci-dessus est limitée aux cas courants les plus souvent mentionnés.

3.3. Le risque de liquidité et sa gestion

Les banques sont souvent présentées comme un portefeuille de risques. Ces derniers sont une dimension inévitable et naturelle compte tenu des produits proposés et de la matière manipulée qui est l'argent¹

L'environnement bancaire se caractérise par les multiples dimensions des risques financiers qui affectent les performances.

La définition des risques et des performances est une démarche classique, mais importante car elle constitue le point de départ de la gestion des risques. La montée des risques dans le monde bancaire est une résultante de ces mouvements de déréglementation et d'ouverture à la concurrence.

Dans l'univers de la banque, il s'agit d'une mutation fondamentale menée de manière ordonnée et prudente mais qui touche à tous les aspects des activités. Dans cette mutation qui

¹Eric LAMARQUE « Gestion bancaire », édition la source d'or, paris 2003, p70

se poursuit aujourd'hui à un rythme accéléré, il n'est pas surprenant que la gestion des risques joue un rôle essentiel.

Les risques bancaires sont multidimensionnels et les distinctions entre les risques sont floues. Il faut les préciser pour pouvoir ensuite les mesurer. Mais néanmoins, « tous les risques sont définis comme les pertes associées à des évolutions adverses. La conséquence directe importante est que toute mesure du risque repose sur l'évaluation de telles dégradations et de leur impact sur les résultats »¹

3.3.1. Le risque de contrepartie²

Désigne le risque de défaut des clients c'est-à-dire le risque de pertes consécutives au défaut d'un emprunteur face à ses obligations.

C'est le risque de perte lié à l'impossibilité d'un débiteur de faire face à tout ou une partie de ses engagements de paiement dans les délais prévus

Le risque de crédit est un risque critique car le défaut d'un petit nombre de clients importants peut suffire à mettre un établissement en difficulté. Il englobe le risque de crédit et le risque de marché.

3.3.2. Le risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque de voir les résultats affectés défavorablement par les variations (mouvements) des taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt concerne tous les intervenants financiers ou non dès qu'ils sont emprunteurs ou prêteurs sur les marchés notamment les banques car la quasi-totalité de leurs encours du bilan engendre des revenus et des charges qui sont à plus ou moins long terme indexés sur les taux d'intérêt du marché.

3.3.3. Le risque de marché³

Le risque de marché est défini comme le risque de pertes sur les positions du bilan et du hors bilan à la suite des variations des prix du marché.

¹ Joel BESSIS « gestion des risques et gestion passif actif des banques », édition Dalloz, Paris 1995, P15

² Patrice FONTAINE, Carole GRESSE, « gestion des risques internationaux », édition Dalloz, Paris 2003, P 392

³ Thierry RONCALLI, « la gestion des risques financiers », édition Economica, Paris 2009, Page 47

Les risques de marché se mesurent à partir de l'instabilité des paramètres de marché : le taux d'intérêt, les indices boursiers, les taux de change.

3.3.4. Le risque de change¹

Le risque de change est analogue au risque de taux. Il s'agit d'un risque financier lié à une évolution défavorable de devises, entraînant des pertes de change.

3.3.5. Le risque de solvabilité²

Le risque de solvabilité est celui de ne pas disposer des fonds propres suffisants pour absorber des pertes éventuelles. Ce risque résulte du montant des fonds propres disponibles d'une part et des risques pris d'autre part de crédit, de marché, de taux, de change,...

Par ailleurs nous avons le *risque opérationnel*³ « qui représente un risque de pertes résultant de carences ou de défauts, attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs ».

Nous allons de ce fait nous consacrer sur le risque de liquidité en vue de le détailler.

3.3.6. Le risque de liquidité⁴

Le risque de liquidité est considéré comme un risque majeur mais il fait objet de diverses acceptions : l'illiquidité externe, le matelas de sécurité que procurent les actifs liquides, ou la capacité à mobiliser des capitaux à un cout normal.

Par ailleurs le risque de liquidité est le risque pour une banque de ne pas pouvoir faire face, à un instant donné à ses engagements ou de ne pas pouvoir financer le développement de son activité. Le risque de liquidité peut s'avérer fatal en ce sens qu'elle entraîne la faillite d'un établissement.

Le risque de liquidité est issu du rôle de transformation d'une banque dont le terme des emplois est généralement supérieur à celui des ressources. La transformation étant inhérente à l'activité bancaire, il s'agit donc d'évaluer, en cas de décalage important entre entrées et sorties de fonds, en combien de temps et à quel prix la banque pourra respecter ses engagements et éviter le manque de liquidité.

¹ Joël BESSIS, « gestion des risques et gestion actif passif des banques », édition Dalloz, paris 1995, page 19-20

² Idem

³ Thierry RONCALLI, op cit, Page 228

⁴ Joël BESSIS, op cit, Page 16

La gestion du risque de liquidité consiste à trouver un équilibre entre le respect des engagements réglementaires vis-à-vis de la clientèle et à atteindre l'objectif de maximisation de la marge d'intérêt.

Cependant, nous pouvons relever différents aspects de la gestion du risque de liquidité.

3.3.6.1. La liquidité stockée

Elle consiste dans la cession d'une part d'actifs pour obtenir des liquidités (décisions qui concernent l'actif du bilan). Le portefeuille titres de la banque constitue la première source de la liquidité stockée (par exemple Titres de créances négociables de la catégorie titre à court terme qui peuvent être rapidement cédés). Et d'autre part, la titrisation d'actifs à plus long terme non cotés sur des marchés permet non seulement de constituer les liquidités de la banque, mais aussi de modifier les impasses de liquidité sur les maturités éloignées.

3.3.6.2. La liquidité empruntée

Une alternative pour la banque est qu'elle peut emprunter de la liquidité soit auprès de la Banque Centrale soit sur les marchés. En répondant aux appels d'offres de la Banque Centrale, l'établissement de crédit comblera des déficits temporaires de liquidité et en se présentant sur les différents marchés de capitaux, il obtiendra de la trésorerie.

3.3.6.3. L'adossement

L'adossement est un concept de base en matière de couverture en liquidité et en taux. Il est réalisé lorsque les profils d'amortissement des emplois et des ressources sont similaires et lorsque les taux de référence sont les mêmes. L'adossement en liquidité consiste à répliquer le profil d'amortissement à l'actif et au passif.

Cette opération offre un double avantage. En liquidité aucun écart ne peut apparaître au fur et à mesure de l'amortissement des emplois et des ressources adossés, pourvu que l'adossement de l'ensemble de la chronique des flux d'amortissement soit parfait. En outre, si les taux d'intérêt sont de même nature fixe sur un horizon donné, ou variable avec une indexation sur la même référence, la marge de l'opération est également bloquée car le client paie exactement le coût du refinancement augmenté de la marge en pourcentage.

3.3.6.4. La consolidation

Le profil d'impasse caractérise la position en liquidité du bilan sur l'ensemble des dates futures. Divers cas de figure sont possibles : en l'absence d'adossement le bilan peut être globalement « sur-consolidé » ou « sous-consolidé » selon que les ressources s'amortissent moins vite ou plus vite que les emplois.

Un adossement parfait global équilibre le bilan en liquidité en permanence, hors opérations nouvelles et neutralise la position de taux. Le bilan est alors dit consolidé.

Le bilan est « sur-consolidé » si les actifs s'amortissent plus vite que les ressources existantes. L'excédent de ressources dégagé doit être réemployé.

Par contre le bilan est « sous-consolidé » si les actifs s'amortissent plus lentement que les ressources. Des financements nouveaux sont requis pour combler l'écart avec les actifs en place, en plus des financements des actifs nouveaux.

3.3.6.5. La titrisation

« La titrisation consiste à transformer des actifs en titres émis sur les marchés de capitaux »¹. Cette transformation en titres échangeables peut s'accompagner d'une restructuration qui donnent aux titres offerts sur le marché des caractéristiques différentes de celles des créances auxquelles ils ont été adossés (en terme de paiement, coupons, durée de vie, sensibilité aux fluctuations du taux d'intérêt)

Cette technique permet aux banques de gérer leurs bilans et consentir plus de crédits.

La banque a une entité spécifique établie pour les opérations de titrisation. Cette entité est souvent appelée SPV (special purpose vehicle) ou SPC (special purpose company). La banque va remettre ses créances au SPV qui va se charger de les transformer en titres.

Ces derniers doivent être notés par les agences de notation avant d'être acquis sur le marché par les investisseurs. Il faut qu'ils soient bien notés pour éviter les risques qui peuvent en découler.

¹ Thierry GRANIER, Corynne JAFFEUX, « la titrisation : Aspects juridique et financier », édition economica, paris 2004, Page 32

3.4. La surliquidité bancaire

Nous allons définir la surliquidité afin de mieux dégager les facteurs ainsi que les conséquences liés à cette notion.

3.4.1. Définition du concept

La surliquidité bancaire traduit le fait que les banques ou les établissements de crédits préfèrent conserver la liquidité dont elles disposent plutôt que de prêter une partie pour financer les projets d'investissement des entreprises¹.

Une banque qui accumule de la liquidité au-delà de la norme établie officiellement c'est-à-dire au-delà du « coefficient de liquidité » peut être considérée comme surliquide.

Cette banque a trois (3) options que l'on mentionne selon un ordre de rentabilité décroissante :

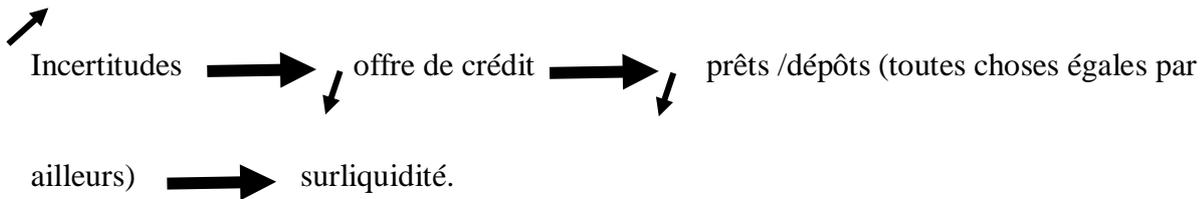
- prêter à la clientèle (particuliers, entreprises, intermédiaires bancaires ou financiers, Etats),
- conserver auprès de la Banque centrale,
- conserver auprès d'elle-même.

Les banques peuvent aussi opter pour une combinaison de ces trois situations, ce qui nous semble plus conforme à la réalité. Dans la première option, la banque est en situation de surliquidité si et seulement si elle ne prête pas l'intégralité de la liquidité excédentaire conforme à la norme. En revanche, dans les deux dernières situations, la banque est tout simplement sur liquide, ce qui n'est pas une situation rationnelle compte tenu du manque à gagner que cela implique. La Banque centrale publie périodiquement le montant des réserves excédentaires que les banques déposent auprès d'elle. Le niveau de ces réserves excédentaires rapporté à la masse monétaire M2 (monnaie fiduciaire, monnaie scripturale et quasi-monnaie) permet d'apprécier l'importance de la surliquidité constituée par les banques.

Par ailleurs, l'excès de liquidité est expliqué par certains auteurs par une restriction de l'offre de crédit tandis que d'autres l'expliquent par une insuffisance de demande de crédit.

Selon SAX EGGARD (2006)², la surliquidité bancaire peut résulter d'un comportement volontaire ou involontaire des banques de restreindre l'offre de crédit. Ce phénomène peut être illustré par le mécanisme suivant :

¹ Revue sur la surliquidité bancaire : le mal oublié de l'Afrique subsaharienne, écrit par Yannick LUCOTTE.



Cette forme de surliquidité s'explique par la volonté des banques de constituer une liquidité supplémentaire pour motif de précaution.

Une réduction des incertitudes peut aussi expliquer l'excès de liquidité des banques dans la mesure où elle peut entraîner la restriction des prêts et l'augmentation des dépôts.

Dans la recherche de l'équilibre macroéconomique, La Banque Centrale entreprend des politiques monétaires visant à atteindre cet objectif. Cette politique via des instruments d'intervention peut être également un facteur stimulateur de la surliquidité soit de manière directe ou indirecte.

3.4.2. Les principaux facteurs de la surliquidité

Comme nous l'avons vu, la surliquidité survient lorsque la somme du compte courant et des réserves libres de la banque auprès de la banque centrale est supérieure d'une manière excessive. Les origines de cet excès diffèrent d'une banque à une autre et d'un pays à un autre. Alors quelles sont les causes principales de cet excès de liquidité ? :

- les facteurs internes à la banque et ;
- les facteurs externes.

3.4.2.1. Les facteurs internes de la surliquidité à la banque :

Il existe plusieurs facteurs internes qui peuvent être avancés pour expliquer les causes de la surliquidité bancaire et qui sont dus à sa propre gestion comme :

- **Un risque élevé :** Le risque élevé que représentent les prêts pour les banques, en raison juridique que soulève le recouvrement effectif des créances cas de défaut, se présente comme un facteur important qui pousse les banques à revoir leurs politiques d'octroi de crédits à la baisse, ce qui va influencer la création d'une surliquidité au niveau de la banque.
- **Manque de concurrence :** La concurrence pousse la banque à réaliser plus de profits et cela ne peut pas se réaliser dans le cas du non mobilisation de leurs ressources. Au cas où cette compétition perd place, les banques vont se contenter d'un niveau stable de rentabilité ce qui va provoquer la surliquidité ;

- **Augmentation des taux créditeurs** : L'augmentation du taux d'intérêt créditeur va encourager les ménages et les entreprises à déposer leurs avoirs, ce qui va accroître le nombre des dépôts, mais une politique d'augmentation des taux d'intérêt créditeur va obliger les banquiers à augmenter à leur tour les taux d'intérêt débiteur dans l'objectif de réaliser une marge positive. Dans ce cas le coût de crédit devient cher et la demande se détériore et les flux entrants vont être plus élevés que les flux sortants.

- **Inefficience du système bancaire** : le facteur fondamental qui cause un excès de liquidité c'est l'inefficience du système bancaire ce qui résume les différents facteurs bancaires cités en haut. Ces éléments peuvent freiner la transmission des fonds des banques très liquides aux banques dans lesquelles la demande de crédit est relativement forte.

3.4.2.2. Les facteurs externes de la surliquidité

Comme nous l'avons expliqué plus haut, les facteurs internes peuvent provoquer la surliquidité au sein de la banque, mais il ne faut pas oublier que les facteurs externes peuvent en être la cause. La plupart de ces facteurs sont constitués par les instruments de la politique monétaire. Mais avant de parler de ces facteurs, nous allons d'abord voir ce que c'est la politique monétaire et comment elle peut influencer cette surliquidité.

A. Les instruments de la politique monétaire

La politique monétaire c'est l'ensemble d'instruments qui consiste à fournir les liquidités nécessaires au bon fonctionnement et à la croissance de l'économie tout en veillant à la stabilité de la monnaie.

Ces différents instruments peuvent être directement ou indirectement la cause de la surliquidité bancaire. Nous pouvons citer :

- **La politique des réserves obligatoires** : Si la banque diminue ce taux, le montant des dépôts au niveau de la banque va être important et la banque va se trouver dans une situation d'excès de liquidité mais dans le cas contraire, la banque centrale diminue cet excès.

Nous constatons que la baisse du taux de réserves obligatoires peut jouer sur la surliquidité dans les banques ;

- **La politique d'open market** : Il s'agit de l'intervention de la banque centrale sur le marché monétaire pour acheter ou vendre des titres privés ou publics.

Quand la banque centrale vend les titres sur le marché, elle diminue la liquidité. Par contre, si elle se porte acheteuse des titres, elle injecte la liquidité sur le marché, ce qui peut engendrer une surliquidité au niveau de la banque ;

- **La politique du taux d'escompte** : le taux d'escompte est appliqué dans les opérations des effets de commerce.

Mais, en augmentant le taux de réescompte, les banques vont diminuer le nombre de crédits accordés et ça va influencer la liquidité à cause de la réduction des flux sortants provoqués par la pénalisation des demandeurs de crédits.

Ceci peut créer une surliquidité au niveau de la banque due au non mobilisation des ressources.

- **La politique d'encadrement de crédits** : c'est une politique qui consiste à contrôler et limiter le montant des crédits accordés par les banques. C'est la limitation du montant des crédits accordés aux clients à travers la fixation d'un taux de croissance de la masse monétaire souhaitée.

Dans cette politique, c'est le plafonnement du montant des crédits qui engendre un excès de liquidité dans les banques dû au non mobilisation des ressources.

B. Autres facteurs externes

En plus des instruments de la politique monétaire qui influencent la surliquidité dans les banques, il existe d'autres facteurs qui peuvent être la cause de cet excès de liquidité à savoir :

- L'augmentation des salaires non suivie d'une diminution du pouvoir d'achat et l'épargne non thésaurisée sont orientée vers un circuit de financement indirect feront objet d'une augmentation du niveau des dépôts au niveau des banques qui pourra se traduire par une surliquidité.

- Des conjonctures socio-économiques nationales ou internationales favorables à l'augmentation des ressources des banques. Par exemple l'augmentation des prix du pétrole qui va augmenter le niveau de la liquidité de la banque où la compagnie pétrolière est domiciliée

- L'inefficience ou l'inexistence du marché financier (la bourse) oblige les banques à se retrouver en face d'une seule alternative qui leur permet de dégager leurs surplus de liquidité, qui est le marché monétaire ; dans le cas où toutes les banques sont en situation de

surliquidité, aucune ne va se retrouver en position de demandeur, ce qui va rendre l'offre excédentaire.

- Augmentation des IDE (Investissements Directs Etrangers) et privatisations des entreprises publiques qui vont engendrer une entrée importante des devises ;
- La faiblesse de la demande des crédits de la part des ménages et des entreprises pour des raisons spécifiques non propres à la banque.

3.4.3. Les conséquences de la surliquidité bancaires

L'excès de liquidité procure des avantages au sein de la banque à savoir le matelas de sécurité en matière de liquidité. Par contre cet excès engendre des inconvénients sur le plan bancaire et sur le plan économique.

3.4.3.1. Conséquences de la surliquidité sur le plan bancaire

- **La réduction de la rentabilité** : la banque qui perçoit des dépôts de la clientèle et ne les distribue pas dans l'économie réelle conserve d'importantes liquidités. Ces dépôts doivent être rémunérés par l'octroi des intérêts. Face à cette situation, les banques doivent chercher des palliatifs si elles ne peuvent donc pas faire leurs chiffres sur les différentiels des taux, c'est le cas des placements de ces liquidités pour porter à leur tour des intérêts.

En plus, les banques sont dans l'obligation d'assurer les dépôts de leurs clients ce qui accroît considérablement le coût supporté par les banques et diminue par conséquent la rentabilité de la banque.

- **Le non remboursement des crédits** : la surliquidité augmente le non remboursement des crédits dans la mesure où la banque qui est en surliquidité a tendance à ne pas respecter la procédure d'octroi de crédits. Les crédits qu'elle accorde alors ne subissent pas un contrôle précis, ce qui a pour conséquence le remboursement partiel ou le non remboursement du crédit accordé.

- **Diminution des parts de marché** : l'hésitation des banques en matière d'octroi de crédits qui se présente comme un facteur fondamental de la surliquidité, engendre une perte d'un segment de clients non satisfaits par les refus d'accords de crédits par les banques. Cette dernière va constater la diminution de ses parts de marché produite par la mauvaise gestion de sa liquidité.

- **Les décisions de la banque centrale :** au niveau de la banque centrale, la persistance de la surliquidité peut l'obliger à intervenir et à revoir les mécanismes et les instruments de sa politique monétaire car ceux-ci peuvent ne pas fonctionner efficacement comme prévu. La banque centrale devient de ce fait incapable ou impuissante face à ce géant problème qui est la surliquidité dans les banques ordinaires. Alors étant la banque des banques elle doit éviter l'apparition de ce problème sur le marché monétaire.

3.4.3.2. Les conséquences de la surliquidité sur le plan économique

L'impact de la surliquidité bancaire est plus important dans une économie d'endettement, où l'essentiel des financements transite par le canal bancaire et ayant comme caractéristique principale la prépondérance de la finance indirecte. Dans une économie de marché, l'effet de la surliquidité bancaire est moins grave dû au faible rôle des banques dans le financement de l'économie.

Parmi les effets de la surliquidité sur l'économie, nous pouvons citer :

- **L'instabilité au niveau des prix :** la surliquidité crée une instabilité au niveau des prix des différents produits entraînant ainsi des tendances inflationnistes. En effet, lorsqu'une banque dispose d'une liquidité excessive, elle a tendance à financer sans contrôle préalable et en cas de non remboursement, la monnaie créée devient toxique pour l'économie.

- **Les placements hasardeux à l'extérieur :** la surliquidité amène les banques à procéder à des placements incertains (qui présentent des risques) des fonds à l'extérieur avec pour conséquence directe les effets des différentes crises financières qui frappent actuellement le monde.

- **Le rapatriement des fonds :** dans le cas des succursales de multinationales, dans une situation de surliquidité, ces succursales sont plus inclinées à procéder à des rapatriements des fonds excessifs. C'est un effet réel que le surplus de liquidité des banques constitue une menace pour l'économie, en ce sens qu'il favorise l'évasion des capitaux. Cette évasion a pour conséquence la dégradation des réserves de changes d'un pays donné.

- **Le chômage :** la dépendance des banques comme seule source de financement peut entraîner une baisse de l'investissement provoquée par l'insatisfaction des demandes des entreprises en matière de crédits. Cette situation engendre une offre faible d'emplois et même à des licenciements par les entreprises de leurs employés qui se termine par une augmentation du niveau de chômage.
- **La baisse des investissements :** dans une économie d'endettement, les banques jouent un rôle majeur dans le financement de l'économie, le crédit constitue une source des fonds privilégiée pour les entreprises.

Une surliquidité bancaire reflète une baisse des emplois des banques qui se traduit par un faible accord de crédits qui prive les entreprises des fonds nécessaires pour leurs activités d'exploitation et d'investissements.

- **L'ampleur de l'informel :** pour trouver les fonds nécessaires et satisfaire leurs demandes de financement, les entreprises recourent à l'informel comme seule alternative après la réticence (hésitation) des banques et l'inefficience ou l'inexistence du marché financier.

Cette solution a des effets négatifs sur l'économie de la nation, à savoir :

- La baisse des recettes de l'Etat ;
- Le développement du marché de change non officiel ;
- La thésaurisation ;
- La non maîtrise des stocks de production qui conduit à la fixation des prix fantaisistes ;
- Le non rapatriement des devises provenant des activités d'exploitation frauduleuse

Tout ceux-ci contribuent au dérèglement des fondements de l'économie nationale

3.4.3. La gestion de la surliquidité bancaire

La gestion d'une manière efficace et rationnelle de la surliquidité réside dans des placements monétaires ou financiers, tout en prenant compte des critères de choix d'un placement. De cet fait, le trésorier de la banque avant de choisir un mode de placement dans l'impressionnante panoplie qu'il a à sa disposition, devra définir précisément ses contraintes en termes de montant de trésorerie disponible, de durée de placement, de liquidité de celui-ci, du niveau de risque de signature accepté, d'anticipation d'évolution des taux et enfin de la fiscalité.

Pour gérer une surliquidité, une banque fait recours soit à une gestion directe sur le marché monétaire, soit à une gestion déléguée sur le marché financier.

3.4.4.1. Gestion directe des excédents

La gestion directe permet de maîtriser pleinement les risques pris (signature, taux, liquidité), d'adopter ses placements à ses besoins propres et d'économiser des frais de gestion. Avec le mode de gestion directe des excédents, les banques font recours au marché interbancaire qui est un compartiment du marché monétaire.

En dehors du besoin de liquidité, la banque a aussi la possibilité de recourir au marché interbancaire en cas d'excédent, pour pouvoir accorder des prêts aux établissements de crédits sous-liquides et qui cherchent à reconstituer leur trésorerie.

Avec ce type de placement, le trésorier intervient directement sur les différents instruments qui sont:

➤ **Les opérations en blanc**

Ce sont des prêts de monnaie centrale accordés à un établissement de crédit sans effets ou créances remis en garantie.

➤ **Opérations au jour le jour**

Ce sont des prêts consentis à d'autres institutions financières d'une durée de 24h

➤ Les titres de créances négociables : TCN

Les TCN sont définis comme des titres émis et négociés sur le marché réglementé qui représentent chacun un droit de créance pour une durée déterminée.

Le marché des TCN a été créé en 1985 en France pour permettre l'accès direct au marché de l'argent à court terme des différents agents économiques comme les banques, le Trésor public, les institutions financières spécialisées, les sociétés financières ...

En Algérie, le marché des TCN, appelé aussi marché des valeurs du Trésor, a été créé en 1995 et il est réservé exclusivement au Trésor Public.

En France, le marché des TCN est ouvert à tous les agents financiers ou non, résidents ou non, il est composé de quatre compartiments¹ :

- **Le marché des bons de Trésor** : l'émission est réservée exclusivement à l'Etat et les souscripteurs sont, soit des agents financiers ou non. Les bons qui sont émis sont soit des bons du Trésor à taux fixes (**BTF**) et à intérêts précomptés pour une durée de 13, 26 ou 52 semaines soit des bons de Trésor annuels normalisés (**BTAN**), à intérêt fixes et post-comptés c'est-à-dire payés à l'échéance et sont émis pour une durée de 2 à 5 ans soit des bons du Trésor à taux variables (**BTV**) que le Trésor peut émettre au profit des établissements intervenant sur le marché interbancaire.

Pour l'achat des bons de Trésor, les banques peuvent mobiliser leurs liquidités excessives tout en tirant des différents avantages procurés par ces titres.

- **Le marché des certificats de dépôt** : le certificat de dépôt négociable CDN peut être défini comme un dépôt à terme négociable. Le titre représente l'engagement de l'émetteur de rembourser au porteur du CDN à une échéance donnée, le montant versé augmenté des intérêts dus. Les certificats de dépôt sont des titres de créances négociables émis par certains établissements de crédits résidents ou non (banques coopératives, caisses d'épargne, caisses de crédit...) en représentation des dépôts effectués par les clients.

Les banques en surliquidité peuvent souscrire ces titres dans le but d'avoir une rémunération généralement proche de celle du marché monétaire : les plus-values sont assimilées à des revenus.

¹ Jézabel COUPPEY-SOUBEYRAN, « Monnaie Banques finance », 2^{ème} édition licence économie, 2012, Page 17

- **Le marché des billets de trésorerie** : les billets de trésorerie ont les caractéristiques identiques à celles des autres TCN à savoir le montant, l'échéance comprise entre dix et sept ans. Ils sont émis par toutes les entreprises résidentes ou non, ainsi que les établissements de crédit. Ils peuvent être détenus et négociés sur le marché monétaire par toute personne morale ou physique, notamment par les établissements de crédits et les OPCVM.

La souscription de ces titres par les banques en surliquidés, va engendrer une rentabilité relative aux taux d'intérêt fixés à l'émission et qui est en principe légèrement inférieur à celui du marché monétaire.

➤ **Les rémérés et les pensions**

Ce sont les outils disponibles à ce jour sur le marché financier permettant de placer des liquidités et de recevoir en échange une garantie en titres : actions, obligations ou des TCN. Ces instruments existent toujours sur le marché financier et ont chacun leurs marchés soutenus. Le réméré est une technique du marché obligataire et la pension est une technique du marché monétaire.

- **Le réméré financier** : c'est une vente de titres au comptant, dans laquelle l'emprunteur (vendeur de titre ou la banque surliquide) se réserve le droit de les racheter à un prix convenu à l'avance dans un délai maximum de 5 ans.

- **Les pensions** : pour se procurer de la monnaie banque centrale, les établissements de crédit peuvent mettre en pension des titres qu'elle possède. Les banques surliquides peuvent acheter ces titres au comptant contre de la liquidité à un prix convenu à l'avance.

3.4.4.2. La gestion déléguée des excédents

Le principal avantage de la gestion déléguée des excédents est de profiter de l'effet de masse. L'importance des capitaux gérés permet à la fois de minimiser les coûts de transactions, de profiter d'opportunités plus nombreuses, d'accéder à certains marchés et de réaliser des arbitrages fréquents.

Elle permet également de bénéficier d'une gestion professionnelle assurée par des opérateurs présents en permanence sur les marchés. Enfin, le recours aux OPCVM permet la division des risques et une meilleure liquidité.

3.4.4.3. Le placement sur les Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières (OPCVM)

Ils regroupent deux grandes catégories : les Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) et les fonds Communs de Placement (FCP).

La SICAV fonctionne comme une société et qui a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Ceci implique l'existence d'un conseil d'administration et la tenue d'Assemblées Générales. Les actions de la SICAV sont émises et rachetées en permanence, ce qui fait varier son capital.

A la différence avec le SICAV, le FCP n'a pas de personnalité morale. C'est une copropriété de valeurs mobilières qui émet des parts. Chaque porteur de part dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du fonds, droit proportionnel au nombre de parts possédées. Le portefeuille est divisé en parts et non en actions.

Selon l'Autorité des marchés Financiers Français, on distingue les six (06) familles d'OPCVM générales à savoir : les OPCVM monétaires, les OPCVM obligataires ; les OPCVM actions ; les OPCVM à fonds alternatifs ; les OPCVM de fonds à formule et les OPCVM diversifiés

Grâce à ces organismes, la banque surliquide peut placer ses excédents et faire des prises de participation sur le marché financier, puisqu'elle aura à sa disposition une diversification des obligations, à taux fixes, à taux variables, convertibles en actions, à bon de souscription d'actions ou d'obligation, ...

3.3.4.4. Placement sur le marché de Changes

Si la banque n'intervient ni sur le marché monétaire ni sur le marché financier, elle peut le faire sur le marché de changes.

Le marché de changes appelé Foreign Exchange ou FOREX en Anglais est un marché où on échange les devises les unes contre les autres. Les banques peuvent intervenir via les combistes et les courtiers¹.

Tout au long de cette section, nous avons présenté la gestion de la liquidité dans les banques en général, et étudié les principes de la gestion de la liquidité à travers les moyens que la banque utilise ses liquidités c'est-à-dire en cas d'insuffisance et en cas d'excès de liquidité. Nous avons pu constater que la banque a ses propres méthodes de gestion du risque de liquidité. Ainsi la maîtrise de la surliquidité est nécessaire pour les banques afin d'éviter les conséquences qui peuvent en résulter.

La Banque Centrale peut aussi intervenir à travers ses politiques monétaires sans oublier le marché des changes pour permettre aux banques de mobiliser leurs excédents de trésorerie.

¹ Les combistes sont chargés des opérations de change soit pour le compte de la banque qui les emploie afin d lui faire gagner de l'argent, soit au profit des entreprises clientes dont les ordres doivent être exécutés au mieux. Quant aux courtiers, ce sont des intermédiaires rémunérés à la commission, ils agissent pour leur compte ou pour le compte de leurs clientèles. Ces dernières recourent à leurs services lorsqu'elles ne souhaitent pas dévoiler leurs opérations

Conclusion du chapitre I

Au terme de notre premier chapitre, nous avons vu le rôle joué par la liquidité au sein d'une banque et avons pu constater l'importance que le banquier donne à cette liquidité car elle est la partie permanente dans la détermination du résultat final de celle-ci. C'est pour cette raison que la banque doit maîtriser la gestion de ses charges et ses produits.

Pour satisfaire sa clientèle, la banque doit chercher les fonds nécessaires au financement de ses engagements, à réaliser ses objectifs à travers les sources de liquidité.

Pour y arriver, elle doit avoir le contrôle de la gestion ainsi que la prévention du risque qui peut en découler grâce à la mise en place d'une gestion permanente de liquidité.

Mais dans le cas de surliquidité, elle va essayer de bien gérer cet excès de liquidité pour éviter les conséquences qui peuvent survenir au sein de la banque et de l'économie en générale.

Chapitre II : Présentation de l'évolution du Système Bancaire Algérien

Introduction du chapitre II :

Le système bancaire algérien a connu une évolution remarquable. En effet, ce système est passé par deux (2) phases très importantes :

- Une première phase, où le système était considéré comme véritablement national, mais fermée sur lui-même sous le régime de l'économie dirigée ;
- Une deuxième phase, où le système cherche à s'ouvrir vers l'extérieur avec le risque d'une certaine dépendance vis-à-vis des institutions extérieures.

En d'autres termes, avec la transition de l'Algérie vers une économie de marché, le fonctionnement du système bancaire s'est radicalement transformé ces dernières années.

L'Algérie est passée peu à peu de monobanque où l'économie était financée directement par le Trésor qui distribue le crédit par l'intermédiaire des banques commerciales d'Etat à des entreprises publiques inefficaces et déficitaires à un système moderne fondé sur le jeu de marché.

Les changements qui ont caractérisé le secteur bancaire soit dans ses structures soit dans ses prérogatives résultent de divers événements d'ordre politique, économique et social.

C'est ainsi que les pouvoirs publics ont été amenés à renforcer le secteur par la création de nouvelles banques spécialisées, ensuite à modifier les textes réglementaires régissant les banques. Enfin les réformes économiques en cours mais initiées depuis 1988 se sont concrétisées par la promulgation de plusieurs lois dont la loi 90/10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit.

Dans ce chapitre nous allons dans un premier temps parler de la création du Système bancaire national au lendemain de l'indépendance puis dans un second temps nous allons aborder le système bancaire et la planification financière et enfin terminer par le système bancaire et les grandes réformes.

Section 1 : La création du système bancaire algérien

Après l'indépendance de l'Algérie, il est important que le pays recouvre pleinement les attributions de sa souveraineté et de son indépendance économique. Il va opter pour un modèle de développement socialiste.

L'un des grands axes de ce modèle était la mise en place d'un vaste secteur public. Dans ce cadre, les différentes étapes du système bancaire seront en revue dans les périodes suivantes :

- _ La récupération de la souveraineté nationale et la création de l'institut d'émission (1962-1963) ;
- _ La mise en place du système bancaire national (1963-1964) ;
- _ La nationalisation du système bancaire algérien (1966-1967) ;
- _ La restructuration organique (1982-1985)

1.1. La récupération de la souveraineté nationale et la création de l'institut d'émission : 1962-1963

Dès le lendemain de l'indépendance, l'Algérie récupère sa souveraineté monétaire et son droit régalien d'émettre de la monnaie en créant son propre institut d'émission avec la loi n°62-144 du 13 décembre 1962 portant création et fixant les statuts de la Banque d'Algérie qui porte le nom de la Banque Centrale d'Algérie (BCA) et d'une nouvelle unité monétaire nationale le Dinar algérien (DA) qui va remplacer le franc algérien (FA)

1.1.1. La création de la Banque Centrale d'Algérie (BCA)

L'institut d'émission de l'Algérie indépendante dénommé Banque Centrale d'Algérie a été créé par la loi n°62.144 du 13 décembre 1962 portant création et fixant les statuts de la BCA. Le décret du 28 décembre 1962 fixe au 1^{er} janvier 1963 à la banque la date d'entrée en fonction de la BCA¹. Elle a été succédée à partir de 2 janvier 1963 à la banque d'Algérie (BA). Sa fonction principale est l'émission de la monnaie fiduciaire.

¹ NASS Abdelkrim, le système bancaire algérien, édition. INAS, paris 2003

Il est à noter que, durant la période coloniale, la Banque d'Algérie a exercé le privilège d'émettre des billets de banques dans le cadre de la souveraineté française. Mais le nouvel institut d'émission est chargé de seconder l'Etat dans ses efforts pour ranimer, orienter et protéger l'activité économique du pays dans un sens conforme à l'intérêt national.

La mission générale de la Banque Centrale d'Algérie consiste à créer et maintenir dans le domaine de la monnaie, du crédit, de changes ainsi que d'achat et de vente de l'or et de la devise, les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie nationale, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie.

Outre son rôle d'institut d'émission, la BCA exerce d'autres fonctions à savoir :

- _ la fonction de Banque des banques ;
- _ la fonction de Banque d'Etat ;
- _ la fonction de Banque des changes.

1.1.1.1.La fonction de Banque des banques

L'objectif recherché, au niveau de l'exercice de la fonction de Banque des banques, est de faire de la BCA la seule banque qui contrôle l'émission de la monnaie nationale.

Elle a la possibilité de contrôler la masse monétaire en circulation et la gestion des réserves en devises et en or de la nation

1.1.1.2.La fonction de Banque d'Etat

Elle est l'agent financier de l'Etat c'est-à-dire qu'elle est chargée de l'encaissement et du paiement des crédits au Trésor public sous forme d'Avance. Elle est l'assistance dans les relations financières avec l'extérieur. Elle apporte son concours à l'Etat en participant aux négociations des et emprunts extérieurs ainsi que qu'aux accords internationaux de paiement, de compensation et de change.

1.1.1.3. La fonction de Banque des changes

Cette fonction revêt plusieurs volets comme la gestion de réserves de changes de l'Algérie, la gestion du taux de changes ainsi que la réglementation sur les changes et le commerce extérieur.

La BCA a été chargée à titre exceptionnel de l'octroi direct du crédit sous forme d'avances, notamment des crédits d'exploitation au secteur agricole substituant aux défaillances de ses banques existantes à l'époque.

1.1.2. La création et émission du Dinar Algérien (DA)

Une loi monétaire promulguée le 10 Avril 1964 pour la création de l'unité monétaire nationale qui est le Dinar Algérien (DA) et qui va remplacer le franc Algérien (FA), tout en maintenant la parité de son unité monétaire avec le Franc Français (1DA=1FF) et par son poids d'or (1DA=180Mg d'or)¹.

Le franc algérien a continué à circuler depuis l'indépendance, a été retiré de la circulation et une opération d'échange des billets de banque, à raison d'un dinar pour un nouveau franc, a été effectué en Avril 1964.

Cependant, le DA reste inconvertible et l'Algérie se doit d'acquérir des moyens de paiement internationaux pour son développement.

Il est à relever qu'après son algérianisation, le SBA comprendra, outre l'institut d'émission, trois(03) banques créatrices de monnaie à savoir : la Caisse Algérienne de Développement (CAD), la Banque Nationale d'Algérie (BNA), et la Banque Extérieure d'Algérie (BEA).

¹ NASS Abdelkrim, op cit, page13

1.2. La mise en place de Système Bancaire Algérien : 1963 - 1964

Dans le prolongement de la récupération des attributs de sa souveraineté monétaire, concrétisé par la création d'institut d'émission et du dinar algérien, des mesures ont été prises en vue d'édifier un système bancaire national. La première est la mise en place de nouveaux organismes, l'un chargé du financement du développement : la CAD, et l'autre de la mobilisation de l'épargne : la Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP).

1.2.1. Caisse Algérienne de Développement(CAD)

Pour faire face aux tâches de la restructuration, la CAD est créée.

La CAD a été créée par la loi n° 63-165 du 07 Mai 1963¹ qui a pour rôle le financement des programmes d'investissement public et des programmes d'importation et elle a pris la suite de la caisse d'équipement et de développement (CEDA) créée en 1959 et d'autres institutions étrangères.

La création de la CAD a pour objectif en 1^{er} lieu de prendre la relève d'organismes français ayant cessé leurs activités comme :

- Le crédit foncier de France ;
- Le crédit national ;
- La caisse de dépôt et consignation ;
- La caisse nationale des marchés de l'Etat.

Les missions confiées à la CAD sont importantes. Les pouvoirs publics ont voulu faire de la CAD le premier établissement bancaire créé après la BCA, un intermédiaire financier multidimensionnel dans un environnement dominé par les banques privées étrangères.

La plupart des missions occupées par la CAD sont :

- La mission de la banque d'investissement ;
- La mission de banque de développement ;
- La mission d'intermédiation financière ;

¹ Idem, Page31

- Elle joue le rôle d'intermédiaire entre les banques étrangères ou les institutions financières internationales d'une part, et d'autres part les opérateurs économiques nationaux ou les banques nationales
- Elle joue un rôle de gestionnaire du budget d'équipement de l'Etat.

La CAD est devenue une banque algérienne de développement (BAD) le 30 Juin 1971 dans le cadre de la réforme financière avec des attributions plus précises en matière de financement des investissements à long terme.

1.2.2. La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP)

La CNEP fut créée pour la collecte de l'épargne par la loi n° 64-227 du 10 Août 1964 portant création et fixant les statuts de la CNEP¹ et a pour mission principale de collecter les petites épargnes monétaires individuelles afin de les distribuer à la construction des logements.

Les trois(03) principaux domaines d'intervention de la CNEP sont :

- La mobilisation de l'épargne et son investissement ;
- la gestion des fonds spéciaux de collectivités locales ;
- la mise en œuvre d'une stratégie des actions et de collecte des ressources.

La première agence de la CNEP a officiellement ouvert ses portes le 1^{er} Mai 1967 à Tlemcen. Cependant, le livret d'épargne CNEP était déjà commercialisé depuis une année à travers le réseau P&T².

1.3. La nationalisation du Système Bancaire Algérien : 1966 - 1967

Durant cette période, l'Algérie a opté pour la création d'un système bancaire classique composé des banques commerciales algériennes, qui pour la plupart ont vu le jour à la faveur des mesures de reprises des banques étrangères décidées durant cette période (période de nationalisation des banques étrangères).

¹ NASS Abdelkrim, Opcit, Page 40

² Hamza Aftis, Opcit, Page 182

Ce système bancaire classique sera achevé par la création de deux (2) banques (la BNA et le CPA) et la transformation des banques privées étrangères en banques nationales (BEA).

La composition du système bancaire fut complètement modifiée et a permis de contrôler plus étroitement la distribution du crédit.

1.3.1. La Banque Nationale d'Algérie (BNA)

Après la création de la CAD en 1963 et de la CNEP en 1964, la mise en place du système bancaire national va toucher les intermédiaires financiers bancaires existants qui vont servir de base à la création des banques nationales. La première d'entre elles sera la BNA.

La création de la BNA a été faite par l'ordonnance n° 66-178 du 13 Juin 1966¹ en premier lieu, au souci de prendre en charge le financement du secteur socialiste et public.

Elle exerce toutes les activités d'une banque de dépôts, assure notamment le service financier de regroupements professionnels et des entreprises. Elle traite toutes les opérations de la banque, de change et de crédit dans le cadre de la législation et de la réglementation des banques.

La BNA a démarré ses activités sur base de structures des banques privées ayant cessé leurs activités en Algérie comme :

- Le Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie(CFAT) ;
- La Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie(BNCI) ;
- La Banque de Paris et des Pays-Bas ;
- Le Comptoir d'Escompte de Mascara.

Il est à noter que la création de la BNA répond à une double mission : La première est liée à l'activité d'une banque de dépôt, la seconde tourne vers le financement du secteur étatique.

En tant que banque de dépôt, la BNA effectue les opérations traditionnelles d'intermédiation. En matière de collecte des ressources, elle peut recevoir du public des

¹ NASS Abdelkrim, Opcit, P44

Chapitre II : Présentation de l'évolution du Système Bancaire Algérien

dépôts de fonds sous toutes ses formes (fonds remboursable à vue, à préavis ou à terme) comme elle peut recevoir en dépôt tous titre ou valeurs.

En matière de crédit, elle peut consentir toutes formes de prêts ou avances, par elle-même ou en participation.

Sa mission en tant que banque commerciale a été étendue à l'exécution de la politique de l'Etat vis-à-vis des entreprises agricoles autogérées et des entreprises publiques dans le domaine du crédit à court terme et de collaborer avec les institutions publiques du crédit en matière de distribution de crédit à moyen et à long terme.

Dans le domaine agricole, l'intervention de la BNA date de 1967. En Mars de cette même année, la BNA utilise le réseau des caisses de crédits agricoles mutuels auxquelles elle fournit des ressources pour assister le secteur autogéré agricole. En Octobre 1968, totalement confiée à la Banque d'Agriculture et du Développement Rural (BADR). Dans le domaine industriel et commercial, la BNA contribue au financement d'une bonne partie de ce secteur.

En matière d'opération avec l'extérieur, elle traite toutes les opérations de changes au comptant ou à terme, de commerce externe, d'emprunt, de prêt ou de nantissement. Elle assure aussi les opérations classiques du service de caisse pour les comptes des entreprises ou des particuliers : paiement en espèce ou par chèque, virement, versement et autres opérations de banques.

Il est à noter que le volume des dépôts collectés par la BNA représente près de 70% du total des dépôts auprès de l'ensemble du système bancaire à la veille du lancement du 1^{er} plan quadriennal comme montre le tableau suivant :

Tableau n° 15 : dépôts auprès de la BNA en millions de DA

Dépôts	1968	1969
Dépôts auprès de la BNA	2909	3199
Total des dépôts auprès des banques	4072	4596

Source : Abdelkrim NAAS, op cit, page 45

1.3.2. Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA)

Quelque mois après la création de la BNA, le système bancaire national a été renforcé par la mise en place d'un autre intermédiaire financier bancaire « le Crédit Populaire d'Algérie ».

Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) fut créé par l'ordonnance n° 66-366 du 29 Décembre 1966 portant création du Crédit Populaire d'Algérie¹.

Le CPA a repris certaines activités gérées auparavant par certaines filiales des banques étrangères, ce qui a entraîné une baisse importante du chiffre d'affaire de ces dernières encore en activité dans le pays où se manifeste le désir de négocier leurs reprises.

Le CPA, en plus de la mission de banque de dépôt comme celle de la BNA qui consiste à collecter des fonds, le CPA est considéré comme la banque du secteur tertiaire et la promotion de l'activité et le développement de l'artisanat, hôtellerie et du tourisme, de la pêche et activités annexes. En outre, il est habilité à apporter son concours financier aux professions libérales.

Le CPA a bénéficié du patrimoine de banques populaire dissoutes le 31 Décembre 1966 à savoir :

- La Banque Populaire Commerciale et Industrielle d'Alger ;
- La Banque Populaire Commerciale et Industrielle d'Oran ;
- La Banque Populaire Commerciale et Industrielle d'Alger et de Constantine ;
- La Banque Régionale du Crédit Populaire d'Alger ;

La structure du CPA a été renforcée ensuite par la reprise de la banque Mixte Algérie-Misir et de la société marseillaise de crédit.

Plus tard en 1972, le patrimoine de la Compagnie Française de Crédit et de Banque (CFCB) a été transféré et la reprise de la banque populaire arabe (BPA), la dernière banque privée autorisée à exercer en Algérie.

Bien que créée à la fin de l'année 1966, le CPA n'a eu ses statuts que plusieurs mois après (Mai 1967 par l'ordonnance n°67-78 du 11 Mai 1967 relative aux statuts du CPA²).

¹NASS Abdelkrim, Opcit, P48

²NASS Abdelkrim, Op cit, P49

1.3.3. La banque extérieure d'Algérie (BEA)

La dernière phase du processus de prise en main des banques était la création de la BEA, créée par l'ordonnance n°67-204 du 1^{er} Octobre 1987¹ dans le but de développer, et de faciliter les rapports économiques avec les autres pays.

Comme la BNA et le CPA, la BEA est une banque de dépôt, elle effectue la fonction classique de collecte des dépôts.

A la veille du 1^{er} plan quadriennal, le bilan de la BEA représentait 20% du total des bilans des banques commerciales

Du point de vue de la collecte des ressources, la BEA a récupéré 20% des dépôts collectés par l'ensemble du système bancaire durant la période couverte par le plan triennal comme le montre le tableau suivant.

Tableau n° 16 : part des dépôts auprès de la BEA(en millions de DA)

Volume des dépôts	1968	1969
Dépôts auprès de BEA	882	875
Total dépôts auprès des banques	4072	4596

Source : Abdelkrim NAAS, op cit, page 52

À part la fonction de la banque de dépôt, sa mission principale est le financement du commerce extérieur et le développement des rapports économiques de l'Algérie avec les autres pays dans le cadre de la planification financière.

Pour réaliser sa mission, la BEA prévoit la mise en œuvre des diverses actions en particulier² :

- La promotion des transactions commerciales avec l'étranger en donnant sa garantie ou son aval ;
- La mise en place d'un système d'assurance-crédit à l'exportation.
- La mise en place du service central des renseignements commerciaux sur l'étranger et un service de promotion des opérations commerciales avec l'étranger.

Comme pour l'assurance-crédit, les deux services n'ont pas été développés ;

¹ Idem P51

² Idem P53

- La création de filiales à l'étranger, la prise de participation dans des banques existantes ou bien encore la création d'entreprises destinées à promouvoir l'expansion du commerce extérieur algérien. La BEA a, en effet créé des filiales à l'étranger (cas de la Banque Intercontinentale Arabe (BIA), la Banque Algéro-Lybienne dont le siège est à Paris) et pris des participations dans le capital des banques étrangères (cas de l'Union des Banques Algéro-Française UBAF).

La BEA a repris les activités des banques suivantes :

- Le Crédit Lyonnais ;
- La Société Générale ;
- La Barclays Bank Limited ;
- Le Crédit du Nord ;
- La Banque Industrielle de l'Algérie et de la Méditerranée.

La BEA n'a pu réaliser sa structure définitive qu'à partir du 1^{er} Juin 1968.

1.3.4. La restructuration organique : 1982-1985

La restructuration du SBA a pour objectif le renforcement de la spécialisation des banques, en créant de nouvelles banques qui se chargent de secteurs précis.

En application du critère de la spécialisation, des banques publiques spécialisées ont été créées : la Banque d'Agriculture et de Développement Rural et la Banque de Développement Local.

1.3.4.1. La Banque d'Agriculture et de Développement Rural(BADR)

La BADR a été créée par le décret n° 82-106 du 13 Mars 1982 portant création de la BADR¹.

Elle a repris les attributions de la BNA dans le domaine du financement du secteur agricole. Elle a pour mission de contribuer au développement de l'agriculture et à la promotion des activités agricoles, artisanat et agro-industrielle.

¹NASS Abdelkrim, Op cit, Page 75

Sur le plan fonctionnel, la BADR exerce les mêmes fonctions que les trois(03) banques nationales, mais elle présente une particularité qui consiste à jouer le rôle d'établissement financier spécialisé dans le financement agricole, y compris pour ce qui est des investissements à long terme.

La création d'une nouvelle banque ne modifie pas l'organisation et le fonctionnement du système bancaire.

1.3.4.2. La Banque de Développement Local (BDL)

Elle a été créée par le décret n° 85-85 du 30 Avril 1985¹ à partir des structures du CPA qui lui a cédé 39 agences.

Elle est chargée du financement des entreprises régionales et locales sous la tutelle des wilayas et des communes.

Avec l'avènement de l'autonomie des entreprises, la BDL a été transformée le 20 Février 1989 en société par actions d'un capital social de 1 440 Millions de Dinars².

La création de deux nouvelles banques c'est-à-dire la BADR et la BDL ne modifie pas l'organisation et le fonctionnement du système bancaire national.

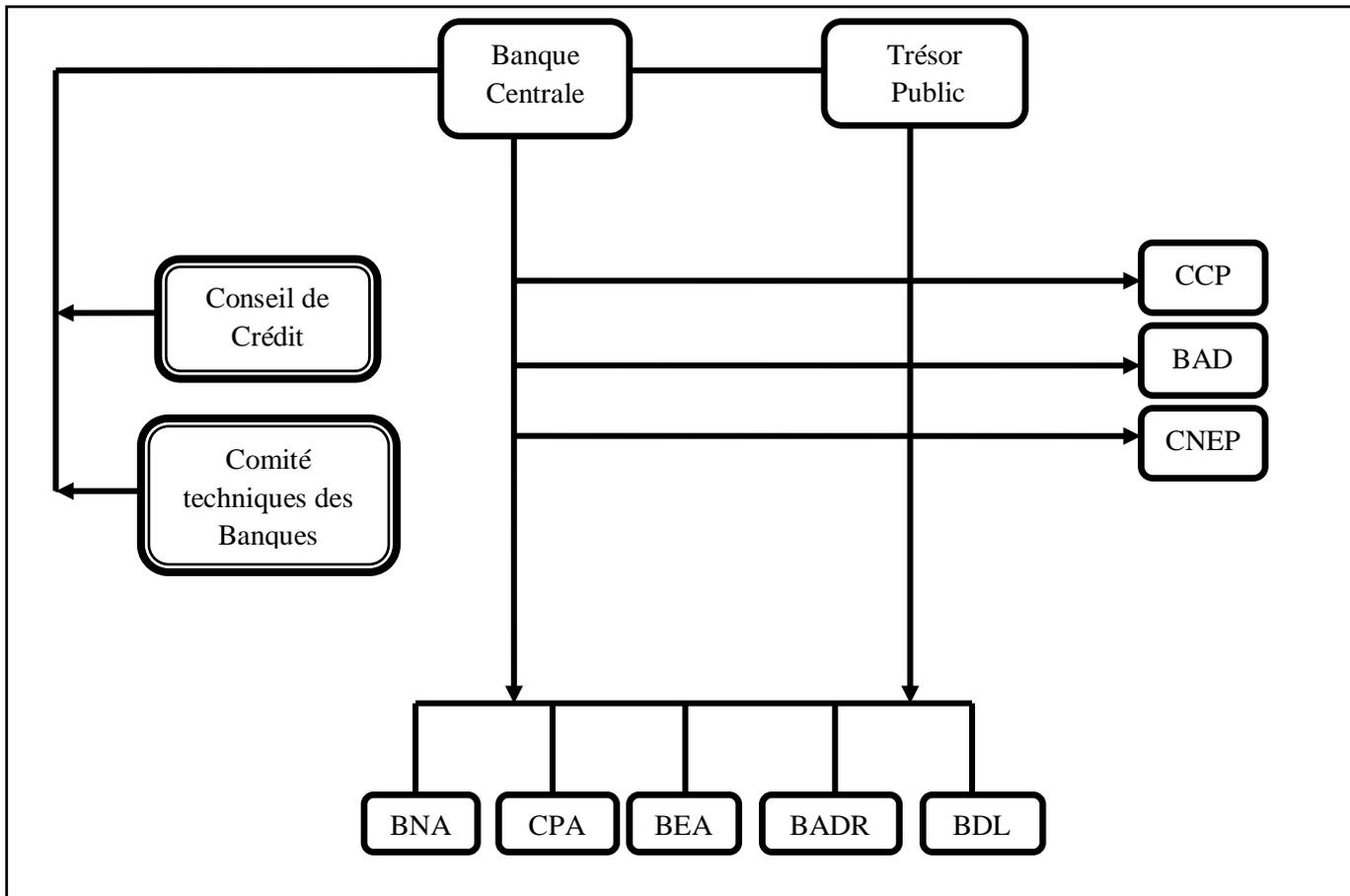
Juste après l'indépendance, l'Algérie a pu récupérer sa souveraineté monétaire à commencer par la création de la BCA et d'une unité monétaire nationale qui remplace le Franc algérien. La 1^{ère} étape était la mise en place du système bancaire national qui consiste à algérianiser les banques privées étrangères avec la création de deux intermédiaires financiers non bancaires (CAD et CNEP) et trois intermédiaires financiers bancaires (BNA, CPA et BEA).

La restructuration qui consistait à la spécialisation des banques, a fait ressortir deux banques spécialisées, la BADL spécialisée dans le financement du secteur agricole qui découle de la BNA, et la BDL, spécialisée dans le financement des unités économiques régionales et locales et qui dérive du CPA.

¹Idem ,Page 76

² Hamza Aftis, op cit, Page 135

Schéma n°05 : le système bancaire Algérien de 1962-1985



Source : NASS Abdelkrim, op cit, Page 55

Section 2 : Le système bancaire algérien avant la réforme économique (1970-1987)

La création de la BCA et la mise en place d'un système bancaire national ont permis une amélioration sensible dans le financement de l'économie, qui a remplacé le Trésor Public comme véritable intermédiaire financier du pays dans la période antérieure.

La mise en œuvre de la planification comme mode de gestion de l'économie avec l'objectif qui consiste à instaurer une planification financière adéquate avec la planification physique, implique une redéfinition du rôle des banques dans la collecte et l'affectation des ressources et le rôle du Trésor.

2.1. Le fonctionnement du système bancaire planifié 1970-1987

Cette réforme consiste à rendre les ressources nécessaires disponibles mais également à les centraliser pour les distribuer. Dans cette partie, on va essayer d'aborder le rôle des banques dans la collecte et l'affectation des ressources, le rôle joué par le Trésor Public dans la planification financière et celui de la BCA.

2.1.1. Le rôle des banques dans la collecte des ressources

En matière de collecte des ressources, le rôle des banques va être différent selon en ce qui concerne la collecte de l'épargne du secteur privé formé par les sociétés privées et les ménages, et du secteur public qui regroupe les entreprises publiques et qui seront transformées par la suite en entreprises socialistes.

2.1.1.1. La collecte des ressources du secteur public

La fonction de collecte des ressources des banques est soumise aux exigences de la planification du fait de la « **domiciliation obligatoire** » de chacune des entreprises publiques à caractère industriel et commercial auprès d'une seule banque dans le cadre du principe de spécialisations des banques.

L'application de la règle de domiciliation oblige des entreprises publiques à remplacer le principe de la spécialisation bancaire tel qu'il avait été conçu lors de la mise en place du système bancaire. Cette situation a des prolongements au moins à deux (2) niveaux :

- **Sur le marché monétaire** : des banques sont devenues en position d'offreur structurel de liquidité et d'autres en position de demandeur structurel de liquidité. Comme le cas de la BEA domiciliataire de SONATRACH, qui a bénéficié d'une véritable liquidité et se porte offreur de liquidité sur le marché monétaire alors que la BNA a pratiquement toujours été en position de demandeur de liquidité ;
- **Dans le domaine de la concurrence interbancaire** : l'absence de concurrence entre les banques pour collecter des ressources du secteur public a eu pour effet de freiner tout dynamisme dans l'effort de mobilisation de l'épargne disponible sur le marché avec toutes les conséquences que cela implique sur le développement des produits d'épargne ou la qualité du service bancaire

2.1.1.2. La collecte des ressources du secteur privé

Avec le secteur privé, la banque n'est pas soumise aux contraintes de la domiciliation imposée par la planification. Au contraire de la collecte des ressources du secteur public qui écarte la concurrence, la collecte des ressources du secteur privé fait que les banques sont en concurrence entre elles.

Vu le volume de la collecte des ressources privées, la BNA a bénéficié du réseau d'agences le plus étendu et s'est trouvée fatalement plus favorable par rapport aux autres banques publiques. Le volume des dépôts du secteur privé collecté par les banques représente près de la moitié du total des dépôts collectés par les banques dans les années 1974-1977.

Tableau n°17 : Dépôt à vue et à terme dans les banques par secteur en millions de DA

Dépôt par secteur	1974	1975	1976	1977
Secteur public	4 747	5 629	9 470	10 984
Secteur privé	4 284	5 593	7 128	9 836
Secteur non défini	26	56	51	76
Total des dépôts	9 057	11 277	16 649	20 895
Part du secteur privé en %	47%	50%	43%	47%

Source : Abdelkrim NAAS, op cit, page 61

2.1.2. Le rôle des banques dans l'affectation des ressources

La mise en place du système bancaire planifié en matière de la distribution du crédit attribue un double rôle aux banques nationales, celui d'agent d'exécution du plan et d'agent de contrôle du plan.

2.1.2.1. *Les banques publiques agent d'exécution d'un plan*

En tant qu'agent d'exécution du plan, la banque publique intervient à deux niveaux :

- **Le financement de l'investissement** : La réforme des années 70 confie au secteur bancaire une part de responsabilité dans le financement des investissements planifiés « en vue de créer les conditions de réalisation d'un système de planification financière en liaison avec les nouveaux choix politiques de l'Algérie et pour un contrôle rigoureux des flux monétaires »¹. Mais de l'autre côté, les banques ne peuvent financer que les investissements approuvés par le centre et qui ont fait l'objet d'une décision préalable de l'organe central de la planification. Cette décision prévoit les proportions et les modalités de mise en œuvre du financement de l'investissement. En d'autres termes, la décision d'investir relève du ministère de la planification. La banque intervient dans le processus, en tant qu'exécutant qui doit financer la partie « moyen terme » de l'investissement à partir de la collecte des dépôts et, au besoin, en ayant recours auprès de la Banque Centrale.

On constate qu'avec la planification financière, les banques interviennent qu'à posteriori pour participer au financement du projet d'investissement.

- **Financement des besoins liés au cycle d'exploitation des entreprises publiques** : la planification de distribution du crédit n'englobe pas seulement le financement des investissements, mais également le financement des besoins liés à l'exploitation. L'approbation du plan de financement d'exploitation a été déléguée aux banques par le ministère des finances pour renforcer le contrôle des banques sur les entreprises publiques.

¹ Hamza Aftis, op cit, Page 136

2.1.2.2. La banque publique : Agent de contrôle du plan

Pour permettre à la banque d'assurer le suivi et le contrôle des mouvements financiers des entreprises publiques, plusieurs dispositions sont prévues comme :

- Obligation de domiciliation des entreprises publiques auprès d'une seule banque qui constitue le moyen privilégié de contrôle de l'entreprise ;
- Interdiction des crédits interentreprises à l'exception du crédit commercial ;
- A part les deux dispositions, il faut ajouter le plan de financement de l'exploitation.

Ainsi, le système de contrôle mis en place par les banques ne pousse pas sa logique jusqu' au bout qui consistait à prévoir des sanctions, en particulier pour les entreprises déficitaires. Les banques n'assumaient aucun risque à l'égard de l'entreprise, et ce risque est transféré du niveau microéconomique au niveau macroéconomique.

2.1.2.3. La banque et le secteur privé

Au démarrage de la planification financière, un problème s'est posé de la cohérence entre les investissements publics et privés ainsi que l'intégration de l'investissement privé dans le plan.

En ce qui concerne les crédits bancaires à court et moyen terme aux entreprises privées, ils obéissent au principe : « tout développement ou création d'entreprise industrielle et touristique doit recevoir l'agrément prévu par le code des investissements »¹. Ce principe prévu par le code 1967 et qui sera modifié en 1993 par le nouveau code des investissements qui instaurera la liberté d'investissement.

Mais les crédits à long terme sont exclus du secteur privé et les prêts ne peuvent pas dépasser 25% à 30% du coût total du projet d'investissement.

Comme montre le tableau, durant la période 1974- 1977, on constate que le secteur privé contribue pour près de la moitié des dépôts effectués auprès des banques. Par contre, les crédits ne représentent que 5% du total des crédits distribués.

¹NASS Abdelkrim, op cit, page 67

Tableau n° 18: relations banques - secteur privé

Part du secteur privé en pourcentage dans	1974	1975	1976	1977
Total dépôts bancaires	47%	50%	43%	47%
Total crédits bancaires	10%	4%	3%	4%

Source : Abdelkrim NAAS, op cit, page 67

Il faut signaler que l'obligation de la domiciliation des banques publiques ne s'est pas étendue aux entreprises privées, ce qui a laissé les banques en situation de concurrence uniquement à l'égard du secteur privé.

2.1.3. Le rôle du Trésor Public dans la planification financière

En 1976, le système bancaire cède la place au Trésor Public dans le financement des investissements planifiés du secteur public. C'est le Trésor qui est chargé de la collecte des ressources sur les fonds collectés. Il est autorisé à fournir aux institutions financières, les ressources d'épargne institutionnelles et extérieures en vue d'assurer le financement planifié de ses entreprises.

Ainsi, la planification accorde un rôle central au Trésor, non seulement au niveau de la collecte et de la centralisation des ressources, mais également au niveau de la répartition de l'épargne nationale.

En vue d'assurer le financement des investissements, le Trésor Public est autorisé à emprunter sur le marché intérieur. Il est aussi autorisé à contracter des emprunts à l'extérieur ou garantir des emprunts extérieurs qui ont été contracté par les entreprises.

Ces nouvelles fonctions viennent s'ajouter au rôle classique du Trésor qui consiste à gérer le budget de fonctionnement et le budget d'équipement de l'Etat.

Le rôle de la banque centrale va aussi évoluer, mais son évolution ne va pas entraîner une modification des statuts de l'institut d'émission.

En pratique, durant toute la période couverte par la planification financière, le rôle de la banque centrale consistait à assurer la liquidité des banques et du Trésor. Outre la fonction classique de la BCA, elle finance les besoins des banques par le biais de réescompte d'effets représentatifs de crédits à court terme et des crédits à moyen terme des entreprises publiques.

Pour le financement de l'économie, elle accorde des concours au Trésor public, soit directement sous forme d'avance, soit indirectement en gonflant sans limite les avoirs de son compte ouvert auprès des CCP.

2.1.4. La création monétaire et la politique monétaire

Dans cette partie, on va examiner l'évolution de la masse monétaire et la politique monétaire qui a caractérisé cette période.

2.1.4.1. Evolution de la masse monétaire

La masse monétaire a connu un très fort accroissement durant la période de planification financière passant de 12,1 milliards en 1969 à 257,9 milliard de DA en 1987¹.

Mais durant cette même période, on remarque des exceptions concernant l'accroissement de la masse monétaire comme le montre le tableau ci-dessous

Tableau n°19 : taux d'accroissement de la masse monétaire 1970-1987

Années	Taux d'accroissement
1970	8,3%
1971	6,9%
1972	30,0%
1973	11,5%
1974	27,1%
1975	30,2%
1976	29,8%
1977	19,3%
1978	29,8%
1979	18,0%
1980	17,3%
1981	16,7%
1982	26,4%
1983	20,4%
1984	17,3%
1985	14,9%
1986	1,4%
1987	13,6%

Source : Abdelkrim NAAS, op ci, page 84

¹NASS Abdelkrim, op cit, page 83

Chapitre II : Présentation de l'évolution du Système Bancaire Algérien

Lors des deux premières années du premier plan quadriennal allant de 1970-1971, le taux d'accroissement de la masse monétaire est modéré puisqu'il est inférieur à 10% et l'année 1986 qui est caractérisé par un taux d'accroissement très faible de 1.4%

Au cours de la décennie 1970-1982, on constate l'enregistrement de taux très élevés de la masse monétaire. Cette forte augmentation est reliée à l'augmentation du niveau des avoirs extérieurs en raison de la hausse des prix des hydrocarbures sur les marchés extérieurs.

Cette augmentation de la masse monétaire a provoqué, non seulement la quantité de la monnaie en circulation mais aussi une évolution très importante du PIB au cours de la période 1970-1987.

Cette évolution importante du PIB s'est manifestée durant la période 1974-1977 et de 1978-1979. Elle a été rendue possible en raison d'un fort taux d'accroissement de la masse monétaire (25% en moyenne par an).

Le tableau ci-dessous montre qu'en 1980, le taux d'accroissement du PIB a diminué en raison de la baisse du taux d'accroissement de la masse monétaire.

Le financement de l'économie par la création monétaire constitue l'une des principales raisons qui expliquent l'écart entre le taux d'évolution de la masse monétaire et de la production.

Tableau n°20 : Evolution de la masse monétaire et du PIB

Périodes	Taux d'accroissement de la masse monétaire	Taux d'accroissement du PIB
1970-1973	14,2%	12,0%
1974-1977	26,6%	30,5%
1978-1979	23,9%	21,3%
1980-1984	19,6%	15,7%
1985-1987	10,0%	5,8%

Source : Abdelkrim NAAS, op cit, page 85

A partir de 1978 et surtout de 1980, l'écart qui se creuse entre le taux de croissance de la masse monétaire et du PIB est significatif du mode de financement de l'économie et de l'importance du rôle joué dans ce domaine par le système bancaire.

Chapitre II : Présentation de l'évolution du Système Bancaire Algérien

Etant donné que l'évolution de la masse monétaire et du PIB nous renseigne sur le taux de liquidité de l'économie, nous allons de ce fait dresser le tableau ci-dessous qui explique la situation de la liquidité de 1970-1987.

Tableau n°21 : taux de liquidité de l'économie algérienne 70-87

Années	Taux de liquidité de l'économie
1970	57%
1971	60%
1972	66%
1973	63%
1974	46%
1975	55%
1976	59%
1977	60%
1978	64%
1979	62%
1980	58%
1981	57%
1982	66%
1983	71%
1984	74%
1985	77%
1986	77%
1987	83%

Source : Abdelkrim NAAS, op cit, page 86

Durant la période 1970-1987 couverte par la planification financière, le taux de liquidité de l'économie a été toujours très élevée (nettement supérieur à 50% à l'exception de l'année 1974 où il a atteint le taux de 46%) faisant ainsi ressortir le caractère fortement inflationniste du financement de l'économie nationale.

L'évolution du taux de liquidité durant cette période de gestion planifiée de l'économie, permet de distinguer plusieurs étapes qui s'articulent autour de deux dates charnières : 1974 et 1982.

- le taux de liquidité de l'économie 1970-1981 : la période 1970-1973 qui couverte par le premier plan quadriennal est caractérisée par un taux de liquidité de l'économie qui se situe autour de 60% ; supérieur à celui de la période précédente marqué par le plan

triennal. Durant cette phase, la masse monétaire et le PIB connaissent un taux de croissance sensiblement proche, légèrement supérieur pour ce qui concerne le PIB. En 1974, l'augmentation sensible des prix des hydrocarbures a pour effet de porter les recettes d'exportation à près de 5 milliards d'USD (contre moins de 2 milliards USD l'année précédente). Cette augmentation se traduit par une hausse considérable du PIB en raison de la part importante qu'occupe le secteur des hydrocarbures dans l'économie nationale. Cette évolution brutale du prix des hydrocarbures et de son impact sur l'évolution de la production a pour conséquence une nette diminution du taux de liquidité de l'économie qui de 63% en 1973 passe à 46% en 1974. Le taux de liquidité de l'économie enregistré en 1974 est le taux le plus bas de la période 1970-1987.

- A partir de 1975 jusqu'en 1981, le taux de liquidité de l'économie varie autour de 60%. Cependant deux (2) phases peuvent être dégagées :
 - **Une phase ascendante 1975-1978** marquée par une augmentation soutenue de la production en raison notamment d'une politique d'investissement massif. Durant cette période, le volume des investissements a été supérieur à 40% du PIB atteignant même près de 50% du PIB en 1978 ;
 - **Une phase descendante 1979-1981** marquée, elle aussi par une augmentation soutenue de la production en raison d'un taux d'investissement élevé mais moins que pendant la période précédente. L'augmentation de la production s'explique également par une nette augmentation des recettes des hydrocarbures

2.1.4.2. La politique monétaire

Durant la période 1970-1987, la politique monétaire constitue un élément de la planification financière et que le rôle de la banque centrale dans le financement de l'économie et dans la mise en œuvre de la politique monétaire consiste à ajuster l'offre de la monnaie centrale.

La politique monétaire appliquée par la Banque Centrale durant cette période est constituée par les éléments suivants : le financement par le réescompte, financement par le marché monétaire, le découvert auprès de la banque centrale.

A. Le financement par le réescompte

Dans le financement économique planifié, la politique de réescompte devrait constituer le seul moyen d'accès des banques ordinaires à la monnaie centrale. Cette loi va conduire à la fixation du plafond des effets réescomptés ce qui permet l'encadrement des crédits dans un sens conforme aux objectifs du plan en matière de financement de l'économie. Ce refinancement est destiné à assurer la liquidité bancaire.

Il faut signaler que le volume de refinancement bancaire par la banque centrale dans le total des crédits a diminué et est passé de 70% en 1981 à 18% en 1987¹. Cette baisse a été réalisée au profit du Trésor Public.

Le réescompte qui devait constituer l'instrument privilégié pour assurer la liquidité bancaire tend à devenir un instrument de second degré au profit d'autres instruments.

B. L'intervention sur marché monétaire

Le marché monétaire est un marché où s'échange des excédents et des déficits de liquidités des banques. Il est apparu dans le chemin planifié de l'économie pour pallier au disfonctionnement du système planifié de financement.

Il s'agit d'un marché hors Banque Centrale où seules les banques commerciales peuvent intervenir comme la BNA, CPA, et la BEA au cours des années 1970, auxquelles s'ajoutent la BADR et la BDL dans les années 1980.

Concernant la durée de placement des capitaux, le marché monétaire algérien est caractérisé par l'absence de souplesse, en ce sens que les prêts et les emprunts sont effectués au jour le jour.

C. Le découvert auprès de la Banque Centrale

Face aux limites imposées par la politique de réescompte, la banque centrale va permettre aux banques commerciales d'accéder à de nouvelles sources de financement, en leur accordant des avances qui sont effectuées sans limite et en l'absence de tout contrôle.

Le recours au découvert auprès de la banque centrale, comme forme de refinancement des banques est réservé aux établissements de crédit qui connaissent un besoin de liquidité, et des banques qui sont structurellement créditrices, en raison de la règle de domiciliation

¹NASS Abdelkrim, op cit, page 91

obligatoire des entreprises publiques, placent leurs excédents de trésorerie sur le marché monétaire.

C'est la non utilisation des cotes de réescompte qui a poussé l'augmentation des découverts bancaires auprès de la Banque Centrale.

2.2. La chute des prix du pétrole et son impact sur le SBA

Le premier choc pétrolier est une crise mondiale des prix du pétrole qui a débuté en 1971 aux Etats-Unis suite à l'abandon des accords de Bretton Woods¹. Cette crise s'est accentuée vers l'année 1973 à cause de la déclaration d'embargo par les pays membres de l'OPEP (Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole) sur la livraison contre les pays qui soutiennent Israël dans la guerre du Kippour qui opposait la Syrie, l'Egypte et Israël.

Cette situation se traduit par la réduction de la production et provoque une hausse du prix du baril qui passe de 3\$ à 12\$ le baril en cinq mois (17 octobre 1973- 18 mars 1974)².

Puis le choc de 1979 qui est une crise mondiale du prix du pétrole ayant trouvé sa source dans la guerre entre l'Iran et Irak, ce qui a provoqué une réduction considérable des exportations de ces deux pays. Le prix du pétrole s'est multiplié par 2,7 entre 1978 et 1981.

Cette forte augmentation va exercer deux conséquences : du côté de l'offre, elle va permettre l'arrivée sur le marché, de pétrole provenant du Mexique, Alaska et de la mer du nord, et du côté de la demande, elle va accentuer la réduction de la consommation engagée à la suite du premier choc pétrolier à travers des politiques d'économie d'énergie et de diversification.

Les deux chocs vont provoquer la chute considérable voire même l'effondrement des prix des hydrocarbures en 1986 suite à la réduction de la consommation engagée, de la politique d'économie d'énergie et de diversification.

¹ Les accords de Bretton Woods sont des accords économiques ayant dessiné les grandes lignes du système financier international en 1944. Leur objectif fut de mettre en place une organisation monétaire mondiale et de favoriser la reconstruction et le développement économique du système financier.

² www.connaissancedesenergies.org/fiche-pedagogique/choc-petrolier consulté le 05 juin 2015 à 17h10

Chapitre II : Présentation de l'évolution du Système Bancaire Algérien

La crise financière et économique est apparue alors en 1986 suite à la chute des prix du pétrole. Cette crise a mis en relief le disfonctionnement de l'économie algérienne marquée par le resserrement sans précédent de la contrainte extérieure.

Durant la période 1970 jusqu' à 1981, les avoirs extérieurs de l'Algérie ont augmenté de façon continue, passant de 304 millions de dollars à 3689 millions de dollars.

A partir de 1982 jusqu'à 1986, le niveau des avoirs a connu par contre, une baisse régulière passant de 2738 millions en 1982 à 1312 millions de dollars en 1986 (exception faite de l'année 1985).

De 1986 à 1990, le niveau des réserves a connu encore une chute régulière passant de 1,3 milliards de dollars en 1986 à 722 millions de dollars en 1990. Le tableau ci-dessous montre l'évolution des réserves en Algérie de 1970 à 1990.

Tableau n°22 : Avoirs en devises en Algérie entre 1970-1990 (en millions de dollars)

Années	1970	1981	1982	1986	1987	1988	1989	1990
Avoirs en devise	304	3689	2738	1312	1225	898	843	722

Source : Abdelkrim NAAS, op cit, page 165

La mise en place du système bancaire planifié a permis une amélioration sensible des différentes composantes du système bancaire national. Le SBA a cédé la place au Trésor public dans la transformation et la distribution de l'épargne nationale. Par contre, les banques commerciales interviennent dans le processus en tant qu'exécutant dans le financement des investissements. En ce qui concerne le financement de l'économie, la période couverte par la planification financière a connu un très fort accroissement provoqué par l'augmentation du niveau des avoirs extérieurs en raison de la hausse des prix des hydrocarbures.

Il y'a eu des tentatives de réformes du système bancaire, mais toutes, n'ont pas abouti à confectionner un schéma de financement clair et efficace.

À partir de 1988, des réformes économiques dans l'organisation du secteur public sont introduites, sans pour autant modifier le mode de financement de l'économie. L'économie algérienne va alors entrer dans une interminable phase de transition.

Section 3 : Le système bancaire algérien et les réformes économiques 1998-2001

Le système bancaire algérien a connu depuis le début des années 1990 une série de changements, caractérisant différentes étapes d'une réforme et une mise en conformité avec les standards internationaux. Le processus de refonte du secteur bancaire en Algérie a connu donc plusieurs phases caractérisées chacune par l'injection d'une batterie de réformes.

Les différentes phases qui ont caractérisé l'évolution du système bancaire algérien seront analysées dans cette section :

- La réforme du secteur public de 1988 axée sur l'autonomie de l'entreprise publique et la création des fonds de participation. Les banques commerciales sont considérées comme des entreprises publiques économiques ;
- La loi relative à la monnaie et au crédit et la réforme bancaire promulguée en 1990 va créer un nouveau cadre dans lequel le SBA va évoluer.

Par ailleurs, la crise de l'endettement extérieur a mis en relief les dysfonctionnements de l'économie nationale et d'autres réformes économiques seront engagées avec l'appui des organisations monétaires et financières internationales en particulier le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (BM). Ces étapes sont :

- Le système bancaire face à la contrainte extérieure ;
- Le système bancaire et l'ajustement structurel ;
- Le système bancaire dans la période 1999-2001 ;
- Le système bancaire dans la période actuelle.

3.1. La réforme du secteur public de 1988

A partir de 1988, une réforme de l'économie algérienne axée principalement sur l'autonomie de l'entreprise est engagée. Elles concernent principalement :

- La création d'une nouvelle catégorie d'entreprise publique qui est appelée à avoir une plus grande autonomie de gestion ;
- La création de nouvelles institutions financières chargées de la gestion des actions des entreprises publiques économiques (les fonds de participation). Ces fonds de participation

seront dissous en 1995 et remplacés par des holdings publics chargés de la gestion des capitaux marchands de l'Etat ;

- Et enfin la mise en place d'un nouveau système de planification devant reposer sur une planification stratégique basée sur l'élaboration de plans au niveau : national des collectivités locales et des entreprises publiques.

3.1.1. L'entreprise publique et l'autonomie de gestion

Les lois de janvier 1988 relatives à la réforme de l'entreprise apportent des aménagements d'ordre juridique au statut de l'entreprise publique qui vont dans le sens d'une plus large autonomie de gestion.

Les réformes économiques opérées en 1988 prévoient qu'au plan juridique, l'entreprise publique revêt la forme d'une Société Par Actions (SPA) ou d'une Société à Responsabilité Limitée (SARL). L'entreprise publique économique constitue de ce fait, une forme particulière de la société commerciale (telle que prévue par le code de commerce). Les particularités prévues par les modifications introduites dans le code de commerce et la loi d'orientation sur les entreprises publiques¹ résident principalement au niveau :

- Du capital social : c'est la propriété de l'Etat ; il est incessible, inaliénable et insaisissable.
- La patrimonialité de l'entreprise publique : le patrimoine de l'entreprise publique économique représentée par les installations et les équipements productifs ne peut être acquis que par des organismes d'Etat.
- Les règles de liquidation des sociétés commerciales et des organes d'administration et de gestion des entreprises. Par les règles de liquidation, il faut que l'entreprise se trouve dans un état durable d'inexistence de liquidités due à une insolvabilité qui est constatée « selon une règle de droit spéciale édictée à cette fin par une loi particulière »²

Quant aux organes de gestion de l'Entreprise Publique Economique (EPE), ce sont ceux prévus pour les sociétés commerciales.

¹ Loi n°88-01 portant d'orientation des entreprises publiques économiques et loi n°88-04 du 12 janvier 88 modifiant et complétant l'ordonnance n°75-59 du 26 septembre 75 portant code de commerce et fixant les règles particulières applicables aux entreprises publiques.

²La constitution de 1976 qui demeure la loi fondamentale du pays, consacre le principe d'intangibilité de la propriété de l'Etat sur l'ensemble des capitaux publics et des biens confiés à l'entreprise publique

Au plan des principes, il est à souligner que l'EPE bénéficie d'une certaine autonomie puisqu'au plan formel, la législation prévoit que « nul ne peut s'immiscer dans l'administration et la gestion de L'EPE en dehors des organes régulièrement constitués et agissant dans le cadre de leurs attributions respectives »¹.

➤ Les fonds de participation

Les fonds de participation ont été créés pour assurer une « surveillance stratégique »². Au plan juridique, le Fonds de participation est une Société Par Actions constituée en la forme d'une EPE.

Les fonds de participation ont des missions dont la spécificité peut être située à plusieurs niveaux :

- Le FP est gestionnaire de valeurs mobilières ;
- Le FP est le promoteur de l'activité des EPE ;
- Le FP est un promoteur d'investissement.

Par ailleurs, avec cette réforme nous pouvons distinguer deux (2) catégories de FP : les fonds à vocation nationale et les fonds à vocation locale.

Les fonds de participation dit « nationaux » c'est-à-dire les fonds dont les entreprises publiques d'envergure nationale relèvent de leur portefeuille ont été créés sur la base du critère de la branche d'activités et de caractère multisectoriel des fonds.

Il est à relever que huit (8) fonds de participation ayant une vocation nationale ont été créés selon le critère de la branche d'activité.

Dans les faits, les fonds de participation n'ont pas été mis en place et les entreprises locales évolueront jusqu'à la création des holdings publics régionaux en 1995 en marge de la réforme économique initiée en 1988.

¹ Abdelkrim NAAS, op cit, page 141

² Loi n°88-03 du 12 janvier 1988 relative aux fonds de participation.

3.1.2. Le rôle de la planification dans la réforme économique de 1988

La réforme de 1988 intègre la réforme du système de planification dans sa démarche et une loi particulière lui est consacrée¹.

Le nouveau système de planification repose principalement sur :

- Le plan à moyen terme (plan national à moyen terme et plan à moyen terme des collectivités locales) ;
- Le plan à moyen terme de l'épargne publique économique

Entre ces deux (2) niveaux de planification, l'articulation devrait être assurée par la planification de branche.

Etant donné que le critère de la branche fut l'un des fondements de la création de fonds de participation, celui-ci est appelé à jouer un rôle fondamental dans le cadre de la planification de branche. Selon le planificateur, ces fonds devaient agir dans le sens d'une convergence entre les exigences centrales de la planification et celles des entreprises.

Par ailleurs, l'autre axe du nouveau système de planification concerne l'entreprise publique économique qui est tenue d'élaborer son plan de développement à moyen terme conformément aux orientations et objectifs arrêtés par le plan national à moyen terme et la planification de branche. Comme nous pouvons le constater, le nouveau système de planification impose des limites à l'autonomie des EPE. En fait dans le schéma conçu pour que l'entreprise soit autonome dans sa gestion de L'EPE n'est en réalité autonome que dans les limites fixées par son plan à moyen terme.

Dans les faits, la planification s'est limitée pendant plusieurs années à gérer le budget d'équipement de l'Etat. Au fur à mesure cette gestion relève des attributions des ministères des finances.

Les limites rencontrées dans la conception et la mise en œuvre du nouveau système de planification se retrouvent à des degrés divers, au niveau des changements opérés dans l'organisation et le fonctionnement du secteur public économique. A cela il faut ajouter le faible degré de performance des EPE.

¹ Loi n°88-02 du 12 janvier 1988 relative à la planification.

3.2. La réforme du secteur public économique de 1995

Au début de l'année 1995, le gouvernement relève le manque de performances des entreprises publiques et décide de procéder à une restructuration de l'économie qui touche principalement le secteur public économique. Ce manque de performances est attribué essentiellement aux fonds de participation qui n'ont pas été en mesure de relancer la croissance économique. Notons de ce fait qu'il y a eu lieu de réserver le dispositif de la réforme microéconomique à l'exception du système de planification. Quant à celui-ci, il a connu des aménagements dans son volet relatif à l'EPE.

Cependant deux (2) faits majeurs sont à relever dans la réforme de 1995 :

- La mise en place d'un nouvel instrument de gestion des participations de l'Etat ;
- L'ouverture importante qui est faite dans la mesure où la privatisation des EPE est permise.

Le nouveau cadre dans lequel le secteur public économique va évoluer à partir de 1995 est tracé dans deux (2) textes fondamentaux :

- Le premier concerne la gestion des capitaux marchands de l'Etat par des holdings publics¹.
- Le second traite de la privatisation des entreprises publiques par le Conseil National des participations de l'Etat et le conseil de privatisation².

3.2.1. Les holdings publics

Leurs missions peuvent être cernées à plusieurs niveaux :

- Ils sont chargés d'assurer pour le compte de l'Etat la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières ;
- Le holding public a également pour mission « d'impulser le développement des ensembles industriels, commerciaux, financiers qu'il contrôle » ;
- Le Holding public est chargé d'une mission de développement et « contribue à la mise en œuvre de la politique économique du gouvernement ».

¹ Ordonnance n°95-25 du 25 septembre 1995 relative à la gestion des capitaux marchands de l'Etat.

² Ordonnance n°95-22 du 26 Août 1995 relative à la privatisation des entreprises publiques.

Il en ressort de ce fait que les missions des holdings et des fonds de participation sont pratiquement identiques. Sur un autre plan, et en ce qui concerne le capital des holdings publics, une autre analogie avec les fonds de participation est à relever, puisque le capital est entièrement détenu par l'Etat. En d'autres termes, un holding public n'est pas privatisable.

Par ailleurs, la réforme du secteur public de 1995 a prévu comme celle de 1988 deux (2) catégories d'institutions :

- Les holdings publics nationaux (par référence aux fonds de participation à vocation nationale) ont été créés comme les fonds de participation sur la base de critère de la branche d'activité mais la différence fondamentale réside dans la détention totale ou intégrale du capital d'une EPE par un holding public. En outre, la réforme du secteur public de 1995 va donner naissance dans un premier temps à douze (12) holdings publics nationaux.

- Les holdings publics régionaux, quant à eux regroupent les entreprises locales (entreprises économiques locales), ils sont créés sur la base du critère territorial et sont au nombre de cinq (5).

Parallèlement à la mise en place des holdings publics nationaux et régionaux, la réforme économique de 1995 ouvre le champ à la privatisation des EPE.

3.2.2. L'ouverture sur la privatisation de l'entreprise publique

L'ordonnance relative à la privatisation dresse une liste exhaustive des secteurs d'activités pour lesquels la privatisation des entreprises publiques est permise. A contrario, le capital ou les actifs des EPE qui ne relèvent pas des secteurs d'activités, listés par cette ordonnance ne sont pas privatisables. Nous pouvons citer entre autres :

- BADR, BDL, BEA, BNA, CNEP, CPA ;
- Les Entreprises considérées comme stratégiques qui exercent dans d'autres secteurs d'activités comme :
 - La sidérurgie et la métallurgie (ALFASID) ;
 - Les mines (FERFOS) ;
 - Les transports aériens et maritimes (Air Algérie, CNAN) ;
 - Ou les entreprises relevant du secteur de l'eau

L'ordonnance de 1995 sur la privatisation définit celle-ci comme :

- Un transfert au profit de personnes physiques ou morales de droit privé, des actifs ou du capital d'une entreprise publique ;
- Ou un transfert au profit de personnes physiques ou morales de droit privé de la gestion d'une entreprise publique.

3.3. La réforme bancaire et la loi sur la monnaie et le crédit

Dans le prolongement des réformes économiques engagées en 1988 axées sur la réforme de l'entreprise publique, un nouveau cadre dans lequel la Banque Centrale et les intermédiaires financiers sont appelés à évoluer, a été mis en place en 1990 par la loi relative à la monnaie et au crédit¹. Comparativement à la période de gestion planifiée de l'économie, cette loi apporte des aménagements importants dans l'organisation et le fonctionnement du système bancaire.

3.3.1. Objectifs de la loi sur la monnaie et sur le crédit

Cette loi a été élaborée sur la base de l'indépendance de la Banque Centrale par rapport au pouvoir exécutif et ce par la création d'un nouvel organe qui joue à la fois le rôle d'autorité monétaire et de conseil d'administration de la Banque Centrale. A cela s'ajoute la fixation (élaboration) de nouvelles règles concernant la création des banques, l'organisation et la gestion de l'intermédiation financière. Elle prévoit de ce fait, un instrument de contrôle du système bancaire.

Par ailleurs, la loi relative à la monnaie et au crédit pose les principes devant permettre l'instauration des règles prudentielles de gestion applicables aux banques et établissements financiers.

Cette loi prometteuse et ambitieuse d'après plusieurs analystes, a visé les objectifs suivants :

- Mettre un terme définitif à toute ingérence administrative ;
- Réhabiliter le rôle de la Banque Centrale d'Algérie dans la gestion de la monnaie et du crédit ;
- Rétablir la valeur du Dinar Algérien ;
- Aboutir à une meilleure bancarisation de la monnaie ;

¹ Loi n°90-10 du 10 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

- Encourager les investissements extérieurs utiles ;
- Assainir la situation financière des entreprises du secteur public ;
- Déspecialiser les banques et clarifier les missions dévolues aux banques et aux établissements financiers ;
- Diversifier les sources de financement des agents économiques, notamment les entreprises par la création d'un marché financier.

C'est ainsi que la loi sur la monnaie et le crédit, constitue le véritable point de rupture avec les pratiques anciennes.

C'est en effet depuis cette loi qu'un nouvel environnement bancaire et financier plus conforme à la libéralisation de l'économie de sa tutelle administrative a commencé à se mettre en place.

Cette loi a introduit le caractère d'universalité du système bancaire et financier algérien.

Depuis la promulgation de cette loi, l'architecture de l'espace bancaire algérien s'est progressivement modifiée. Des innovations importantes ont été introduites, imprimant aux pratiques bancaires nationales davantage de rationalité économique, d'esprit commercial et une dose naissante de concurrence.

3.3.2. Les innovations apportées par la loi 10-90 relative à la monnaie et au crédit

- La débaptisations de l'institut d'émission fut l'un des faits marquant cette loi relative à la monnaie et au crédit : la BCA, symbole de la souveraineté monétaire recouvrée à l'indépendance, qui avait succédé à la Banque de l'Algérie est débaptisée pour laisser la place à la Banque d'Algérie.

- Instauration d'un conseil de la monnaie et de crédit : la loi relative à la monnaie et au crédit instaure un conseil de la monnaie et du crédit dont la composition et les prérogatives sont différentes de celles du conseil d'administration de la Banque Centrale d'Algérie. Ainsi, le conseil de la monnaie et du crédit agit à la fois en tant que conseil d'administration de la Banque Centrale et en tant qu'autorité monétaire.

- Création d'autres organes d'encadrement et de dynamisation du système bancaire : hormis l'instauration d'un conseil de monnaie et du crédit, la loi sur la monnaie et le crédit a également été à la base de la création de la centrale des risques et de l'Association des Banques et Etablissements Financiers (ABEF).

La création de ces organes est une autre expression de la volonté et de la garantie d'autonomie du nouveau système bancaire et financier.

- les banques et établissements financiers sont devenus au terme de cette loi des personnes morales constituées sous forme de sociétés par actions (SPA), disposant d'un capital social et d'une autonomie financière. Le critère principal de différenciation entre les banques et établissements financiers concernent la collecte des ressources.

Les principaux changements apportés par la loi relative à la monnaie et au crédit concernent essentiellement les établissements financiers et la mise en place d'une commission bancaire chargée du contrôle des banques et des établissements financiers (en cas de manquement à la réglementation par une banque et un établissement financier, la commission bancaire peut prononcer des sanctions disciplinaires qui peuvent aller de l'avertissement jusqu'au retrait d'agrément)

Il est à noter que la création d'une banque ou d'un établissement financier est soumise en premier lieu à une autorisation du conseil de la monnaie et du crédit et dans une seconde étape à un agrément.

- **L'ouverture du système bancaire algérien** : il s'agit de la possibilité donnée aux banques et établissements financiers étrangers de s'installer ou de se faire représenter en Algérie. Les conditions d'établissement, de fonctionnement et de modification de statuts sont fixées par la loi.

- **Le transfert des capitaux** : la loi sur la monnaie et le crédit autorise en effet les non-résidents à transférer des capitaux en Algérie.

3.4. Les aménagements apportés en 2001 à la loi relative à la monnaie et au crédit

Du point de vue composition et missions, cette ordonnance n'apporte pas de changement au conseil d'administration mais par conséquent, la durée du mandat a été supprimée par l'ordonnance de 2001.

Par ailleurs, l'ordonnance de 2001 apporte deux (2) séries de modification au conseil de la monnaie et du crédit :

- Au niveau des missions, le CMC n'a plus en charge l'administration et l'organisation de la Banque Centrale qui relèvent dorénavant du conseil d'administration ;
- Au niveau de la composition, le CMC est formé des membres du conseil d'administration de la Banque d'Algérie et de trois (3) personnalités indépendantes nommées par le décret du président de la république.

3.5. La nouvelle ordonnance relative à la monnaie et au crédit (2003)

L'année 2002 a été marquée par la mise en faillite de deux (2) banques à savoir : la banque El Khalifa et la BCIA ; due au manque de respect des exigences de la Banque d'Algérie en matière de :

- Taux en vigueur ;
- Règles prudentielles édictées par la loi 1990 ;
- Réglementation des changes.

En d'autres termes, la Banque d'Algérie n'a pas exercé ses prérogatives en matière de contrôle ce qui a donné libre cours aux agissements plus que « douteux » de certaines banques.

Pour pallier aux insuffisances de régulation, une nouvelle ordonnance relative à la monnaie et au crédit a été promulguée en Août 2003. Les points saillants de cette ordonnance concernent notamment¹ :

- **L'exercice de l'activité bancaire** : les activités bancaires ne peuvent être exercées que par deux (2) catégories d'établissements (les banques et les établissements financiers) ;

¹ Revue BADR info numéro double 36/37 Décembre 2003 P54-56

- **Conditions de création des banques** : sans préjudice des conditions fixées par le conseil, par voie de règlement, à leurs personnels d'encadrement, nul ne peut être fondateur d'une banque ou d'un établissement financier et membre de son conseil d'administration, ni directement ou par personne interposée, diriger, gérer ou représenter à titre quelconque une banque ou un établissement financier, ni disposer du pouvoir de signature pour de telles entreprises s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime, pour détournement ; concussion, vol, escroquerie, émission de chèques sans provision ;...

- **Centrale des risques** : la banque d'Algérie organise et gère un service de centralisation des risques dénommé « centrale des risques » , chargé de recueillir auprès de chaque banque et chaque établissement financier le nom des bénéficiaires des crédits, la nature et le plafond de crédits accordés, le montant des utilisations ainsi que les garanties prises pour chaque crédit ;

- **Les privilèges accordés aux banques et établissements financiers** : l'ordonnance sur la monnaie et le crédit a accordé aux banques et établissements financiers des privilèges en matière de garantie et de recouvrement des créances qui bénéficient d'un régime dérogatoire de droit commun ;

- **Respect des normes de gestion** : les normes prudentielles obligent dorénavant les banques à mesurer les risques qu'elles prennent dans le cadre de l'activité quantitativement (ratios) et qualitativement (contrôle interne).

3.6. Les aménagements apportés en 2010 à la loi relative à la monnaie et au crédit

L'ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010, modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-11 relative à la monnaie et au crédit, stipule que la Banque d'Algérie est chargée de s'assurer de la sécurité et de la solidité du système bancaire.

Cet important renforcement en 2010 du cadre de la stabilité financière est intervenu après la révision de la loi relative à la monnaie et au crédit en 2003 ; l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 ayant conforté le cadre légal de l'activité bancaire, notamment, les conditions d'entrée dans la profession bancaire, suite à la faillite de petites banques fragiles ayant conduit au retrait de leur agrément.

3.7. Le système bancaire face à la dette extérieure

Durant toute la période 1990-1993, le système bancaire va évoluer sous la pression de la dette extérieure, et dès la promulgation de la loi relative à la monnaie et au crédit, la banque d'Algérie va déployer une nouvelle politique de la gestion de la dette extérieure.

3.7.1. L'accord stand by avec le FMI

L'Algérie a passé des accords avec le FMI qui s'articule comme suit :

3.7.1.1. Les premiers recours au FMI en 1989

Pour faire face à des problèmes de balance de paiement, l'Algérie a effectué au cours du second trimestre de 1989 deux (2) opérations avec le FMI :

- La première opération a consisté à procéder au tirage de la tranche de réserve¹ ;
- La seconde opération a consisté à négocier avec le FMI une « facilité compensatoire ».

Ces deux (2) opérations avec le FMI ont permis la mobilisation de 600 millions USD.

Parallèlement à ces opérations menées avec le FMI, un prêt dit « prêt à décaissement rapide » a été négocié avec la Banque Mondiale. Au total, les financements obtenus en 1989 auprès du FMI et de la Banque Mondiale ont représenté un total de 900 millions USD.

Par ailleurs, le 03 juin 1991 ; le conseil d'administration du FMI approuve un accord de confirmation négocié entre l'Algérie et les services du Fonds. Cet accord a été mis en œuvre dans une conjoncture particulière caractérisée notamment par :

- Au plan politique, la démission en juin 1991 du gouvernement qui avait négocié avec le FMI l'accord de confirmation ;
- Au plan des réserves de change, leur montant a atteint le niveau le plus bas depuis l'accession de l'Algérie à l'indépendance. Le montant net des avoirs en devises était négatif.

¹ Tranche de réserve représente la différence entre la quote part d'un pays membre du FMI et les avoirs du fonds dans la monnaie de ce pays.

L'objectif de l'accord de confirmation consiste à rétablir le déséquilibre de la balance des paiements. Ce qui se traduit par la réduction de la demande et la levée des restrictions en matière de change

3.7.2.2. Evolution de la masse monétaire M2 et du PIB en % (1991-1993)

Le tableau suivant va faire ressortir la situation du taux de liquidité de l'économie à travers l'évolution de la masse monétaire et le PIB.

Tableau n° 23 : évolution de la MM et PIB

Années	Taux d'accroissement de la masse monétaire	Taux d'accroissement du PIB
1989	5	22,0
1990	11,4	41,8
1991	20,8	51,8
1992	27,6	23,8
1993	22,7	11,2

Source: NASS Abdelkrim, op cit, p 208

Le tableau ci-dessus fait clairement ressortir deux (2) phases bien distinctes dans l'évolution de la masse monétaire et du PIB :

- La première phase, 1990-1991 est caractérisée par un fort taux de croissance du PIB qui est nettement supérieur à celui de la masse monétaire. Cette situation résulte d'une part de l'augmentation des recettes d'exportation des hydrocarbures elle-même liée à l'évolution des prix du baril de pétrole et d'autre part de la forte dépréciation du taux de change avec les effets induits sur le taux d'inflation. Mais en termes réels, le PIB a connu une stagnation voire même une baisse durant la période considérée ;
- La seconde phase 1992-1993 est marquée par une croissance sensible de la masse monétaire dans un contexte de stabilisation du taux de change et de régression, en termes réels de la production. Le financement monétaire de l'économie revêt un caractère inflationniste.

3.7.2. Le système bancaire et l'ajustement structurel (1994-1998)

En 1993, l'économie Algérienne connaît une grave crise de paiements extérieurs et le service de la dette extérieure accapare l'essentiel du produit des exportations. En effet, les recettes pétrolières ne cessent de diminuer à cause d'une baisse régulière des cours du pétrole

qui passent de 24,3 USD le baril en 1990 à 17,5 USD le baril en 1993. Par ailleurs, en raison de l'arrêt du processus mis en œuvre par l'accord de confirmation de 1991 avec le FMI ; l'Algérie n'a pas le soutien des organismes monétaires et financiers internationaux et de ses principaux pays créanciers.

C'est par conséquent, dans une situation d'extrême faiblesse qu'Algérie va demander l'appui de la Banque Mondiale et du FMI avec lequel elle passera deux (2) accords :

- Le premier accord est un accord de confirmation d'une durée de douze (12) mois qui a été conclu en avril 1994 avec le fonds. Cet accord a été accompagné d'un accord de rééchelonnement ;
- Le second accord d'une durée de trois (3) ans est appuyé par un mécanisme élargi de crédit et a été passé en mai 1995. Cet accord est également accompagné d'accords de rééchelonnement avec les pays créanciers, membres des clubs de Paris et de Londres.

3.7.2.1. Les accords avec le FMI et les rééchelonnements de la dette extérieure.

Comme il est de tradition, les accords avec le FMI sont accompagnés d'un accord avec la Banque Mondiale dont les termes sont consignés dans une lettre dite « lettre de politique de développement pour le programme d'ajustement structurel ».

A. Les objectifs de l'ajustement structurel

Le plan d'ajustement structurel a pour objectif de mettre en place « un processus de stabilisation et de reprise économique ». Les politiques mises en œuvre dans ce cadre sont les suivantes :

- Une politique financière rigoureuse ;
- Des réformes structurelles pour mettre en place les mécanismes du marché et susciter une réaction de l'offre.

L'objectif vise également à ramener le service de la dette à un niveau soutenable et assurer la viabilité de la balance des paiements vers le milieu de 1998 (fin du programme d'ajustement structurel).

B. Les objectifs de l'accord avec la Banque Mondiale

Selon les publications de la banque mondiale, le PAS prévoit la stabilisation du cadre macroéconomique et couvre plusieurs aspects:

- La politique monétaire par l'utilisation des moyens indirects dans la conduite de la politique monétaire et l'instauration des taux d'intérêt réels positifs ;
- La politique budgétaire dont l'objectif est de parvenir à un excédent de trésorerie par un encadrement des dépenses de fonctionnement et d'équipement de l'Etat ;
- La libéralisation des changes et du commerce extérieur ;
- La politique des prix qui consiste en la libéralisation des prix des biens et services et la suppression des subventions aux produits alimentaires de large consommation et aux produits énergétiques. Il s'agit en fait de parvenir à la libéralisation des services publics ;
- La réforme des entreprises publiques : dans ce cadre l'Etat est appelé à se désengager des entreprises relevant des secteurs concurrentiels ;
- La réforme du secteur financier vise à rehausser la performance de l'intermédiation bancaire. Une démarche vers l'ouverture et/ou la gestion privée d'une des banques publiques est prévue. Il est également prévu de conjuguer le développement de l'intermédiation financière avec la convertibilité du Dinar, la libéralisation des opérations en devises et de change par l'intermédiation bancaire ;
- Le secteur du logement va subir de profondes réformes dans le but de créer un véritable marché immobilier ;
- La réforme du système de financement par la transformation de la CNEP en banque de l'habitat.

C. Les accords de rééchelonnement de la dette extérieure

Au cours de la période couverte par l'ajustement structurel, la dette extérieure a fait l'objet de plusieurs rééchelonnements.

a. Le rééchelonnement de la dette extérieure publique

Après l'approbation de l'accord de confirmation avec le FMI, l'Algérie a conclu en juin 1994 avec ses créanciers officiels bilatéraux du club de PARIS, un programme de rééchelonnement concerne les prêts contractés ou garantis par l'Etat. Il concerne :

- Le principal et les intérêts exigibles et non payés au 31 mars 1994 ;
- Le principal venant à échéance entre le 01 juin 1994 et le 31 mai 1995 ;

Chapitre II : Présentation de l'évolution du Système Bancaire Algérien

- Les intérêts exigibles entre le 01 juin 1994 et le 31 octobre 1994.

Les dettes rééchelonnées sont remboursables en vingt quatre (24) versements semestriels, à compter du 31 mai 1998.

Après l'approbation de l'accord de confirmation avec le FMI appuyé par un mécanisme élargi de crédit, l'Algérie a conclu en juillet 1995, un second accord de rééchelonnement avec le club de PARIS. Ce rééchelonnement porte sur :

- Le principal venant à échéance entre le 01 juin 1995 et le 31 mai 1996 ;
- Les intérêts exigibles entre le 01 juin 1995 et le 31 mai 1996.

Les dettes rééchelonnées sont remboursées en vingt cinq (25) versements semestriels sur la période 1999 – 2001.

Les deux (2) rééchelonnements de la dette extérieure publique auprès du club de PARIS ont porté sur un montant de **12 milliards USD**.

b. Le rééchelonnement de la dette extérieure privée

En septembre 1995, l'Algérie a conclu un accord avec le comité directeur des banques commerciales (club de LONDRES). L'accord porte sur les dettes exigibles entre le 01 mars 1994 et le 31 décembre 1997, soit un montant de **3,230 milliards USD**. Le rééchelonnement de ses dettes s'étale sur une période de 15ans et demi.

L'accord avec le club de LONDRES prévoit également la conversion de ses dettes en prise de participation.

Le produit du rééchelonnement et les autres concours des institutions financières multilatérales (de l'ordre de **3milliards pour le FMI**) a permis :

- La levée de la contrainte extérieure ;
- Le rétablissement des équilibres externes ;
- La reconstitution des réserves de change qui passent de **1,5 milliards USD en 1993** à **7 milliards UDS en 1998**, soit respectivement près de deux (2) mois d'exportations et près de huit (8) mois d'importations.

Il convient toutefois de relativiser l'impact du rééchelonnement sur le rétablissement des équilibres externes et de rappeler qu'en 1991, des amendements ont permis une plus grande ouverture du secteur des hydrocarbures et le déploiement d'une nouvelle politique d'investissement dans ce secteur.

3.7.2.2. Evolution de la masse monétaire et du PIB

Le rapprochement de l'évolution des agrégats masse monétaire (M2) et du PIB permet comme le fait ressortir le tableau suivant, de distinguer en matière de gestion de la monnaie deux (2) sous périodes durant la phase d'ajustement structurel.

Tableau n°24 : Evolution de la Masse monétaire et du PIB (1993-1998) en %

Années	Taux d'accroissement de la masse monétaire	Taux d'accroissement du PIB
1993	22,7	11,2
1994	13,0	26,6
1995	09,2	33,6
1996	14,3	30,4
1997	18,5	7,7
1998	18,8	0,7

Source : Abdelkrim NAAS, op cit, page 223

Comme l'indique le tableau ci-dessus, durant la période 1994-1998, la gestion monétaire est caractérisée par deux (2) sous périodes bien distinctes :

- Entre 1994 et 1996 : dans un contexte de dépréciation de taux de change, le taux d'accroissement de la masse monétaire est nettement moindre que celui du PIB. Cette situation se traduit par une forte baisse du taux de liquidité de l'économie qui passe de 56% en 1993 à 36% en 1996. En d'autres termes la politique monétaire a pour effet d'assécher les liquidités ;

- En 1997 et 1998 : dans un contexte de stabilisation de change, la tendance est inversée puisque le taux d'accroissement de la masse monétaire augmente plus vite que celui du PIB et le taux de liquidité de l'économie atteint 46% en 1998. Le caractère restrictif de la politique monétaire se traduit par la contraction des crédits du système bancaire à l'égard de l'Etat et du

secteur économique productif a pour effet de réduire la masse monétaire en termes réels dans une première étape et de limiter sa croissance dans une seconde étape.

3.7.2.3. Evolution du marché monétaire

Comparativement à la période antérieure, la mise en place de la loi relative à la monnaie et au crédit, le marché monétaire connaît de profondes modifications :

- Le marché monétaire qui était un marché hors banque devient un marché en banque. De ce fait, le marché monétaire va comporter deux (2) compartiments :
 - Un compartiment sur lequel la Banque Centrale intervient en utilisant divers instruments (adjudications, prises de pension et opération d'open market).

La BC mène une politique active sur le marché monétaire et l'essentiel des transactions en début de période provient des interventions de la Banque d'Algérie. En 1994, le seul instrument d'intervention sur le marché porte sur les pensions et à partir de 1995, les adjudications vont constituer le mode privilégié de régulation de la liquidité bancaire. Le volume des adjudications représente plus des 2/3 des interventions de la BC. La politique de l'open market bien qu'affirmé en tant qu'instrument privilégié de la politique monétaire n'est pratiquement pas utilisée

- Un second compartiment représenté par le marché interbancaire sur lequel intervient les Banques, les Etablissements financiers et les prêteurs institutionnels.

Le marché interbancaire représente en volume et en fin de la période (1997-1998) plus de la moitié des transactions traitées sur le marché monétaire. L'essentiel de ces transactions concerne le marché interbancaire à terme. Ce qui se traduit au plan global une amélioration de la liquidité bancaire.

- La libéralisation et la déréglementation des taux d'intérêt pratiqués sur le marché monétaire ont été opérées au cours de cette période.

En gros, le volume traité sur le marché monétaire est multiplié par six (6) durant cette période passant de **21,5 milliards DA en 1994 à 134,5 milliards DA en 1998**.

Il est à relever que le nombre des intervenants sur le marché monétaire s'est diversifié et a nettement augmenté (plus d'une trentaine dont une plus grande partie n'intervient qu'en qualité d'offres de liquidités).

3.8. Le système bancaire 1991-2001

Après 1998, l'économie nationale est appelée à relever un certain nombre de défis pour s'engager durablement dans la croissance, lutter contre le chômage et améliorer les conditions de vie de la population.

Un véritable challenge est à relever pour débloquent une économie paralysée. Les défis à relever impliquent des réformes profondes dans l'organisation et le fonctionnement de l'économie. Ces défis concernent principalement :

- La transformation et l'adoption du rôle de l'Etat pour qu'il assume ses missions régaliennes et son rôle de régulateur dans une économie de marché ;
- La sauvegarde d'abord et le développement ensuite de l'outil de production relevant à l'achèvement du PAS du secteur public économique ;
- La mise en place des conditions nécessaires pour soulager l'entreprise algérienne des chocs extérieurs et préparer son intégration dans la mondialisation ;
- Le déblocage du système bancaire qui demeure au centre de la réforme économique et de sa transformation pour en faire un outil au service au développement ;
- Le développement du marché des capitaux pour en faire un puissant levier dans le financement de l'économie et dans la transition d'une économie d'endettement à une économie de marché.

3.8.1. La réforme du secteur public après 1999

Après l'achèvement du PAS, les autorités sont conscientes de la situation dans laquelle se trouvent l'économie nationale en général et le secteur public économique en particulier. Pour remédier à cette situation, plusieurs idées forces sont avancées :

- Reformuler le cadre dans lequel évoluent le secteur public économique et la gestion des capitaux marchands de l'Etat pour favoriser l'efficacité des entreprises publiques ;
- Mettre en place les conditions pour une relance des investissements notamment par la création d'un véritable guichet unique qui prendrait en charge les promoteurs nationaux et étrangers au cours des différentes phases de la réalisation de leur projet d'investissement ;

- Favoriser les investissements étrangers sous forme de partenariat avec les nationaux, de prise de participation dans le capital des entreprises publiques ou bien encore sous forme des IDE.

3.8.2. La politique budgétaire

Les recettes inscrites au budget de l'Etat ont pratiquement doublé entre 1998-2001 en raison d'une augmentation sensible de la fiscalité pétrolière qui passe de 426 milliards DA en 1998 à 964 milliards en 2001. Ces augmentations sont dues naturellement à des raisons exogènes liées à la hausse du prix de pétrole dont le cours moyen annuel a évolué respectivement comme suit : 12,9 USD en 1998 ; 17,9 USD en 1999 ; 28,5 USD en 2000 et 24,8 USD en 2001.

Les dépenses budgétaires quant à elles n'ont augmenté que de 50%.

3.8.3. L'évolution de la masse monétaire

Au cours de la période 1998-2001, le taux de croissance moyen de la masse monétaire a été sensiblement le même que celui enregistré durant l'application du PAS

Tableau n°25 : évolution de M2 et du PIB en %

Années	Taux d'accroissement de la masse monétaire	Taux d'accroissement du PIB
1993-1998	19,7	27,8
1998-2001	20,2	16,7

Source : Abdelkrim NAAS, op cit, page 266

Au cours de période 1998-2001, l'évolution masse monétaire fait ressortir une augmentation de taux de liquidité de l'économie qui atteint 49% en 2001 contre 35,1 % en 1995 et 45,8% en 1998.

3.9. Evolution du système bancaire de 2010 à ce jour

Le système bancaire reste constitué, à la fin 2010 tout comme à fin 2009, de vingt six (26) banques et établissements financiers ayant tous leur siège social à Alger. Les banques et établissements financiers agréés se répartissent comme suit :

- Six (06) banques publiques, dont la caisse d'épargne ;
- Quatorze (14) banques privées à capitaux étrangers, dont une à capitaux mixtes ;
- Trois (03) établissements financiers, dont deux publics ;
- Deux (02) sociétés de leasings privées ;
- Une (01) mutuelle d'assurance agricole agréée pour effectuer des opérations de Banque qui a pris, à fin 2009, le statut d'établissement financier.

A fin 2011, 27 banques et établissements financiers sont en activité : 20 banques dont 6 publiques et 14 privées et 7 établissements financiers.

Le système bancaire est constitué, à fin 2013, de vingt-neuf (29) banques et établissements financiers ayant tous leur siège social à Alger.

Les banques et établissements financiers agréés se répartissent comme suit :

- six (6) banques publiques, dont la caisse d'épargne ;
- quatorze (14) banques privées à capitaux étrangers, dont une à capitaux mixtes;
- trois (3) établissements financiers, dont deux publics ;
- cinq (5) sociétés de leasing dont deux (2) privées ;
- une (1) mutuelle d'assurance agricole agréée pour effectuer des opérations de banque qui a pris, à fin 2009, le statut d'établissement financier.

En janvier 2015, le secteur bancaire Algérien comprend vingt (20) banques dont six (6) publiques et quatorze (14) privées ; dix (10) établissements financiers dont neuf (9) à vocation générale et un (1) à vocation spécifique et enfin sept (7) bureaux de liaison.

Le système bancaire à partir de 1990 a connu de profondes transformations sur toutes les structures à travers la promulgation de la loi et certaines réformes économiques.

Constituant le point de rupture avec les anciennes pratiques, la loi sur la monnaie et le crédit est la première loi cherchant à organiser l'intermédiation financière et à développer le marché des capitaux. Depuis sa promulgation, le paysage bancaire algérien fut modifié

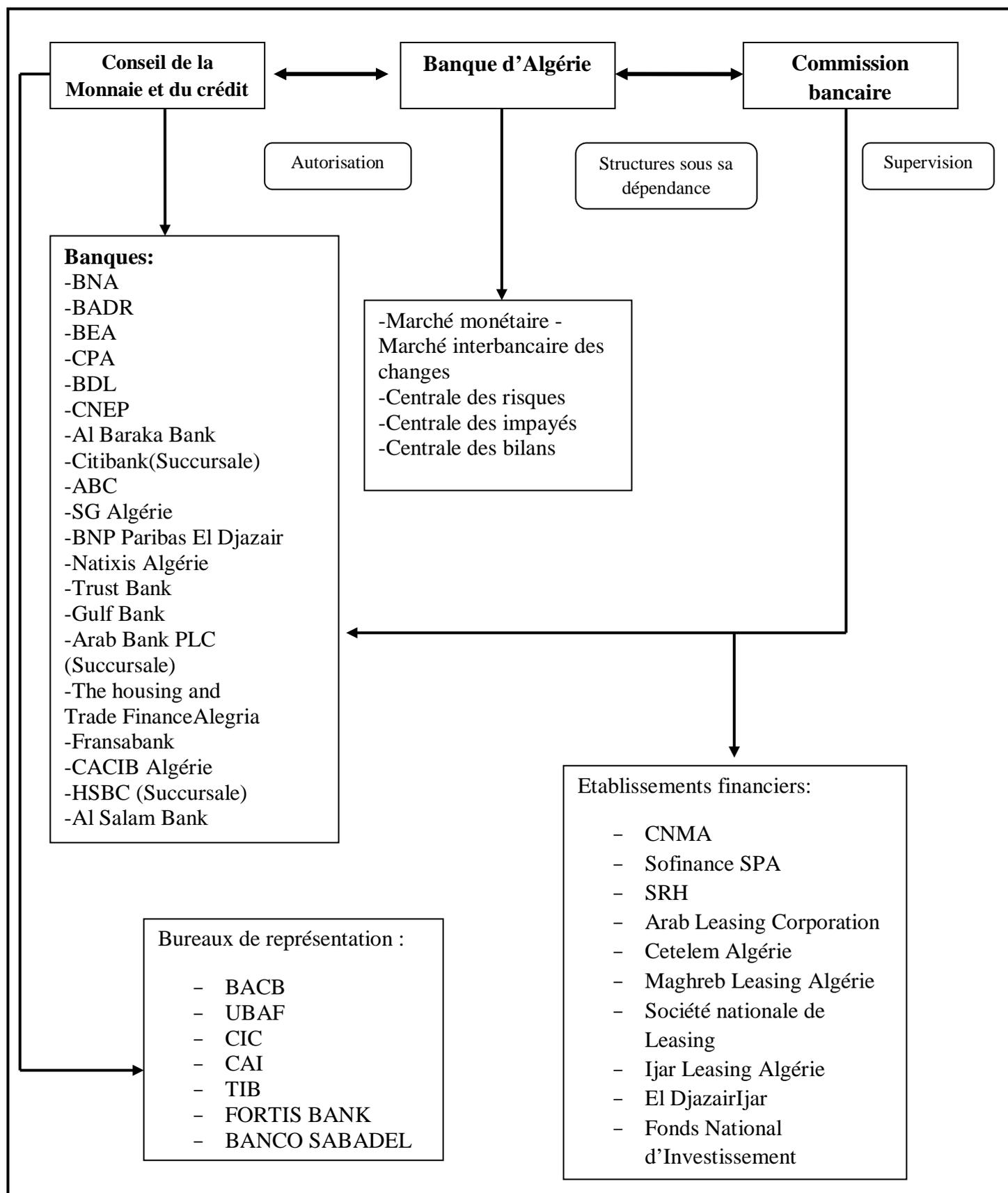
Chapitre II : Présentation de l'évolution du Système Bancaire Algérien

progressivement. Par ailleurs, le PAS a permis d'équilibrer le budget de l'Etat sans pour autant assainir les finances publiques qui demeurent tributaires de la fiscalité pétrolière. Il a permis de réduire fortement l'inflation et de contribuer en relation avec les aménagements apportés à fin 1991 au code pétrolier, à lever la contrainte extérieure mais il n'en demeure pas moins que la dette extérieure et la dette publique interne ont atteint des niveaux jamais égalés.

A la fin du programme d'ajustement structurel, les structures de l'économie algériennes sont fragilisées, le secteur public économique a fait l'objet d'un vaste plan de déstructuration et l'entreprise se trouve dans une situation qui ne lui permet pas d'assurer sa transition vers l'économie de marché.

Le Système bancaire qui a été placé sous la tutelle étroite du ministère des finances est bloqué et s'éloigne de sa mission principale qui consiste à financer le développement.

Schéma n°06: macrostructure du système bancaire 2015



Source : guide des banques et établissements financiers

Conclusion du chapitre II :

Après avoir traversé les différentes phases du développement de l'Algérie indépendante depuis la décolonisation de l'économie et la récupération de la souveraineté monétaire le système bancaire se trouve fragiliser dans son rôle d'intermédiation à une période où il entre dans l'économie de marché.

Face à un système bancaire peu enclin à s'impliquer dans le financement de la croissance et du développement, le Trésor et l'autorité monétaire sont interpellés pour engager une réforme profonde de l'intermédiation bancaire et du cadre de financement de l'économie nationale. Il s'agit d'entreprendre une politique volontariste pour permettre aux nouvelles entreprises et aux multiples projets d'investissements en gestation d'accéder au crédit bancaire de mettre en place les conditions nécessaires à l'élargissement aux banques d'investissements et banques d'affaires du paysage bancaire, d'intégrer les banques algériennes dans le processus de restructuration de l'économie d'adopter une démarche rigoureuse pour l'ouverture du marché financier et de bourse des valeurs mobilières et d'assurer une transition maîtrisée d'une économie d'endettement à une économie de marché. Il s'agit, en fait d'élaborer un véritable programme de réformes englobant les différents volets qui freinent ou entravent le développement du système bancaire national.

Chapitre III : Causes, Conséquences et
Gestion de la surliquidité bancaire en
Algérie

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

Introduction du chapitre III :

Le système bancaire algérien a connu des changements depuis son indépendance jusqu'à la transition vers l'économie du marché. Mais les banques sont restées une activité classique d'intermédiation de bilan c'est-à-dire la collecte des dépôts et la distribution de crédits. Ce phénomène est causé par le quasi nul des opérations sur le marché financier.

Mais après la transformation du système bancaire algérien, ce dernier n'a pas réussi à assumer un rôle actif parce que l'excès des ressources sur les emplois est depuis assez longtemps une réalité sur le marché monétaire interbancaire. Cet excès de ressources dans les bilans des banques est provoqué principalement par d'importants dépôts du secteur des hydrocarbures.

Depuis 2002, le système bancaire algérien s'est caractérisé par un excès de liquidité ayant des conséquences sur les banques et l'économie algérienne dans son ensemble. En effet, cette situation est devenue une préoccupation prioritaire de la Banque d'Algérie.

Pour mieux comprendre la situation de surliquidité dans le système bancaire algérien et de sa provenance, nous avons divisé notre chapitre en deux sections. La première section abordera la confirmation de cette situation de surliquidité en essayant de déterminer les causes et les conséquences.

Dans la deuxième section, nous parlerons de la façon où les banques algériennes gèrent cet excès de liquidité et la conduite de la politique monétaire menée par la banque d'Algérie pour absorber cet excédent de liquidité sur le marché monétaire interbancaire.

Section 1 : Causes et conséquences de la surliquidité bancaire en Algérie

Avec l'avènement d'une conjoncture favorable sur les marchés pétroliers suite au net raffermissement des cours du brut à partir de 1999, l'Algérie passe en quelques années seulement d'une situation de pénurie de liquidité à une situation d'excès d'offre de liquidité. Le surplus commence à apparaître à partir de 2001, l'année à partir de laquelle le système bancaire vit une situation inédite d'excès de liquidité.

Dés 2001, avec la hausse du baril pétrolier et les assainissements successifs, les liquidités des banques se sont accrues. Cet accroissement s'est paradoxalement accompagné d'une diminution de crédit à l'égard de certaines EPE.

Selon le rapport du Ministère des Finances, l'année 2001 a été une année «faste » et d'assainissement financier de grande envergure; grâce aux mesures entreprises par l'Etat, concernant le rachat des créances détenues par les banques sur le secteur public productif, dur établissement de l'équilibre bilanciel des banques et de leur recapitalisation.

Le rapport de l'année 2001 de la Banque d'Algérie sur l'évolution économique et monétaire (juillet 2002 et juin 2003) affirme également que le besoin de liquidités des banques a connu une diminution importante en 2001 et en 2002 en raison des assainissements évoqués plus haut.

Un élément important est à signaler, le recours des banques publiques au refinancement par la Banque d'Algérie s'est stabilisé au premier semestre 2001 en passant de 102,9 milliards de dinars à fin juin 2001 contre 97,8 milliards fin décembre 2000. Quant au second semestre de l'année 2001 ce refinancement était égal à zéro.

Aussi, les dépôts des banques à la Banque d'Algérie ont connu une augmentation importante au cours du second semestre de l'année 2001. Et au quatrième semestre de la même année, l'évolution positive des dépôts des banques a fait apparaître une situation d'excédents de liquidités, dépassant ainsi les besoins de constitution des réserves obligatoires estimé à 64,9 milliards de dinars alors les dépôts des banques à la Banque d'Algérie étaient de 191,6 milliards de dinars, soit un excès de 126,7 milliards de dinars.

Cette situation inquiète la Banque d'Algérie en raison du risque inflationniste que cela peut engendrer et montre le développement de crédit bancaire non performant. Cette situation d'excès de liquidités se poursuit en 2002, passant de 191,6 milliards de dinars en décembre 2001 à 220,2 milliards en mars 2002.

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

La situation de surliquidité dans l'économie est illustrée par l'évolution du ratio de liquidité (M2/PIB) ; celui-ci passe de 40% en 2000 à 72,1% en 2013¹.

Dans cette section, nous allons de ce fait approfondir les causes de l'émergence de la dite surliquidité sur le marché monétaire algérien.

1.1. Existence de la surliquidité bancaire

Le phénomène de "surliquidité" bancaire existe en Algérie dans toutes les banques qu'elles soient publiques et privées. Cependant, pour mettre en évidence l'existence de la surliquidité qui est devenu structurel de 2001 à nos jours, nous allons de ce fait analyser les ressources et les emplois des banques pour ensuite calculer l'impasse et enfin étudier le marché monétaire dans les années 2001.

1.1.1. Les ressources et les emplois des banques algériennes

Nous avons vu dans le chapitre I qu'il y'a surliquidité si une (des) banque(s) dispose (nt) d'importantes ressources (dépôts) face à des emplois (crédits) qui demeurent faibles.

Nous allons dresser les tableaux qui vont illustrer la situation de surliquidité.

¹ www.Bank of Alegria.dz/rapports annuels

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

1.1.1.1. Les ressources des banques algériennes

Tableau n°26 : ressources des banques (en milliards de DA ; fin de période)

Nature de dépôts	Total dépôts à vue	Dépôts à vue		Total des dépôts à terme	Dépôts à terme		Total des ressources collectées	Pourcentage	
		Banques publiques	Banques privées		Banques publiques	Banques privées		Banques publiques	Banques privées
2000	467,5	438,2	29,3	974,4	928,5	45,9	1441,9	95%	5%
2001	555	499,2	55,8	1235	1152	83,0	1790	92%	8%
2002	642,1	548,1	94,0	1485,2	1313,0	172,2	2127,3	87%	13%
2003	719,6	648,8	70,8	1723,9	1656,7	67,2	2443,5	94%	6%
2004	1127,9	1019,9	108,0	1577,5	1509,6	67,9	2705,4	94%	6%
2005	1224,4	1108,3	116,1	1632,9	1575,3	57,6	2857,3	94%	6%
2006	1750,4	1597,5	152,9	1649,8	1584,5	65,3	3400,2	94%	6%
2007	2560,8	2369,7	191,1	1761,0	1671,5	89,5	4321,8	94%	6%
2008	2946,9	2705,1	241,8	1991,0	1870,3	120,7	4937,9	93%	7%
2009	2502,9	2241,9	261,0	2228,9	2079,0	149,0	4731,8	91%	9%
2010	2870,7	2569,5	301,2	2524,3	2333,5	190,8	5395	91%	9%
2011	3495,8	3095,8	400,0	2787,5	2552,3	235,2	6283,3	90%	10%
2012	3356,4	2823,3	533,1	3333,6	3053,6	280,0	6690	88%	12%
2013	3537,5	2942,2	595,3	3691,7	3380,4	311,3	7229,2	87%	13%
2014	4450,2	-	-	4079,7	-	-	8530	-	-
Mars 2015	4026,3	-	-	4216,5	-	-	8242,8	-	-

Source : rapports annuels de différentes années de la Banque d'Algérie¹

Ce tableau nous informe sur l'évolution des ressources importantes au sein des banques Algériennes. Nous pouvons dire qu'au fur des années les ressources augmentent passant de **1441,9 milliard de DA en 2000 à 8242,8 milliards de DA en 2015**. En effet, les banques ont maintenu un niveau très important des ressources hormis en 2009 où elles ont enregistré une baisse de **206,1 milliards de DA** due à la fameuse crise financière de 2008 qu'a connu le monde entier ; car celle-ci eut un impact sur le prix du pétrole. Cependant, cette baisse du cours de pétrole a été répercutée sur les ressources des banques plus précisément les banques publiques Algériennes étant donné que d'une part l'économie algérienne est basée sur les revenus tirés des hydrocarbures et d'autre part la SONATRACH est domiciliée auprès de la BEA. L'évolution des dépôts à vue des banques publiques retrace cette situation soit une baisse de 444 milliards de DA des dépôts à vue des banques publiques.

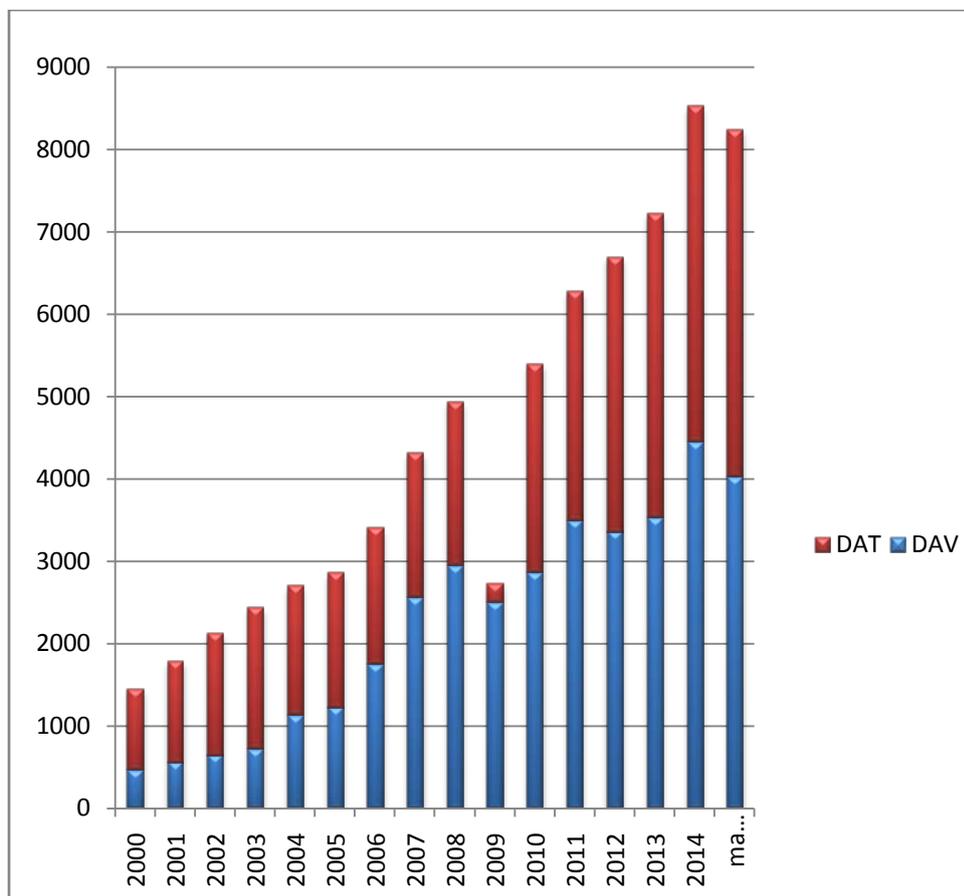
Par ailleurs, nous remarquons une baisse tant au niveau des dépôts à vue et à terme des banques privées soit respectivement 23,2 milliards de DA et 105 milliards de DA en 2003.

¹ www.bank-of-Algeria.dz

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

Cette baisse est causée par la faillite et la liquidation en 2003 des deux (2) banques privées *El Khalifa Bank et BCIA*. Nous allons représenter la situation des ressources de 2000 à 2015 sur un graphe :

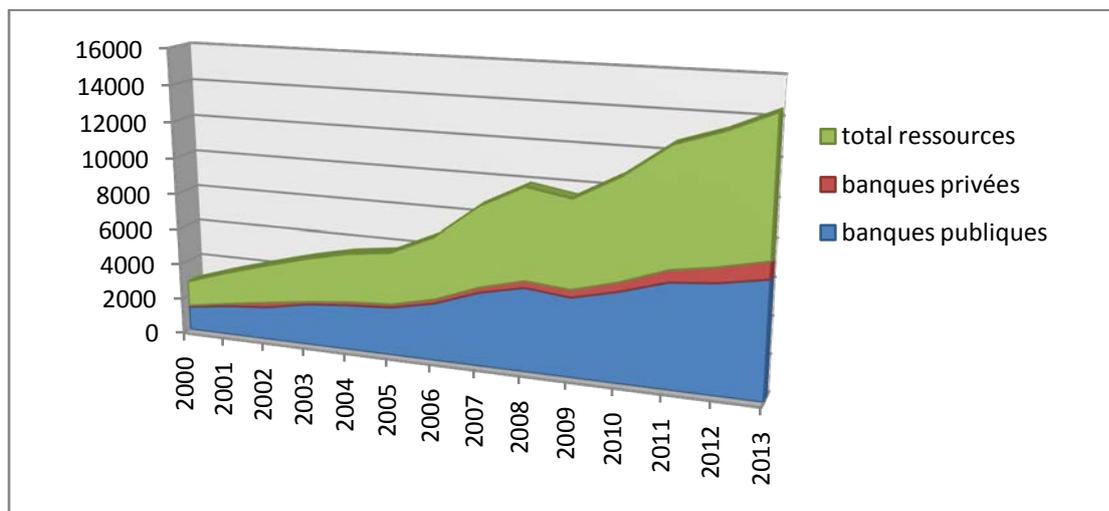
Graphe n°01 : dépôts par structures (en milliards de DA)



Source : réalisé à partir des données du tableau n°29

Nous remarquons que les dépôts suivent une nette évolution de 2000 à 2013. Cependant l'année 2009 marquée par le choc externe de la crise financière a engendré une baisse de niveau des ressources. L'activité collecte des ressources a connu globalement un tassement, voire une baisse en 2009 inhérente à l'effet du choc externe sur les ressources du secteur des Hydrocarbures. Par contre les dépôts à terme sont en augmentation du à l'accumulation des ressources en provenance des entreprises et ménages du secteur privé. En outre les dépôts à terme sont en baisse en 2004. Cette baisse s'explique par le fait que certains organismes publics ont déplacé leurs dépôts des banques vers le Trésor au cours de l'année 2004.

Graphe n°2 : ressources par banques (en milliards de DA)



Source : réalisé à partir des données du tableau n°28

Au plan de la structure de l'activité globale du secteur, les banques publiques restent prédominantes.

En outre, de 2000 à 2013 nous constatons que les banques publiques détiennent plus de 85% des dépôts sur le marché des ressources malgré le choc externe de 2009. La part des ressources collectées par les banques publiques provient plus du secteur public que des entreprises privées et ménages. Cette part est fortement tirée par l'accumulation d'épargnes financières par Sonatrach. Par contre, en 2004 l'augmentation des ressources collectées par les banques publiques provient plus des secteurs des entreprises privées et ménages que du secteur public. Ceci s'explique par la méfiance des clients suite à la faillite des deux (2) banques privées qui l'ont poussé vers les banques publiques.

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

1.1.1.2. Les emplois des banques algériennes

L'activité des crédits à l'économie par les banques a évolué comme suit :

Tableau n°27 : les crédits distribués à l'économie

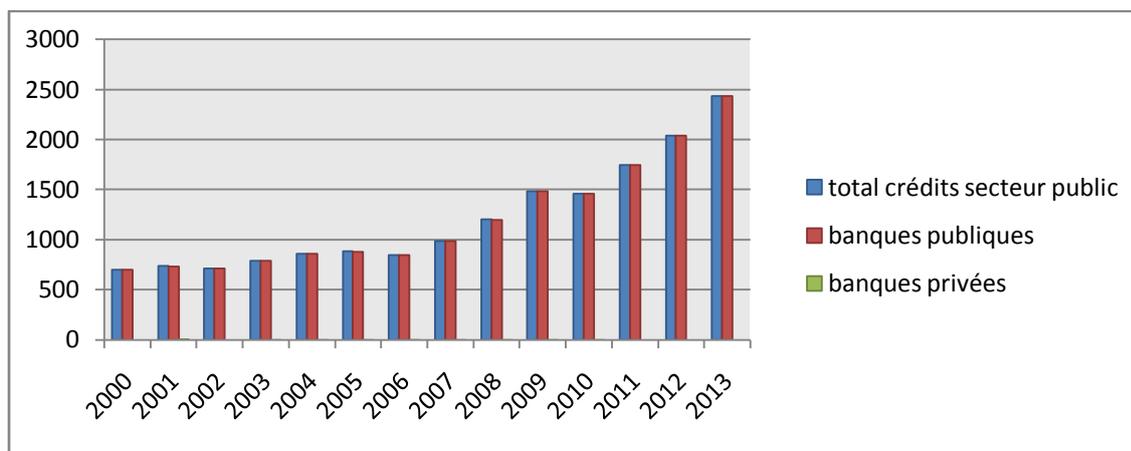
Crédits par secteur	Total Crédits secteur public	Crédits au secteur public		Total crédits secteur privé	Crédits au secteur privé		Total des crédits distribués	Pourcentage	
		Banques publiques	Banques privées		Banques publiques	Banques privées		Banques publiques	Banques privées
2000	701,8	701,8	-	291,2	264,9	26,4	993	97%	3%
2001	740,1	735,1	5,0	337,6	297,9	39,7	1077,7	96%	4%
2002	715,8	715,8	-	550,2	369,0	181,2	1266	86%	14%
2003	791,7	791,5	0,2	586,6	487,7	98,9	1378,3	93%	7%
2004	859,7	857,0	2,7	674,7	568,6	106,1	1534,4	93%	7%
2005	882,5	881,6	0,9	896,4	765,3	131,1	1778,9	93%	7%
2006	848,4	847,3	1,1	1055,7	879,2	176,5	1904,1	91%	9%
2007	989,3	987,3	2,0	1214,4	964,0	250,4	2203,7	89%	11%
2008	1202,2	1200,3	1,9	1411,9	1086,7	325,2	2614,1	87%	13%
2009	1485,9	1484,9	1,0	1599,2	1227,1	372,1	3085,1	88%	12%
2010	1461,4	1461,3	0,1	1805,3	1374,5	430,8	3266,7	90%	10%
2011	1742,3	1742,3	-	1982,2	1451,7	530,7	3724,7	86%	14%
2012	2040,7	2040,7	-	2244,9	1675,4	569,5	4285,6	87%	13%
2013	2434,3	2434,3	-	2720,2	2023,2	697,0	5154,5	86%	14%
214	3388,6	-	-	3121,8	-	-	6510,4	-	-
Mars 2015	3522,1	-	-	3263,4	-	-	6785,5	-	-

Source : bulletin statistique de la Banque d'Algérie

Les banques publiques ont assuré la presque totalité du financement du secteur public de 2000 à 2013. De plus, leur part dans le financement du secteur privé est restée importante comme le montre le tableau ci-dessus. Les graphes ci-dessous vont faire ressortir cette situation.

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

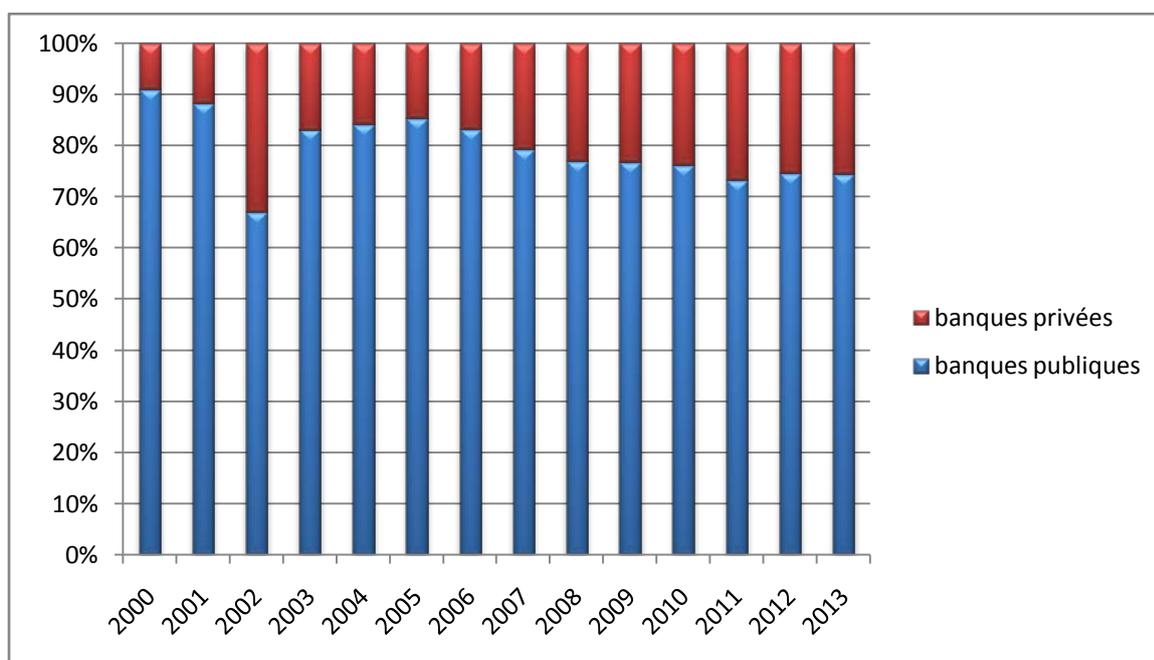
Graphe n°03 : crédits distribués au secteur public



Source : réalisé à partir du tableau n°29

A la lecture du graphe, nous constatons que le financement du secteur public est assuré quasiment par les banques publiques de 2000 à 2013 passant de 701,8 milliards de DA à 2434,3 milliards de DA ; la part des crédits des banques privées alloués à ce secteur est insignifiante. Cependant, au cours des années 2002, 2006 et 2010 nous remarquons une légère baisse du montant des crédits ; ceci s'explique par le rachat des créances non performantes par le Trésor.

Graphe n°4 : crédits distribués au secteur privé



Source : réalisé à partir du tableau n°29

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

Nous pouvons dire les banques privées financent plus ce secteur privé contrairement au graphe n°3 mais néanmoins elles sont moins importantes par rapport au banques publiques qui demeures toujours primordiales dans ce secteur également. Par ailleurs en 2003, le montant des crédits distribués par les banques privées au secteur privé est en baisse en raison de la faillite des deux (2) banques privées que nous avons eu à souligner plus haut.

En un mot, au début des années 2000 les faibles parts de marché des banques privées peuvent s'expliquer par le fait que le secteur bancaire privé est de création récente et que les banques privées nationales orientent leurs actions sur le financement d'opérations spéculatives dont la rentabilité est immédiate que sur le développement des entreprises et les banques privées étrangères sont dans une situation d'attente et d'observation de la politique algérienne en matière des reformes économiques et bancaires

Après avoir calculé le montant total des ressources collectées et des crédits distribués à l'économie par les banques publiques et privées algériennes de 2000 à 2013, nous allons déduire l'impasse.

1.1.1. Calcul des impasses

La méthode des impasses va consister aux différences des ressources et des crédits de chaque année. Ainsi le montant obtenu représente l'écart existant entre ces ressources et emplois. Le tableau ci-dessous va nous éclairer sur la situation de surliquidité dans les banques algériennes.

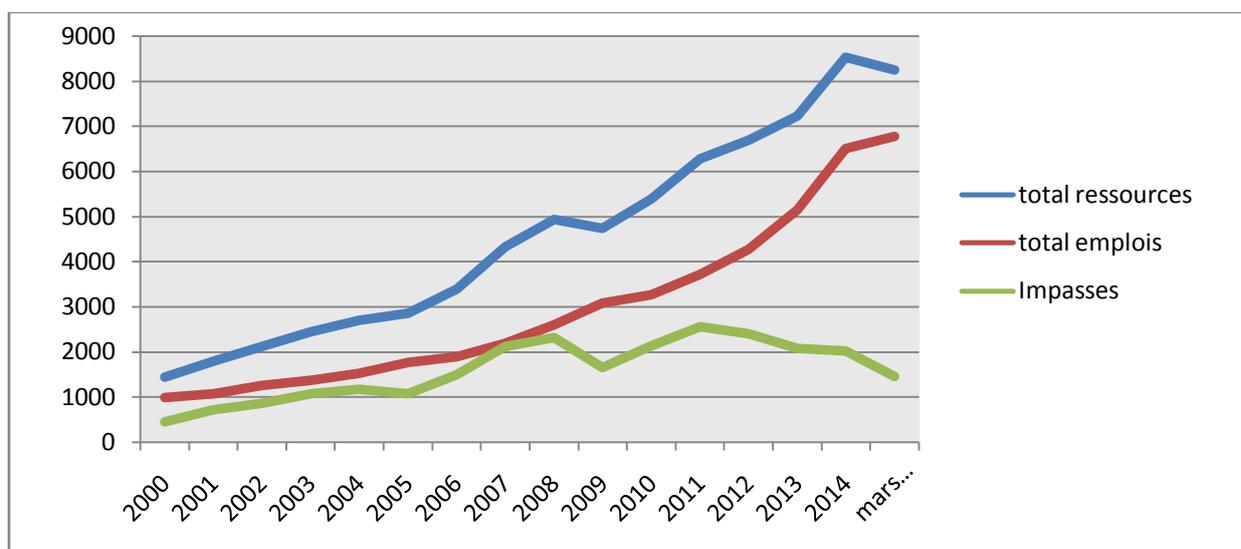
Tableau n°28: Impasses en liquidité

	Total des ressources collectées	Total des crédits distribués	Impasses en liquidité
2000	1441,9	993	448,9
2001	1790	1077,7	712,3
2002	2127,3	1266	861,3
2003	2443,5	1378,3	1065,2
2004	2705,4	1534,4	1171
2005	2857,3	1778,9	1078,4
2006	3400,2	1904,1	1496,1
2007	4321,8	2203,7	2118,1
2008	4937,9	2614,1	2323,8
2009	4731,8	3085,1	1646,7
2010	5395	3266,7	2128,3
2011	6283,3	3724,7	2558,6
2012	6690	4285,6	2404,4
2013	7229,2	5154,5	2074,7
2014	8530	6510,4	2019,6
Mars 2015	8242,8	6785,5	1457,3

Source : réalisé à partir des données des tableaux 28 et 29.

A partir du tableau ci-dessus, nous allons élaborer le graphe suivant pour mieux élucider la situation.

Graphe n°05 : Impasses



Source : réalisé à partir du tableau n°30

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

Nous remarquons qu'il y a un écart entre les ressources et les emplois qui commence à être considérable à partir de 2002. L'impasse suit une évolution nette de 2002 à 2015 hormis les années 2005 marquée par une augmentation du niveau de crédits octroyés par les banques qui a réduit l'écart et 2009 quant à elle s'explique principalement par la baisse des dépôts notamment ceux des banques publiques avec le choc externe sur le prix du pétrole. Malgré ces baisses évoquées la surliquidité demeure toujours structurelle.

1.1.2. Situation du marché monétaire

Durant la période (1998-2001), les dépôts recueillis par le système bancaire ont augmenté de 22% par an en moyenne, alors que les crédits accordés n'ont augmenté que de 5%. En d'autres termes, l'augmentation significative des ressources des banques ne trouve pas le prolongement attendu au niveau du financement de l'économie.

L'excédent des ressources sur les emplois des banques se trouve sur le marché monétaire. Au cours de ces dernières années, la sur liquidité bancaire revêt un caractère quasi structurel et les placements sont opérés sur le compartiment « marché à terme » du marché monétaire. Devant cette situation, l'institut d'émission n'intervient plus sur le compartiment du marché monétaire qui lui est réservé et le marché monétaire est devenu un marché hors Banque Centrale c'est-à-dire un marché qui fonctionne en dehors de toute action de la Banque Centrale. Par ailleurs, la politique d'open market (achat et vente et vente des bons du Trésor) qui est un instrument privilégié d'intervention sur le marché monétaire n'est pas pratiquée sur le marché

Après avoir affirmé et confirmé l'existence de la surliquidité des banques algériennes, nous allons de ce fait déterminer les causes ou facteurs à l'origine de l'émergence de ladite surliquidité.

1.2. Les causes de la surliquidité bancaire sur le marché monétaire Algérien

L'injection massive de liquidités du Trésor par le biais d'assainissement du portefeuille des banques et de la recapitalisation, a permis aux banques publiques de disposer de ressources conséquentes.

1.2.1. La « restructuration » des banques publiques

Pour que les banques publiques puissent se « conformer » à ces nouvelles prescriptions de fonctionnement (dans le cadre des réformes bancaires et de la promulgation de la loi 90/10) encore fallait-il qu'elles en eussent les moyens et que l'on règle (au préalable) les situations découlant des fonctionnements antérieurs.

La décennie 90 est marquée par un PAS qui va se traduire par un gigantesque effort d'assainissement financier des entreprises publiques industrielles, jusque-là, leurs clients obligés et obligatoires, dans lequel les banques vont être partie prenante. C'est alors qu'une évaluation (sur pièces) de la solvabilité des banques publiques, en fonction des nouvelles règles prudentielles va mettre en évidence un double problème : c'est d'abord, l'importance des créances douteuses ou irrécupérables issues du secteur public, baptisées de « non performantes » ; on juge nécessaire d'y procéder à un assainissement financier et à une restructuration à l'instar des autres entreprises publiques et ce, sans faire la part de ce qui est dû aux comportements des uns et des autres ; c'est ensuite, l'insuffisance des fonds propres compte tenu des nouvelles données de l'économie algérienne et de la nouvelle réglementation bancaire. On pense alors que l'assainissement financier et la restructuration-recapitalisation des banques publiques est un axe majeur et préalable de la réforme du système bancaire.

Elle va prendre un double aspect : d'assainissement patrimonial et de recapitulation des banques publiques.

1.2.1.1. L'assainissement patrimonial des banques

Du fait essentiellement de la qualité de leur portefeuille, la solvabilité des banques s'était fortement détériorée. En 1990 par exemple, on estimait que 65 % de leurs actifs étaient « non performants » (Rapport INESG 2000). L'acteur principal de l'opération d'assainissement va être, bien entendu, le Trésor public, l'Etat étant propriétaire exclusif tant des banques que des entreprises. Il va alors racheter la totalité des « créances non performantes » des banques sur les entreprises publiques. En clair, les ressources provenant de la rente pétrolière et/ou de la fiscalité ordinaire, vont être, pour une deuxième fois, sollicitées pour apurer les passifs des entreprises publiques. Cela va concerner : les créances détenues sur les maisons-mères des entreprises restructurées organiquement en 1983, celles détenues sur les entreprises publiques, soit dissoutes, soit encore en activité, celles résultant de pertes de change, celles dues au titre des emprunts extérieurs mobilisés pour le soutien de la balance des paiements, du différentiel d'intérêt sur ces mêmes emprunts, et enfin les conséquences financières des différentes actions effectuées par les Banques à la demande de l'État propriétaire : volet social, financement d'études, d'évaluations...

Au niveau des ressources, le Trésor a effectué une multitude d'opérations d'assainissement du portefeuille des banques publiques :

- Soit en donnant aux banques publiques de l'argent frais sous forme de cash ;
- Soit en conventionnant les créances des banques publiques détenues sur les entreprises publiques et privées. Dans ce cas, le Trésor rachète les créances des banques en contractant des dettes auprès d'elles ; dettes qui sont remboursées aux banques sur une longue période.

Selon le Rapport 2001 de la Banque d'Algérie, cette opération d'assainissement du portefeuille des banques publiques s'est faite en trois étapes distinctes : 1990–1991, 1996–1998 et 2000–2001.

Elle a pris deux formes : l'État a échangé les créances sur les entreprises publiques contre des obligations d'une durée de douze ans et portant intérêt de 10 %, mais a injecté aussi du cash dans les banques. L'objectif visé est d'amener progressivement les banques aux standards de solvabilité édictés par la BRI. Ce n'est qu'une fois cet assainissement financier terminé, que les banques publiques vont être agréées par le CMC.

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

L'action d'assainissement du portefeuille par l'intervention massive du Trésor va se poursuivre jusqu'à fin 2001 avec la signature d'une Convention de rachat de toutes les créances impayées. Les trois dernières banques publiques en ayant bénéficié (BEA, BDL, BNA), sont alors en situation d'être agréées par le CMC. Et ce, d'autant qu'un assainissement complémentaire des banques prend la forme de rachat des créances des banques sur les entreprises publiques dissoutes et de diverses créances directes sur l'État. Cette opération de rachat des créances « porte l'encours de la dette d'assainissement (du Trésor) à 949 milliards de DA à la fin 2001 soit 92,6 % de l'encours de la dette publique intérieure et 39 % de l'encours de la dette publique totale » (Rapport, ministère des Finances 2002).

L'assainissement des finances publiques en 1994-1995 a débouché sur un excédent budgétaire global en 1996 et 1997, soutenu par l'ajustement du taux de change et la contraction du ratio dépenses d'équipement /PIB (7,3% EN 1997 contre 10,1% en 1989). Parallèlement, l'assainissement financier des entreprises publiques s'est poursuivi et a comporté des rachats de crédits bancaires non performants notamment dans le cadre du dispositif banques-entreprises. En effet à la suite du programme de restructuration des entreprises publiques et d'assainissement des banques publiques du début des années 90, l'assainissement des créances non performantes de ces banques a été de plus grande ampleur durant la seconde moitié de cette décennie et s'est appuyée, en particulier, sur la monétisation des ressources de rééchelonnement. Cela a contribué à atténuer les problèmes de liquidité de certaines de ces banques publiques.

Ces opérations d'assainissement du portefeuille des banques publiques, évaluées à 2000 milliards DA à fin 2001, ont très peu profité à l'amélioration de la situation financière des entreprises. L'assainissement du portefeuille ainsi que les différentes opérations de recapitalisation ont permis aux banques publiques de satisfaire partiellement les exigences fixées par la réglementation bancaire en matière d'agrément et de respect des règles prudentielles de gestion applicables aux banques et aux établissements financiers.

L'action du Trésor à l'égard des banques publiques est telle qu'elle représente une part déterminante dans l'augmentation des ressources des banques. Les versements effectués par le Trésor, au cours des dernières années, représentent, en effet, près de la moitié de l'accroissement de l'ensemble des dépôts collectés par le système bancaire

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

Dans ces conditions de surliquidité bancaire, résultant de la politique menée par le Trésor, les banques publiques n'éprouvent pas un besoin vital pour déployer des actions agressives pour la collecte des ressources d'épargne disponible sur le marché. Mais il n'en demeure pas moins qu'en matière de ressources les banques publiques sont fragiles parce que fortement dépendantes du Trésor. A titre indicatif, il est à relever que plus de 30% des produits bancaires des banques publiques proviennent des intérêts servis par le Trésor.

Cette situation affecte d'autant la mission d'intermédiation du système bancaire.

Le tableau ci-après montre bien l'importance des créances détenues sur le Trésor par les banques publiques :

Tableau n°29: Les créances détenues sur le Trésor (en milliards de DA)¹

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Banques publiques	770,1	761,7	831,8	796,6	789,9	855,8	977,5	920,1	667,4	787,0	1041,8	1328,0	1308,3	1229,9
Banques privées	1,2	4,8	12,1	12,0	13,5	20,6	37,0	21,1	10,9	17,0	23,1	23,9	38,1	22,9
Total	771,3	766,5	843,9	808,6	803,4	876,4	1014,5	941,2	678,3	804	1064,9	1351,9	1346,4	1252,8

Source : les rapports annuels de la Banque d'Algérie

Au total, les différents rachats effectués en 2001 totalisent 349,4 milliards de dinars et sont ventilés comme suit, rachat de créances et autres opérations (en milliards de dinars) :

- ✓ les créances sur les entreprises en activité : 121,857
- ✓ les créances sur les entreprises et offices dissous : 142,433
- ✓ l'intérêt sur le gel des découverts : 7,777
- ✓ les pertes de change et différentiels d'intérêt : 21,293
- ✓ les crédits extérieurs rétrocédés aux entreprises privées : 0,615
- ✓ les opérations effectuées à la demande du Trésor : 46,739
- ✓ l'intérêt dû sur les créances rachetées, sur les titres participatifs et sur la dette extérieure : 8,727

L'échéancier de remboursement de ces rachats porte sur vingt (20) ans au taux d'intérêt de

¹Le montant total du tableau pour chaque année est obtenu par la formule suivante :

$$Total = Montant\ rachat + \frac{montant\ rachat * taux\ d'intérêt * la\ durée\ de\ remboursement}{100}$$

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

6 %.

La seconde opération de rachats effectuée par le Trésor l'a été en 2002 où il a racheté des créances sur les entreprises et l'office de promotion et de gestion immobilière (OPGI) pour un montant total de 41,454 milliards de dinars. Le Trésor a aussi émis des obligations sur les 50 % des intérêts capitalisés (1997-1999) dus au titre des créances rachetées à l'OPGI. Le détail de ces rachats est le suivant (en milliards de dinars) :

- ✓ les créances agricoles : 14,994
- ✓ les créances sur les entreprises dissoutes : 4,539
- ✓ le complément des créances sur OPGI : 21,921
- ✓ les intérêts capitalisés sur le rachat de créances détenues sur l'OPGI : 75,582

L'échéancier de remboursement des obligations émises par le Trésor en 2002 porte aussi sur vingt (20) ans au taux d'intérêt de 6 %.

Il convient de noter que courant 2004, le Trésor a transformé les obligations émises jusqu'à 2002, assorties d'un échéancier de remboursement sur vingt(20) ans, en bons du trésor assimilables (BTA) à échéance d'un, deux et cinq ans et en obligations assimilables du Trésor (OAT) à échéance de sept et dix ans. Le taux d'intérêt pour ces titres est fixé en fonction de la nature des titres émis.

Entre 2005 et 2007, dans le cadre de la troisième opération, le Trésor a racheté aux banques par émission d'obligations, les créances sur les entreprises (en activité et dissoutes), les dettes bancaires des agriculteurs, les opérations effectuées par les banques à la demande du Trésor (opérations pour compte) et les intérêts non réglés sur les obligations émises. Le montant total de ces rachats est de 231,176 milliards de dinars et se décompose comme suit (en milliards de dinars) :

- ✓ les entreprises publiques déstructurées : 136,009
- ✓ les entreprises publiques dissoutes : 50,348
- ✓ les dettes des agriculteurs : 17,833
- ✓ la dette du Fonds de garantie agricole : 10,000
- ✓ les intérêts non payés sur obligations : 2,231
- ✓ les créances dues sur le Trésor : 13,441
- ✓ le reliquat des pertes de change : 1,314

En outre, en 2006 et 2007, le Trésor a racheté les créances sur les entreprises en activité (36,033 milliards de dinars) et les entreprises dissoutes (6,916 milliards de dinars) détenues

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

par une institution financière chargée notamment de gérer la mobilisation des emprunts extérieurs pour le compte des entreprises publiques. Le Trésor a aussi transformé en titres sa propre dette envers cette institution pour un montant de 3,047 milliards de dinars, ce qui donne un total de rachats de 45,996 milliards de dinars.

Par ailleurs, à partir de 2005, le Trésor a effectué les rachats de créances des banques publiques sur les entreprises publiques et les agriculteurs et les créances détenues par l'institution financière par émission de BTA et OAT avec des taux d'intérêt assortis pour chaque type de titre émis.

L'année 2009 a enregistré le rachat des créances des banques sur les agriculteurs pour un montant de 36,173 milliards de dinars et les créances sur les entreprises dissoutes pour un montant de 35,812 milliards de dinars, soit pour un montant total de 71,985 milliards de dinars. Au cours de l'année 2010, le Trésor a racheté les créances sur les entreprises publiques financièrement déstructurées pour un montant de 297,932 milliards de dinars.

Au total, pour la décennie 2001-2010, les rachats effectués par le Trésor par émission de titres (BTA et OAT) concernent les créances des banques sur les entreprises publiques, les agriculteurs et les opérations effectuées à la demande du Trésor. Ils ont atteint un montant de 1 113,7 milliards de dinars reparti sur :

- ✓ les entreprises publiques dissoutes : 240,048
- ✓ les entreprises en activité : 591,831
- ✓ les dettes des agriculteurs : 69,000
- ✓ la dette du Fonds de garantie agricole : 10,000
- ✓ les entreprises publiques de promotion immobilière : 21,921
- ✓ les agios sur gel de découverts : 7,777
- ✓ le crédit extérieur rétrocédé au secteur privé : 0,615
- ✓ les intérêts capitalisés au titre des créances sur les entreprises de promotion immobilière : 75,582
- ✓ les intérêts non payés par le Trésor sur les titres de rachat émis : 10,958
- ✓ le reliquat des pertes de change et des différentiels d'intérêt : 22,607
- ✓ les opérations effectuées par les banques sur la demande du Trésor : 63,227

En tant que composante de ces rachats, les créances et les intérêts sur le gel de découverts des entreprises publiques, des offices et entreprises de promotion et de gestion immobilière et des agriculteurs sont évalués à 941,192 milliards de dinars. Au total, le coût de

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

l'assainissement patrimonial (rachats pris en charge par le Trésor) représente un taux de 1,20 % du PIB de la décennie 2001-2010. En y incluant le reliquat des pertes de change et différentiels d'intérêt et les opérations effectués par les banques à la demande du Trésor, cet aux est estimé à 1,31 %.

Par ailleurs, vu l'amélioration de la situation des finances publiques au cours des années 2000, le Trésor a procédé entre 2006 et 2010 aux remboursements par anticipation d'une partie de la dette publique interne représentée par des titres précédemment émis (BTA et OAT). En conséquence, à fin 2010, l'encours total des titres émis en représentation de divers opérations et intérêts dus matérialisés par émission d'obligations sur les deux décennies s'est établi à 471,5 milliards de dinars dont 364,0 milliards de dinars au titre des seuls rachats effectués en 2009 - 2010.

Il convient de noter que le coût total pour le Trésor, des différentes opérations de rachat de créances des banques publiques détenues sur la clientèle des entreprises publiques (dissoutes ou en activité) et des agriculteurs pour la période 1991-2010, s'élève à 1,46 % du PIB. En ajoutant les différentes autres opérations prises en charges par le Trésor (pertes de change, différentiels d'intérêt, opérations effectuées à sa demande), le coût total pour le Trésor s'élève à 1,74 % du PIB et ce, au titre de la même période.

Pour les années 2011 et 2012, les rachats de créances non performantes effectués par le Trésor ont porté sur un montant total de 235,7 milliards de dinars.

En ce qui concerne l'année 2011, les rachats effectués par le Trésor au titre des créances sur les entreprises publiques en activité ou dissoutes et autres opérations effectuées pour le compte du Trésor ont porté sur un montant total de 130,3 milliards de dinars et concernent :

- ✓ les entreprises publiques en activité : 100,466
- ✓ les entreprises publiques dissoutes : 17,151
- ✓ les entreprises publiques locales : 0,222
- ✓ les entreprises publiques de promotion immobilière : 12,300
- ✓ les opérations effectuées à la demande du Trésor : 0,141
- ✓ le reliquat des intérêts dus sur les obligations de rachat émises : 0,008

Quant à l'année 2012, elle a enregistré des rachats effectués par le Trésor pour un montant total de 105,4 milliards de dinars. Ces rachats concernent les créances sur les entreprises et

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

agriculteurs et sur des opérations effectuées par les banques à la demande du Trésor, soit en milliards de dinars :

- ✓ les entreprises de promotion immobilière : 56,300
- ✓ les entreprises publiques en activité : 2,027
- ✓ les domaines agricoles publics : 0,326
- ✓ les dettes bancaires des agriculteurs : 3,674
- ✓ les entreprises du secteur privé : 42,202
- ✓ l'intérêt sur le gel de découvert : 0,849

Au total, les rachats par le Trésor des créances des banques publiques sur les entreprises publiques, entreprises privées et agriculteurs et le rachat par émission de titres des opérations effectuées par les banques publiques à sa demande ont porté sur :

- ✓ les entreprises publiques en activité : 102,493
- ✓ les entreprises publiques dissoutes : 17,151
- ✓ les entreprises publiques locales : 0,222
- ✓ les domaines agricoles : 0,326
- ✓ les entreprises de promotion immobilière : 68,600
- ✓ la dette des agriculteurs : 3, 674
- ✓ les entreprises du secteur privé : 42, 202
- ✓ les intérêts sur le gel de découverts : 0,849
- ✓ les opérations de financement pour compte : 0,141
- ✓ le reliquat des intérêts sur obligations : 0,008

Pour les années 2011-2012, le rachat par le Trésor des créances sur les entreprises publiques et privées, les domaines agricoles et les agriculteurs représente un montant total de 235,517 milliards de dinars, soit un taux de 0,77 % du PIB de la période et 0,78 % en y incluant les opérations de financement pour compte.

Ainsi, à fin 2012, l'encours net des titres émis en représentation de divers rachats effectués par le Trésor entre 1991 et 2012 totalise un montant de 611,1 milliards de dinars dont 554,4 milliards de dinars au titre des rachats effectués entre 2009 et 2012, puisque les titres de rachat émis avant 2009 ont été en très grande partie remboursés.

1.2.1.2. La recapitalisation des banques publiques

L'opération d'assainissement patrimonial des banques publiques s'est doublée d'une opération de recapitalisation effectuée, elle aussi, par le Trésor public. Elle s'est déroulée en cinq étapes successives et a pris deux faces distinctes et complémentaires : de débours cash et donc d'apport en argent frais pour le renforcement des fonds propres de base ; de transformation d'une partie des créances en titres participatifs (obligations) rémunérés, pour le renforcement des fonds propres complémentaires. Les trois dernières banques à en bénéficier sont BEA, BDL et BNA.

Il est donc faux d'affirmer que « l'État a souvent procédé dans ses relations avec les banques par injonctions pour lesquelles il octroyait rarement la contrepartie » comme l'écrit le Rapport CNES qui reprend des allégations de certains banquiers publics. L'État n'a peut être pas payé sur le coup les différentes « factures » mais il a fini par les régler toutes, de façon alourdie (intérêts) et répétée suite aux déficits récurrents des entreprises publiques. Ces déficits ne proviennent pas tous de ses injonctions. Cependant, le rachat d'une partie des découverts des entreprises publiques à l'aide d'obligations ne règle que partiellement le problème de la trésorerie des banques. L'assainissement du portefeuille se traduit par une immobilisation d'actifs, pratiquement non négociables. Car on n'a pas su, (ou voulu), créer un véritable marché des titres ou marché financier.

Au cours de l'année 2005, le Trésor public a aussi effectué la mise à niveau des fonds propres des banques publiques pour un montant de 30 milliards de dinars.

1.2.2. La restriction de l'offre de crédit par les banques

La cause du problème ne se trouve pas seulement sur le marché monétaire mais sur celui du crédit : les banques publiques ont limité l'accès au crédit bancaire au point de créer des excès de liquidités et de dépasser les besoins de constitution des réserves obligatoires.

Par conséquent, il peut être affirmé que les raisons d'une telle attitude des banques Publiques algériennes trouvent son origine dans le problème de flux suite à l'assainissement

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

des créances douteuses et la conséquence apparente est la contrainte de budget dure¹ imposée aux entreprises.

En effet, avant l'assainissement et la recapitalisation des banques publiques, les créances douteuses généraient un problème de stocks au niveau de l'actif des banques. Ce stock de mauvaises créances obligeait les banques à réduire le niveau de leurs fonds propres pour pouvoir continuer à financer les crédits et les obligeaient également à réduire le taux de provision sur les crédits accordés ce qui aggravait leur situation et impliquait des difficultés de trésorerie.

Les assainissements réalisés ont réglé le problème de stock des créances douteuses, plus exactement ce problème a été transféré d'un problème de stock de créances douteuses à un problème de flux du crédit bancaire.

De plus, le contexte financier actuel n'a fait qu'aggraver la situation. En effet, depuis l'affaire Khalifa Bank notamment, la Banque d'Algérie a fait l'objet selon le rapport de CNES (décembre 2003) de nombreuses critiques, notamment sur la qualité de surveillance des banques. Par conséquent, les banques publiques sont elles même tenues à plus de vigilance et de contrôle.

De plus, la loi sur la monnaie et le crédit depuis sa révision et particulièrement la mesure concernant les règles prudentielles a soumis les banques à un contrôle plus sévère. Stiglitz. J.E et Weiss. A (1981)² montrent que lorsque le risque du projet de l'emprunteur augmente, la banque ne réagit pas par une augmentation de son taux d'intérêt mais par un refus du prêt. Or, le taux d'intérêt affiché par les banques (de l'ordre de 5%) n'explique pas la faible proportion des crédits accordés.

En outre, Les banques publiques sont dans une situation de rationnement du crédit en raison du risque élevé du débiteur (entreprises publiques toujours structurellement déficitaires).

Selon l'article publié en 2007 par *Fatima-Zohra Oufriha*, il faut en moyenne plus de 33 jours pour réunir les pièces devant accompagner une demande de crédit d'exploitation. Les

¹ La contrainte dure de budget telle qu'elle apparaît dans les banques publiques algérienne depuis 2001 ne devrait pas être interprétée comme un signe de désengagement total de l'Etat envers le système bancaire et la sphère réelle mais comme une attitude des banques en raison du problème flux du crédit bancaire

² STIGLITZ .J.E, WEISS A. (1981), "credit rationing in markets with imperfect information" review n°3 PP 340-410.

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

entreprises privées y consacrent plus de temps que celles du secteur public, étant plus récentes et de plus petite taille. Le nombre et la nature des pièces demandées varient considérablement d'une banque à l'autre. Le temps moyen consacré à la collecte des documents nécessaires grimpe à 50 jours pour une demande de crédit d'investissement. Cette dépense énorme du temps est aussi mise en relief par les recherches de Fatima-Zohra Oufriha qui rapporte que, les gestionnaires d'entreprises, passent 90 jours à s'occuper des affaires administratives.

Le délai de réaction des banques est encore plus long; il faut attendre en moyenne 133 jours pour recevoir une réponse à une demande de crédit d'investissement, soit 44 jours de plus que pour un « crédit d'exploitation ». Il existe de surcroît un phénomène de discrimination en défaveur du secteur privé qui globalement doit attendre cinq mois, en moyenne avant d'avoir une réponse contre 3 mois 8 jours pour l'entreprise publique. On peut alors s'interroger, sur le délai moyen nécessaire pour la réalisation d'un investissement (pour le mettre concrètement en place), une fois l'accord de crédit obtenu. Il y aura lieu alors de procéder aux formalités d'achat des biens d'équipement sur le marché ou de les importer et dans ce dernier cas, de se conformer aux procédures du commerce extérieur et de transfert de devises vers l'étranger : investisseurs potentiels comme entreprises existantes ne sont nullement insensibles à tous ces délais et à toutes ces procédures qui les poussent objectivement vers des pratiques informelles où faible volume de l'investissement, délai de récupération rapide du capital, gain de temps se conjuguent.

Dans une contribution publiée dans le quotidien « El Watan », Benachenhou (2009) écrit : « *Si par le passé, la perte de substance des banques a pu être expliquée par les difficultés des entreprises publiques, il est par contre difficile (...) d'expliquer les saignées d'aujourd'hui* ».

1.2.3. Les avoirs extérieurs

Il va sans dire que les avoirs extérieurs jouent un rôle central dans l'expansion des liquidités monétaires. Constitués par les réserves officielles de change, ils connaissent une croissance constante à laquelle contribue la conjoncture pétrolière favorable ; ce qui inéluctablement se traduit par des effets sur la structure des avoirs monétaires puisque comme le montrent les données du tableau suivant, les avoirs extérieurs nets vont désormais constituer la majeure partie de la masse monétaire M2.

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

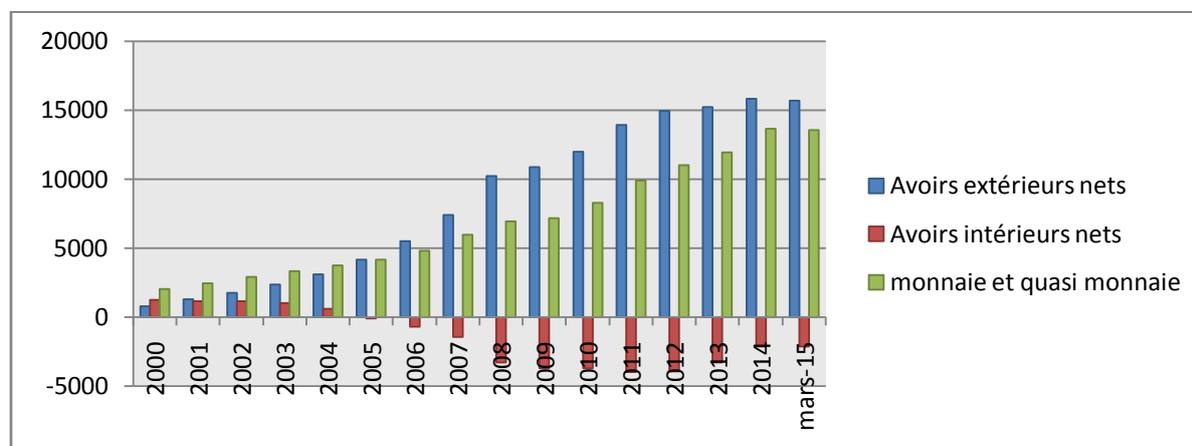
Tableau n°30 : situation monétaire de 2000 à mars 2015 (Fin de période ; en milliards de DA)

	Avoirs extérieurs nets	Avoirs intérieurs nets	Monnaie et quasi monnaie (M2)	Taux de liquidité (M2/PIB)
2000	775,9	1246,7	2022,5	49,0%
2001	1310,8	1162,7	2473,5	58,1%
2002	1755,7	1145,8	2901,5	63,9%
2003	2342,6	1011,8	3354,4	63,7%
2004	3119,2	618,9	3738,0	61,0%
2005	4179,4	-109,2	4146,9	55,2%
2006	5115,0	-687,5	4827,6	56,7%
2007	7415,5	-1421	5994,6	63,7%
2008	10247	-3191	6955,9	63,0%
2009	10886,0	-3707	7178,7	70,8%
2010	11997	-3716	8280,7	69,1%
2011	13922	-3993	9929,2	68,4%
2012	14940	-3925	11015	68,4%
2013	15225	-3284	11942	72,1%
2014	15824,5	-2147,4	13677,1	
Mars 2015	15681,0	-2138,8	13542,2	

Source : réalisé à partir des rapports annuels de la BA

Nous allons tracer le graphe suivant pour mieux faire ressortir cette évolution.

Graphe n°06: Evolution monétaire de 2000 à mars 2015 (Fin de période ; en milliards de DA)



Source : réalisé à partir des données du tableau n°32

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

Nous pouvons dire que l'augmentation des avoirs extérieurs nets de la Banque d'Algérie sur cette période (2000-2013) résulte des recettes d'exportations des hydrocarbures, continuant d'alimenter la liquidité bancaire, après le choc externe de 2009. Mais aussi une variation positive de 252,05 milliards de dinars au titre des dépôts du Trésor (Compte Courant et Fonds de Régulation des Recettes) auprès de la Banque d'Algérie, correspondant à une stérilisation de liquidité.

De plus, les avoirs extérieurs nets dépassent depuis fin 2005, les liquidités monétaires et quasi monétaires dans l'économie nationale poursuivant leur trend nettement haussier jusqu'en 2008.

D'ailleurs, une augmentation de la circulation fiduciaire de 386,73 Milliards de dinars, représente un autre facteur autonome de ponction de liquidités du système bancaire relativement aux valeurs du Trésor émises annuellement, les titres de l'État à court terme atteignent 85% en 2012 contre 88 % en 2011 et 75% en 2010¹.

De toute évidence, la surliquidité dont on vient de souligner le caractère inédit est l'expression monétaire des difficultés d'absorption productive de la rente pétrolière (Benabdellah, 2006).

En outre, à chaque fois que SONATRACH effectue des dépôts auprès de la BEA, nous remarquons que la liquidité augmente et celle-ci tend à diminuer dans le cas où la BEA effectue le paiement de la fiscalité pétrolière dans le compte courant du Trésor. Par ailleurs la différence entre le prix du marché et celui édicté par la loi de finance sera versée dans le compte de régulation des recettes.

Depuis l'exercice 2002 et plus particulièrement entre 2004 et 2007, la caractéristique principale de l'évolution monétaire en Algérie est représentée par une création monétaire qui a pour origine principale la monétisation des avoirs extérieurs. Pour expliciter ce processus, il convient d'analyser la typologie des opérations de l'économie nationale avec le reste du monde, sous l'angle de seulement quatre agents économiques : agent économique "Entreprises des hydrocarbures", agent économique "Etat", agent économique "Banque d'Algérie" et agent économique "Reste de l'économie nationale".

¹ www.bankofalgeria.dz consulté le 22 Mars 2015 à 09h28

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

La monnaie créée, nette des opérations de transfert à l'étranger et de remboursement de crédits distribués, se retrouve sous forme de dépôts des agents non financiers dans les banques, les CCP et le Trésor et sous forme de monnaie fiduciaire dans le public.

Ce processus de création monétaire se déroule comme suit : L'agent économique "Entreprises des hydrocarbures" rapatrie les devises étrangères (obligations réglementaires) reçues au titre de l'exportation des hydrocarbures (produits bruts et raffinés) et les rétrocède à la Banque d'Algérie. En contrepartie des devises rétrocédées, cet agent économique reçoit de la Banque d'Algérie, sur ses comptes tenus sur les livres de sa banque commerciale et autres banques de la place, de la monnaie nationale.

A partir de cette création monétaire primaire, l'agent économique " Entreprise des hydrocarbures " :

- transfère à l'étranger la quote-part revenant à ses associés, c'est-à-dire autre que le partage de production ;
- verse la fiscalité sur les hydrocarbures vendus et la redevance annuelle à l'Etat ;
- règle ses importations de biens et services ;
- règle le principal et les intérêts sur sa dette extérieure ;
- effectue le paiement, le cas échéant, de la différence entre ses dépenses en monnaie nationale (salaires, matières premières, services, investissements,..) et ses recettes sur le marché intérieur. La partie de ses recettes rapatriées et de ses recettes domestiques non dépensées est logée dans ses comptes ouverts dans les banques de la place. Ces dépôts font partie de la masse monétaire.

1.3. Conséquences de la surliquidité bancaire

La surliquidité bancaire en Algérie a eu un impact sur les banques via la baisse de leur rentabilité mais également sur l'économie vu l'ampleur du secteur informel, l'évolution du chômage ainsi que l'investissement et l'exploitation des entreprises surtout les PME.

1.3.1. La réduction de la rentabilité

L'activité d'intermédiation d'une banque est assurée par l'allocation optimale des ressources ou la mobilisation des fonds afin de dégager une marge bancaire. En Algérie, nous pouvons dire que les banques perçoivent des dépôts de la clientèle et ne les distribuent pas dans l'économie. En effet ces dépôts sont conservés auprès de ces banques ; or ils sont

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

censés être distribués aux agents économiques sous formes de crédits moyennant des intérêts par ceux-ci car les banques sont obligées d'honorer leurs engagements auprès des déposants ce qui accroît considérablement le coût supporté par ces dernières et diminue leur rentabilité.

Cette rentabilité est mesurée par les deux (2) indicateurs que nous avons évoqués dans la section 03 du chapitre 01 à savoir le ROE et le ROA.

La rentabilité des fonds propres des banques algériennes (return on equity-ROE) a connu des changements d'année en année. Nous allons élaborer un tableau d'indicateurs de rentabilité des banques algériennes pour faire ressortir cette évolution.

Tableau n°31: Indicateurs de rentabilité des banques Algériennes(en %)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Banques publiques									
ROE	8,1	5,3	3,4	5,7	17,4	23,6	25,1	27,4	22,7
ROA	0,5	0,3	0,2	0,3	0,8	0,9	1,0	1,3	1,2
Levier financier	16	16	17	18	23	27	25	21	18
Banques privées									
ROE	21,6	16,7	23,6	25,4	23,4	28,0	25,6	21,8	16,8
ROA	1,6	1,2	1,7	2,4	2,5	3,2	3,3	3,3	3,5
Levier financier	14	14	14	11	9	9	8	7	5

Source : rapports annuels de différentes années de la Banque d'Algérie

Cependant, le ROE des banques algériennes est passé de 24,68% en 2011 à 22,67% en 2012 ; cependant, il est de 18,97 en 2013. Cet indicateur indique le résultat obtenu par la banque à partir de l'investissement d'une unité des Fonds propres. La norme européenne est à 25 %¹ ; le ROE des années 2007, 2010, 2011 et 2012 des banques publiques algériennes n'est pas loin de ladite norme (23,64 % en 2007, 22,70 % en 2010, 24,68% en 2011 et 22,67% en 2012). Par contre cette norme a été atteinte et même dépassée en 2008 (25,01 %) et en 2009 (27,41 %).

Une baisse du rendement des fonds propres des banques publiques a été constatée suite à la stabilisation de leurs résultats (y compris les provisionnements à caractère de

¹Sylvie de Coussergues et Gautier Bourdeaux op.cit. Page 134.

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

réserves), en contexte de hausse importante des fonds propres sous l'effet de l'intégration dans les réserves d'une partie importante des résultats de 2009, dont une part relativement faible a été versée en 2010 à l'Etat propriétaire sous forme de dividendes.

Quant aux banques privées, nous remarquons que le ROE est en baisse mais demeure supérieure à la norme.

La baisse du rendement en la matière est due à l'augmentation importante de leurs fonds propres, à savoir la forte augmentation du capital minimum intervenue au cours du quatrième trimestre 2009 renforcée par la mise en réserves d'une partie des bénéfices de 2009, en dépit de la hausse appréciable de leurs résultats¹.

Le retour sur actifs (Return on Assets, ROA) est l'expression de la rentabilité des actifs de la Banque. Le taux global de rendement des actifs des banques (Return On Asset) mesure le résultat obtenu à partir de l'investissement des actifs. Malgré son évolution, ce taux demeure faible, les banques publiques doivent améliorer encore plus leurs bénéfices. Le rendement des actifs (return on assets) des banques, publiques et privées est comme suit :

- 2,10% en 2011 ;
- 1,90% en 2012 ;
- 1,67% en 2013.

Le rendement de l'actif des banques publiques algériennes tourne autour de 0.5 % et 1% durant la période 2002 - 2010. Et celui des banques privées pivotent autour de 1,58% et 3,49% durant la même période. Cette moyenne est supérieure aux normes prudentielles européennes qui sont de 1%⁽²⁾.

¹ Rapport 2010 de la Banque d'Algérie op.cit.

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

Tableau n°32 : Evolution de la marge bancaire des banques algériennes

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Banques publiques									
<i>Marge bancaire</i>	3,0	3,1	2,8	2,8	3,0	2,6	2,5	2,4	2,3
-Marge d'intermédiation	2,2	2,4	2,2	2,2	2,4	1,9	1,8	1,7	1,7
- Marge hors d'intermédiation	0,8	0,7	0,7	0,6	0,5	0,7	0,7	0,7	0,6
<i>Marge de profit</i>	17,3	11,0	8,2	10,7	25,1	33,4	40,1	55,2	54,5
Banques privées									
<i>Marge bancaire</i>	3,5	4,1	4,0	4,7	6,0	7,0	7,7	7,5	7,2
-Marge d'intermédiation	2,3	2,8	2,5	2,9	3,8	4,6	4,5	4,5	4,1
- Marge hors d'intermédiation	1,2	1,4	1,5	1,8	1,9	2,5	3,2	3,0	3,1
<i>Marge de profit</i>	44,6	27,9	43,3	50,9	43,7	45,8	42,3	44,0	48,5

Source : rapports annuels de différentes années de la Banque d'Algérie

Le niveau de la marge bancaire des banques privées est supérieur à celle des banques Publiques. Pour les banques publiques, cette baisse est due aussi bien à celle de la marge d'intermédiation que de la marge hors intermédiation. Cette marge est en diminution depuis plusieurs années.

La prédominance des opérations avec la clientèle dans les marges d'intermédiation des banques privées plus rémunératrices que les opérations avec les institutions financières, et un niveau relativement élevé, bien qu'en baisse progressive, des créances non performantes dans les actifs des banques publiques expliquent le niveau inégal des marges bancaires entre les deux groupes de banques.

La marge de profit détermine la part de la marge bancaire conservée par les banques après constatation des frais de gestion (frais généraux, provisions pour risques de crédit, impôts et taxes). Ce taux démontre la capacité de la banque à contrôler et maîtriser les dépenses et diminuer les impôts. A ce propos, nous constatons une évolution importante de ce taux d'année en année pour les banques publiques (+6,68 % en 2008 et 15,08 % en 2009, à part une diminution négligeable - 0,7% en 2010 par rapport à 2009).

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

Le taux de marge de profit des banques publiques enregistré durant la période 2010 dans le produit net bancaire (PNB) résulte de ce qui suit :

- La diminution des provisions pour risques de crédit ont fait augmenter la marge de profit.
- La diminution de la part des frais généraux et amortissements et provisions.

Quant aux banques privées ; malgré qu'elles ont réalisé des diminutions durant les années 2008 (- 3,52) et 2009 (- 1,81) par rapport à 2007, elles ont pu réaliser une hausse de 4,46 % en 2010. Ceci implique une évolution dans les résultats et une amélioration dans la gestion et dans la maîtrise des coûts. Cette hausse de la marge de profit des banques privées est due à :

- La baisse des frais généraux et des dotations aux amortissements et provisions ;
- La hausse des provisions pour risque de crédit
- La hausse des impôts sur le bénéfice.

L'écart des marges de profit entre les banques publiques et les banques privées s'explique par des niveaux plus importants des charges (frais généraux et dotations aux amortissements) des banques privées par rapport à celles des banques publiques.

1.3.2. Manque d'investissement ; ni d'exploitation

Comme nous avons eu à citer un peu plus haut, les banques algériennes malgré leur situation de surliquidité ont un caractère restrictif d'octroyer des crédits à des entreprises.

Cependant, le faible ou manque d'accord de concours à ces dernières constitue un frein tant sur l'investissement que sur l'exploitation.

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

Tableau n°33: Evolution des crédits d'exploitation et d'investissements) en Milliards ; DA

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
CCT	513,4	628	773,6	828,3	923,4	915,7	1026,1	1189,4	1320,5	1311,0	1363,0	1361,6	1423,4
Banques publiques	478,5	508,5	736,6	779,7	853	819,3	902,5	1025,8	1141,3	1045,4	999,6	973,9	936,4
Banques privées	34,9	119,5	37,0	48,6	70,4	96,4	123,6	163,6	179,2	265,6	363,4	387,7	487,0
CMLT	564,4	638,1	605,9	706	855,0	988,4	1178	1424,7	1764,6	1955,7	2351,7	2924	3731,1
Banques publiques	554,6	576,3	542,7	645,8	794,0	907,2	1049	1261,2	1570,7	1790,4	2184,4	2742,2	3521,0
Banques privées	9,8	61,8	63,2	60,2	61,0	81,2	129	163,5	193,9	165,3	167,3	181,8	210,1
Total des crédits distribués	1077,8	1266,1	1379,5	1534,3	1778,4	1904,1	2204,1	2614,1	3085,1	3266,7	3714,7	4285,6	5154,5
% CCT	47,6%	49,6%	56,1%	54,0%	51,9%	48,1%	46,6%	45,5%	42,8%	40,1%	36,6%	31,8%	27,6%
% CMLT	52,4%	50,4%	43,9%	46,0%	48,1%	51,9%	53,4%	54,5%	57,2%	59,9%	63,4%	68,2%	72,4%

Source : rapports annuels de différentes années de la Banque d'Algérie

Les crédits à court termes distribués par les banques avoisinaient les crédits à moyen et long termes accordés. En d'autres termes, la structure de l'encours de crédits distribués par les banques de 2001-2002 montre que les CMLT sont légèrement supérieurs à ceux à CT.

Cependant, la tendance fut inversée en 2003 car nous remarquons que les crédits à court terme distribués par les banques sont plus importants que les crédits à moyen et long termes

Cette nouvelle tendance, déjà amorcée en 2003, s'est poursuivie en 2004 et 2005.

A fin 2006, Les crédits à moyen et long terme distribués par les banques représentent 51,9 % de l'encours de crédits soit un taux plus important que celui des crédits à court terme (48,1 %) en tant que nouveau noyau d'absorption de ressources stables des banques.

Il s'agit d'une nouvelle évolution à compter de 2006 qui est due à l'évolution importante des crédits à long terme distribués pour financer les investissements dans le secteur de l'énergie et de l'eau, mais aussi des crédits hypothécaires et de crédits de financement d'autres biens durables aux ménages. En ce qui concerne les crédits hypothécaires, leur encours passe de 94 milliards de dinars à fin 2006 à 109 milliards dinars à fin 2007, soit un accroissement de 16 %. L'augmentation des crédits hypothécaires et des crédits de financement d'autres biens durables aux ménages a contribué à cette tendance haussière des crédits à moyen et long termes. Ce niveau de crédits à moyen et long termes est dû à l'effort de distribution des crédits

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

d'investissement aux entreprises privées et des crédits pour l'acquisition de logements et autres biens durables aux ménages. A fin 2013, la tendance haussière des crédits à moyen et long termes, ont atteint une part relative de 72,4 % de l'encours de crédits distribuées contre 27,6 % pour les crédits à court terme

D'autre part cette hausse s'explique par la suppression des crédits à la consommation des ménages à partir de 2005.

Malgré l'énorme progrès en matière de l'allocation de ressources depuis l'émergence de la surliquidité à nos jours, il importe de souligner que l'encours total des dépôts collectés auprès des banques reste largement supérieur à l'encours total des crédits distribués alimentant ainsi l'excès de liquidité largement disséminé dans le secteur bancaire.

Des études ont montré que le manque d'investissement dans un pays donné entraîne le chômage.

1.3.3. Le secteur informel en Algérie

L'informel est un secteur qui gangrène depuis des lustres l'économie nationale algérienne. L'économie informelle brasse 50% de la masse monétaire en circulation soit près de 50 milliards¹ de dollars disent les économistes. L'inexistence de crédits et de contrats expliquent en partie l'ampleur de ce secteur. Mais de plus en plus de liquidités se trouvent hors secteur bancaire et plus de 40 milliards² de dollars circulent en cash dans le pays. Une sous bancarisation de la population et un grave déficit des projets bancables en dehors des investissements étatiques dopent également ce phénomène. Cette situation engendre des fortes liquidités et enfonce davantage une économie dominée par le commerce extérieur.

En outre, selon les opérateurs économiques, il y'a très peu de demande de crédits hors Fonds de Roulement et commerce extérieur, et l'investissement non étatique est devenu chose rare, sinon inexistant dans le pays.

Par ailleurs, selon les chiffres révélés par Global Financial Development report 2014, 33,3% des adultes algériens possèdent des comptes bancaires dont 1,5% seulement contractent des crédits bancaires. Toutefois, le secteur informel ne cesse de gagner du terrain

¹ www.l'expressiondz.com/actualités/197859-1-informel-fait-flores.html, consulté le 22 Août 2015 à 11h55.

² Idem

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

car l'Algérie est pénalisée par son système bancaire qui, en dépit de sa surliquidité, est incapable de répondre aux besoins de financement du développement du pays

Pour illustrer l'ampleur de ce phénomène, Mustapha Benbada ministre de commerce, a fait savoir que les services de contrôle du ministère ont découvert des transactions commerciales sans factures pour un montant global de 155,7 milliards de dinars¹ durant ces dernières années et après un long travail d'investigation.

Les résultats d'enquêtes réalisées par le secteur du Commerce démontrent, selon le ministre, que ce phénomène affecte, à des degrés différents, plusieurs branches d'activités notamment les services, l'industrie de transformation, l'agriculture, le commerce extérieur et la distribution.

L'ampleur prise par l'informel reste l'un des principaux obstacles à la stabilité et à la transparence nécessaire à une relance économique soutenue et au développement de l'investissement productif.

Le spécialiste de l'économie informelle, le Péruvien Hernando De Soto, a estimé, pour sa part, que si les entrepreneurs n'utilisent pas le système légal, c'est parce que ce dernier représente "un coût exorbitant" pour créer une petite entreprise. Prenant pour exemple Le crédit d'investissement en Algérie, il faut au moins 50 jours pour collecter des documents nécessaires pour une demande de crédit d'investissement. Cette dépense énorme du temps est aussi un facteur car les gestionnaires des entreprises passent 90 jours à s'occuper d'administration. Quant aux banques, il faut attendre moyenne 133 jours pour recevoir une réponse à une demande de crédit d'investissement.

Par ailleurs, dans une communication publiée par BOUZAR Chabha², le financement informel³ constitue une source d'argent appréciable pour les jeunes promoteurs et ce pour plusieurs raisons : l'absence de conditions préétablies (pas de démarches à effectuer, pas de formalités à remplir, et surtout pas de garantie à donner), l'absence des frais de gestion (pas d'administration), l'absence de cadre fixe, donc pas de contrôle ; ce qui permet l'évasion

¹Colloque international sur l'économie informelle à Alger, Source Algérie Presse Service, lundi 12 mars 2012

² Professeur faculté des Sciences Economiques, sciences de Gestion et sciences Commerciales à l'Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou sous le thème « les PME/PMI en ALGERIE : contraintes, soutien étatique et impact sur l'emploi ».

³ Est considéré comme financement informel toute opération financière qui ne passe pas par le circuit institutionnel et, qui est essentiellement fondé sur le mode relationnel sans contrat permettant de décrire l'ensemble des engagements réciproques.

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

fiscale. Il constitue un apport financier aux moments et aux endroits voulus sans coûts de transaction et parfois sans intérêts.

Les jeunes promoteurs le réalisent à travers l'épargne personnelle, les prêts de famille, d'amis, collègues. Ils peuvent aussi débrouiller un crédit fournisseur, une avance de paiement du client à la commande... A ce titre, rappelons que beaucoup de surplus de liquidités dégagés par les ménages, et même certaines entreprises s'orientent vers les réseaux informels, qui alimentent, entre autres, bon nombre de micro entreprises et PME privées.

D'après les données d'ONS, l'emploi informel a connu globalement une réduction durant la période 2003-2013 passant de 46,6% de la population occupée totale en 2003 à 42,4% en 2013.

1.3.4. Le chômage

Nous avons vu dans le point précédent que l'insatisfaction des demandes de crédits en provenance des entreprises provoque la baisse de l'investissement en Algérie et engendre à son tour le chômage. Pour qu'il y ait création d'emploi, il faut que les banques octroient des crédits destinés aux entreprises surtout les PME pour mettre de solides projets en place nécessitant le recrutement des mains d'œuvres ou de promouvoir des jeunes entrepreneurs. Selon l'ONS, le taux de chômage va encore augmenter en Algérie en 2015 en passant à 11,3%, contre 10,8% en 2014 et 9,8% en 2013, avec des tensions au niveau du marché de l'emploi. Le tableau suivant va nous éclaircir sur la situation du chômage en Algérie.

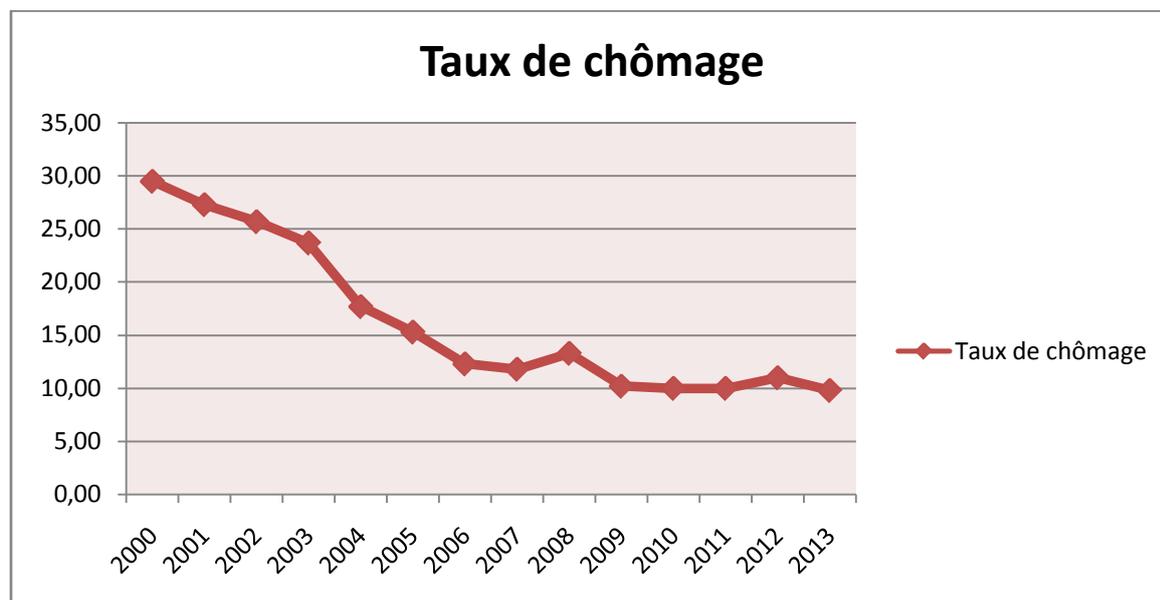
Tableau n°34 : évolution du taux de chômage en Algérie de 2000-2013 (en pourcentage)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de chômage	29,5	27,3	25,7	23,7	17,7	15,3	12,3	11,8	11,3	10,2	10,0	10,0	11,0	9,8

Source : différents rapports annuels de la Banque d'Algérie

Après avoir établi le tableau, nous allons tracer le graphe pour mieux représenter la situation du taux de chômage en Algérie.

Graphe n°7 : évolution du taux de chômage en Algérie de 2000-2013 (en pourcentage)



Source : rapports annuels de la Banque d'Algérie

En l'an 2000, 30% de la population active est au chômage ; c'est un taux record jamais connu en Algérie pendant les trois (3) dernières décennies.

Le chômage a demeuré extrêmement élevé avec un taux quasiment constant de plus de 27% avec une légère baisse enregistrée en 2003. En 2004, ce taux a connu un fléchissement inattendu à 17%.

Cette importante chute du taux de chômage fortement controversé est due sans aucun doute à des changements opérés dans le mode d'évaluation antérieure¹.

Depuis, le taux de chômage a connu une baisse appréciable (15,3% en 2005, 12,3% en 2006, 11,8% en 2007 pour atteindre 9,8% en 2013).

Quoi qu'il en soit et au-delà des controverses relatives à sa mesure, le chômage est une réalité tangible en Algérie, ce qui pousse à s'interroger sur les performances du système bancaire et financier compte tenu du contexte de surliquidité et de l'inefficience du marché financier.

Par ailleurs, le chômage prend de l'ampleur, il a eu et continue d'avoir des effets :

¹ Le programme d'ajustement structurel lancé en 1995 a connu quelques succès, notamment en termes de rétablissement des équilibres macro financiers, mais ces résultats sont obtenus au prix d'opérations de restructuration et de liquidation d'entreprises étatiques et du désengagement de l'Etat de pans entiers de l'économie. Ces opérations se sont soldées par des licenciements massifs plus de 400000 personnes renvoyées entre 1995 et 1998.

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

- La faible utilisation des ressources humaines, ce qui constitue un manque à gagner pour l'économie algérienne ;
- L'essor de l'emploi informel et même des activités illégales, léthargie du système de production, incapacité du pays à satisfaire ses besoins les plus importants ;
- Détérioration du niveau de vie des couches touchées par le phénomène du chômage.

Il y a lieu de signaler, par ailleurs, que la surliquidité bancaire a eu pour conséquence de mettre le fonctionnement du système bancaire hors banque centrale puisque, désormais, seul le marché monétaire interbancaire demeure fonctionnel.

Sections 2 : les mesures prises par les autorités monétaires pour gérer la surliquidité bancaire.

Pour gérer la question de surliquidité importante qui règne dans les bilans des banques algériennes depuis 2002, ces dernières font recours aux différentes méthodes et politiques pour aider à absorber cet excès de liquidité.

Ces méthodes sont, soit, la gestion de surliquidité par les banques elles-mêmes, soit à travers la conduite de la politique monétaire édictée par la Banque d'Algérie.

2.1. La gestion de surliquidité par les banques elles-mêmes

Les banques gèrent leur surliquidité en faisant des placements à terme sur le marché interbancaire ou en faisant recours aux instruments de la Banque d'Algérie malgré la faible rentabilité du placement, étant donné que le marché financier algérien est inefficace (le manque de produits et de dynamisme de la bourse d'Alger ne permettent pas aux banques de mobiliser la totalité de leurs excès). D'autres part, seules les banques publiques ont accès au marché financier donc le marché monétaire se présente comme la seule alternative de la gestion de la dite surliquidité.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 2 section 03, les banques algériennes avant les années 2001 intervenaient sur le marché monétaire ce sous l'angle d'offres et demandeurs de liquidités. Cependant, à partir de la seconde moitié de 2001, celles-ci interviennent en tant que qu'offres de liquidités et ce par la facilité de dépôts et reprises de liquidités (instruments de la politique monétaire que nous allons développer plus bas). Le recours aux instruments de la

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

Banque d'Algérie s'explique en grande partie par le fait que les banques n'ont pas eu à développer des techniques de gestion propres à elles-mêmes comme celles dont nous avons eu à développer dans la section 3 du chapitre 1 conformes aux modes de gestion des excédents de manière générale. Le tableau ci-dessous permet de mettre en évidence les placements des excédents des banques sur le marché interbancaire à terme

Tableau n°35 : Indicateur du marché interbancaire (en milliers de dinars)

	Interbancaire au J/J	Interbancaire à terme	TOTAL Interbancaire
Décembre 2013			
-Montant	-	30700	30700
-Taux d'intérêt	-	2,0294	
Mars 2014			
-Montant	-	31700	31700
-Taux d'intérêt	-	2,0916	
Juin 2014			
-Montant	-	35800	35800
-Taux d'intérêt	-	2,3992	
Septembre 2014			
-Montant	-	35500	35500
-Taux d'intérêt	-	2,3992	
Décembre 2014			
-Montant	-	96500	96500
-Taux d'intérêt	-	1,3837	
Juin 2015			
-Montant		370500	
Juillet 2015			
-Montant		320500	

Source : www. Bank of Algeria.dz/ indicateurs du marché monétaire

2.2. La conduite de la politique monétaire

Comme le précise le chapitre 1, la politique monétaire est constituée d'un ensemble d'instruments dont disposent les autorités monétaires pour agir sur l'activité économique par la régulation de sa monnaie.

Cependant, on distingue des instruments directs et indirects. Ainsi, le choix des instruments de la politique monétaire dépend de plusieurs variations à savoir :

- Le type des chocs auquel l'économie fait face en particulier les chocs de demande de monnaie et les chocs d'offre de monnaie ;
- Les caractéristiques de l'économie du pays ;
- La nature du système financier du pays.

C'est à partir de ces variables et caractéristiques que chaque pays trouve quel instrument va introduire dans sa politique monétaire

Compte tenu de la situation d'excès de liquidité apparue en 2002 et demeurant structurelle qui a été provoquée par l'importance des dépôts du secteur des hydrocarbures d'une part, et d'autre part, par le résultat de l'augmentation de la collecte des particuliers qui se développe à un taux moyen proche de 20%¹ au cours des dernières années, stimulé à la fois par les injections de revenus de plans de relance publics² et par une bancarisation³ de l'économie en progrès rapide. Les instruments utilisés à cette époque ne pourront pas absorber cet excès de liquidité.

Le tableau suivant nous montre les nouveaux instruments auxquels la Banque d'Algérie a eu recours pour endiguer l'excès de liquidité sur le marché monétaire algérien. Nous remarquons ainsi que vu le contexte, le recours au refinancement est nul et ce à partir de 2002.

¹www.algerie-dz.com/forum/archive/index-php/t-275605-html, consulté le 17/9/2015 à 14h20

² Politique de relance est une politique économique conjoncturelle qui a pour but de relancer l'économie d'un pays ou d'une zone monétaire lorsque ses capacités de production sont sous-utilisées. la finalité est de favoriser la croissance pour lutter contre le chômage, en d'autre terme, une augmentation de l'activité économique et une réduction du chômage lors des périodes de faible croissance de récession.

³ Bancarisation : ce terme peut être défini de deux façons, soit l'ensemble des personnes qui utilisent les services de la banque, soit, le nombre de banques réparties sur un lieu géographique

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en
Algérie

Tableau n°36 : les instruments de la politique monétaire en milliers de dinars

	Refinancement de la Banque d'Algérie			Total refinancement	Reprises de liquidités par la Banque d'Algérie				Total reprises de liquidités
	Adjudications	Pensions	Open market		A 7jours	A 3mois	A 6mois	Facilités de dép.	
Décembre2013									
Montant	-	-	-		900000	275000	175000	479900	1829900
Taux d'intérêt	-	-	-	0	0,750	1,250	1,500	0,300	
Mars 2014									
Montant	-	-	-		900000	275000	175000	700800	2050800
Taux d'intérêt	-	-	-	0	0,750	1,250	1,500		
Juin 2014									
Montant	-	-	-	0	900000	275000	175000	544464	1894464
Taux d'intérêt	-	-	-		0,750	1,250	1,500	0,300	
Septembre2014									
Montant	-	-	-	0	900000	275000	175000	424483	1774483
Taux d'intérêt	-	-	-		0,750	1,250	1,500	0,300	
Décembre2014									
Montant	-	-	-	0	900000	275000	175000	468600	1818600
Taux d'intérêt	-	-	-		0,750	1,250	1,500	0,300	
Juin2015									
Montant	-	-	-	-	679000000			317900000	
Juillet2015									
Montant	-	-	-	-	679000000			227300000	

Source : différents rapports annuels de la Banque d'Algérie

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

Par conséquent, les seuls instruments qui demeurent utilisables, en plus du taux de réescompte en tant que taux directeur, sont les réserves obligatoires. Peu après est apparue de nouveaux instruments comme la reprise de liquidité et la facilité de dépôt à rémunéré.

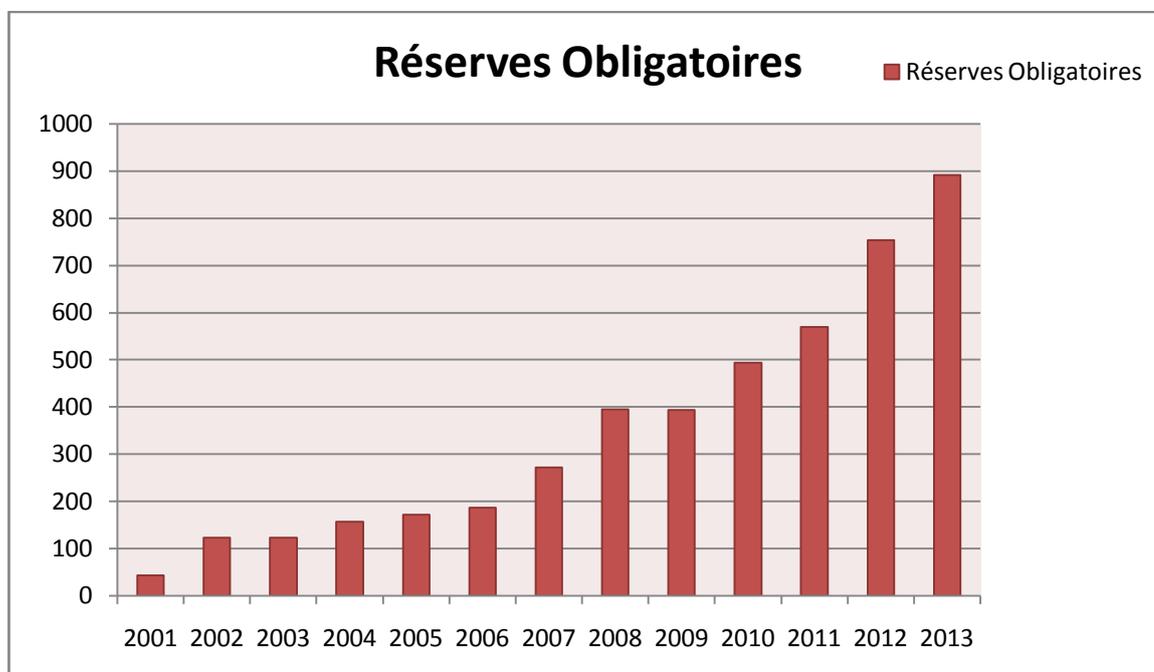
2.2.1. Les réserves obligatoires

La Banque d'Algérie a, dès Février 2001, réactivé l'instrument des réserves obligatoires et ce, pour amener les banques à bien gérer leur liquidité et endiguer l'impact négatif de chocs exogènes sur la liquidité bancaire.

C'est un instrument institutionnel particulier de politique monétaire qui ne se traduit pas par des interventions de la Banque d'Algérie, mais par une obligation de constitution de dépôts des banques auprès de la Banque d'Algérie pour couvrir en moyenne mensuelle le niveau des réserves obligatoires réglementaires.

Nous allons retracer son évolution dans le graphe suivant :

Graphe n°8: Evolution des réserves obligatoires de 2001 à 2013 (En milliard de DA ; Fin de période)



Source : réalisé à partir des rapports annuels de différentes années de la Banque d'Algérie

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

Au cours de l'année 2002, tout comme en 2001, il a été utilisé d'une manière active, à mesure que le taux de celui-ci a été modulé en fonction de l'évolution des réserves libres des banques. En décembre 2002, et pour opérer une contraction de l'excès de liquidité, son taux a été porté à 6,25 % contre 4,25 %. Les dépôts des banques au titre de cet instrument ont ainsi atteint 122,6 milliards de dinars à fin 2002 pour un niveau de 43,5 milliards de dinars à fin 2001.

Cependant, la Banque d'Algérie a maintenu inchangé tout au long de l'année 2003 la réserve obligatoire en tant qu'outil indirect de politique monétaire.

Au cours de l'année 2004, il a été de nouveau réactivé, puisque le Conseil de la Monnaie et du Crédit a édicté un règlement qui définit le cadre de la réserve obligatoire. De plus, son taux a été porté à 6,5 % en mai 2004.

Tout en maintenant le taux de l'assiette de calcul de celles-ci à 6,5 % de l'ensemble des dépôts en dinars des banques, la Banque d'Algérie a revu à la baisse, en janvier 2005 le taux de rémunération de celles-ci qui est passé de 1,25 % à 1 %. La sensible variation des taux d'intérêt est liée directement à l'accroissement du niveau de l'excès de liquidité observé tout au long de l'exercice 2004 sur le marché monétaire.

Au cours de l'année 2006, la conduite de la politique monétaire au moyen des instruments a permis de résorber un montant moyen de 878,9 milliards de dinars sur un montant global d'excès de liquidité de 909,81 milliards de dinars, soit un taux d'absorption moyen de 96,61. La part des réserves obligatoires est de 20,46% soit un montant moyen de 186,1 milliards de dinars

Par contre, à fin 2007, le taux d'absorption de liquidité par ce dernier est de 14,67 %.

Ce fut un instrument actif tout au long de l'année 2008 ; cependant son coefficient a été ajusté à la hausse en janvier 2008 (8 % contre 6,5 %) et aussi en mars 2008, la Banque d'Algérie a abaissé le taux de rémunération des réserves minimales obligatoires à 0,75 %. Ainsi, elles sont calculées en multipliant l'assiette des réserves par le coefficient des réserves, ont évolué en parallèle avec les moyens d'actions des banques, représentant entre 13,87 et 16,18% des liquidités bancaires auprès de la Banque d'Algérie et contribuant ainsi à atténuer l'excès de liquidités en 2008. L'encours de cet outil a atteint 394,7 milliards de dinars à fin décembre 2008.

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

Par ailleurs, en 2009, la liquidité bancaire stérilisée par la Banque d'Algérie pour cet instrument représente entre 13,97 % et 16,58% des liquidités bancaires par la Banque d'Algérie. Son encours est de 394,8 milliards de dinars à fin décembre 2009, après un passage de 272,1 milliards de dinars à fin 2007 à 394,7 milliards de dinars à fin décembre 2008.

A mi-mars 2009, la Banque d'Algérie a aussi abaissé le taux de rémunération des réserves minimales obligatoires à 0,50 % contre 0,75 %, taux qui était en vigueur pour la période du 15 mars 2008 au 14 mars 2009.

Quant à l'année 2010, elles représentaient entre 16,1 % et 19,4 % des liquidités bancaires auprès de la Banque d'Algérie. L'encours des réserves obligatoires a atteint 494,13 milliards de dinars à fin décembre 2010 contre 394,13 milliards de dinars à fin 2009, contribuant ainsi à atténuer l'excès de liquidités en 2010. En outre, le taux d'assiette de la réserve obligatoire a été porté à 9 % en décembre 2010, en vue de contribuer davantage à la stabilité financière.

Ainsi en 2011, les réserves obligatoires, atteignaient 18 % et 20 % des liquidités bancaires auprès de la Banque d'Algérie. Son encours a atteint 569,864 milliards de dinars à fin décembre 2011.

En outre, le coefficient de ce dernier a été ajusté à la hausse à mi-mai 2012 pour être porté à 11 % contre 9 %, afin de renforcer le rôle de la politique monétaire dans le contrôle de l'inflation. De ce fait, son encours a atteint 754,10 milliards de dinars à fin décembre 2012 contre 602,97 milliards de dinars à fin mars 2012 contribuant d'une manière effective à la résorption de l'excès de liquidités sur le marché monétaire. Cette augmentation du taux d'assiette de la réserve obligatoire visait aussi à contribuer au renforcement de la stabilité financière en raison d'une hausse brutale et subite de l'indice des prix à la consommation en janvier 2012, l'inflation en Algérie a connu un pic historique de 8,9% contre 4,5% seulement en 2011¹.

La nature structurelle d'excès de liquidité bancaire a poussé le CMC à revoir le taux de constitution des banques pour lutter contre la surliquidité. La Banque d'Algérie a décidé d'augmenter, à compter de Mai 2013 le taux de réserve obligatoire des banques algériennes en modifiant et complétant l'instruction du 13 Mai 2013 relative au régime des réserves

¹ Wwww. Algérie-dz.com consulté le 28 Août 2015 à 15h50

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

obligatoires, portant le taux de cet outil à 12% de l'assiette globale des réserves bancaires¹. C'est la deuxième augmentation décidée par la banque centrale dans un temps relativement court, la précédente ayant eu lieu en 2012 où son taux avait bondi à 11% contre 6.5% depuis 2004². Le montant a atteint 891,4 milliards de dinars à fin Décembre 2013 contre 754,1 milliards de dinars à fin Décembre 2012 et 569,8 milliards de dinars fin Décembre 2011. Cette augmentation du taux d'assiette de réserve obligatoire visait aussi à contribuer au renforcement de la stabilité financière, en situation d'expansion soutenue des crédits à l'économie

L'instruction qui abroge et remplace l'instruction du 29 Avril 2012 prend effet à compter du 15 Mai 2013. À partir de cette date, les banques doivent adresser à la BA (Direction Générale des Etudes), dans 10 jours qui suivent la clôture de la période de constitution des réserves³, une déclaration faisant ressortir l'assiette de calcul des réserves obligatoires, voire les Annexes n°1 et 2.

L'augmentation de son ratio vise essentiellement l'absorption des surliquidités bancaires. Ces liquidités dépassaient les 13 milliards USD en 2011, a affirmé l'expert bancaire Abderrahmane Benkhalfa⁴.

Pendant l'année 2012, au moment où les banques centrales européennes géraient l'insuffisance de liquidité de leurs banques, la Banque d'Algérie était en train de gérer l'excès de liquidité.

Il ne peut pas constituer le seul outil de la politique monétaire en Algérie dans la mesure où son taux reste fixe pendant de longues périodes, on peut se demander si le taux de cet instrument peut jouer un rôle de stabilisateur automatique ?

Malgré la revue à la hausse (6,5% à 12%) par la Banque d'Algérie, l'instrument réserves obligatoires n'a pas absorbé une quantité suffisante de liquidité bancaire offerte sur le marché monétaire ; d'où l'introduction de la reprise de liquidité

¹www.algeria-dz.com/forum/archive/index.php/t-275605, consulté Mardi le 18/8/2015 à 20 :00

²www.vitamitech.com/m2014/un-nouveau-relèvement-du-taux-de-réserve-obligatoire-les/Articles-1s8300-1807115-16-1.

³ Instruction n°01-04 du 04mars 2004 relatif au régime des réserves obligatoires, article6

⁴ Idem

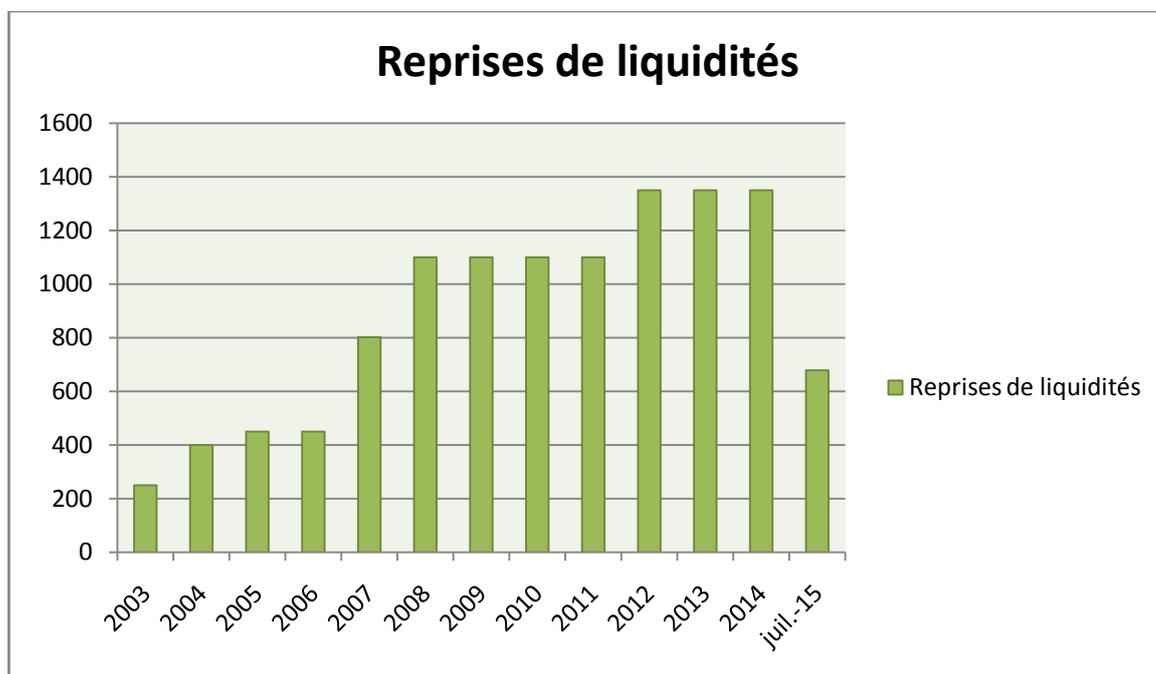
2.2.2. La reprise de liquidité

Le contexte d'excès de liquidité en 2002 a fait que la politique monétaire s'est exercée surtout au moyen d'un nouvel instrument qui est la reprise de liquidité par appels d'offres (adjudication négative sur une base hebdomadaire) par l'instruction no 02-2002 du 11 Avril 2002¹ et ce, pour rendre plus efficace le contrôle des agrégats monétaires.

La reprise de liquidité, qui s'est conjuguée avec un réajustement quasi immédiat de la courbe des taux d'intérêt, a permis d'absorber une bonne partie de l'excès de liquidité pour un montant qui a oscillé entre 100 et 160 milliards de dinars. En effet, les réserves libres des banques sont tombées à 46 milliards de dinars à fin décembre 2002 alors qu'elles atteignaient 145,7 milliards de dinars à fin mars 2002, c'est-à-dire à la veille de l'introduction de l'instrument indirect de politique monétaire reprise de liquidité par appel d'offres.

Le graphe ci après va nous éclairer sur la situation des reprises de liquidités

Graphe n°9 : Evolution des reprises de liquidités de 2003-2015 (en milliards de DA)



Source : réalisé par nous même à l'aide des rapports de différentes années de la Banque d'Algérie

¹www.bank-of-algeria.dz, instruction n° 01-2013 du 15 janvier 2013, article 9 consulté le 24/8/2015 à 14 :30

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

Face à la persistance de la situation d'excès d'offres de liquidités sur le marché monétaire au cours de l'année 2004, la Banque d'Algérie a intensifié ses interventions sur ce marché en augmentant les montants des reprises de liquidité. Grâce à cet instrument indirect de politique monétaire, la Banque d'Algérie est parvenue, selon une fréquence hebdomadaire d'intervention, à réguler la liquidité bancaire en procédant à deux augmentations successives de ses reprises de liquidités sur le marché monétaire :

- En avril 2004, pour un montant de 300 milliards de dinars qui s'est conjugué avec une augmentation des réserves libres des banques entre mai et août, alors que le premier trimestre 2004 a enregistré une baisse en la matière ;
- En octobre 2004, pour un montant de 400 milliards de dinars qui a permis une contraction des réserves libres des banques en octobre et décembre. Le montant de ces réserves est passé de 292,9 milliards à fin août à 92,8 milliards de dinars à fin décembre, suite au recouvrement par le Trésor de l'impôt direct pétrolier des mois de novembre et décembre 2004. Corrélativement, la Banque d'Algérie a baissé le taux de rémunération de la reprise de liquidité à 1,25 % en avril 2004 et 0,75 % en octobre 2004.

Afin de bien contrôler le phénomène d'excès de liquidité sur le marché monétaire inhérent, essentiellement, au comportement du facteur autonome "variation positive des avoirs extérieurs nets", la Banque d'Algérie a augmenté, dès mars 2005, le montant des reprises de liquidité de 400 milliards de dinars à 450 milliards de dinars.

Durant le deuxième semestre de l'année 2005, la Banque d'Algérie a introduit, en plus de la reprise de liquidité à fréquence hebdomadaire et des réserves obligatoires des banques, un nouvel instrument indirect de politique monétaire : la reprise de liquidité à fréquence trimestrielle pour un taux d'intérêt de 1,90 %. La mise en application effective de cet instrument a eu lieu respectivement en août 2005, alors que le taux d'intérêt de la reprise de liquidité à 7 jours a connu une légère augmentation dès juillet 2005 pour s'établir à 1,25 %.

Cependant, la tendance des reprises de liquidités par la Banque d'Algérie sur le marché monétaire a été moins haussière. Ces reprises ont enregistré deux augmentations successives en février et mars 2005 pour atteindre 450 milliards de dinars, soit le même encours à fin 2005, contre 400 milliards de dinars à fin 2004. Comparativement aux années précédentes, l'année 2005 s'est caractérisée par un ralentissement du rythme d'expansion de l'excès des liquidités bancaires. Cependant, et en raison du caractère structurel de l'excès de liquidité, la

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

Banque d'Algérie a introduit en août 2005 l'adjudication à trois mois au taux de 1,9 % ; nouvel instrument permettant d'absorber les fonds prêtables sur le marché monétaire interbancaire considérés comme stables. Corrélativement, la Banque d'Algérie a relevé le taux des adjudications hebdomadaires de 0,75 % à 1,25 %.

Au cours de l'année 2006, la conduite de la politique monétaire au moyen de ces instruments a permis de résorber un montant moyen de 878,9 milliards de dinars sur un montant global d'excès de liquidité de 909,81 milliards de dinars, soit un taux d'absorption moyen de 96,61 %. La part des reprises de liquidité par appels d'offres est de 49,43 % soit un montant moyen de 449,7 milliards de dinars et se répartit comme suit :

- reprises de liquidité adjudgées à trois mois : 262,1 milliards de dinars ;
- reprises de liquidité adjudgées à 7 jours : 187,6 milliards de dinars.

Afin décembre 2006, le montant de la reprise de liquidité à trois mois a atteint 367,8 milliards de dinars, soit 81,7 % du montant global adjudgé. Cette tendance conforte davantage le caractère permanent de l'excès de liquidité bancaire, à en juger par la nature des décisions de placements des banques qui s'orientent davantage vers des maturités à longues échéances.

Dans le cadre des reprises de liquidité, les montants adjudgés à la banque commerciale, structurellement en excès de liquidité à fin 2006, représentent 79,95 % du montant global adjudgé pour l'ensemble du système bancaire.

C'est ainsi qu'au cours de l'année 2007, la conduite de la politique monétaire au moyen de ces instruments a permis de résorber un montant moyen de 1273,3 milliards de dinars sur un montant global moyen d'excès de liquidité de 1553,5 milliards de dinars. Les reprises de liquidité par appels d'offres représentent 52,99 %, soit un montant moyen de 802,28 milliards de dinars et se répartit comme suit :

- reprises de liquidité adjudgées à trois mois : 324,3 milliards de dinars ;
- reprises de liquidité adjudgées à 7 jours : 478,25 milliards de dinars.

A fin décembre 2007, le montant de la reprise de liquidité à trois mois a atteint 247,84 milliards de dinars, soit 22,53 % du montant global adjudgé. La Banque d'Algérie a maintenu inchangé les taux d'intérêts de ces instruments après leur relèvement mi juin 2007, soit 2,5 %

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

pour les reprises à trois mois et 1,75 % pour les reprises à sept jours contre respectivement 1,25 % et 2 %.

Cet instrument de marché a ainsi contribué, au cours de l'année 2008, à la résorption d'une partie de l'excès de liquidité (52,83 % en janvier, 42,34 % en juin et 38,65 % en décembre) dans le cadre d'une conduite ordonnée de la politique monétaire.

Cependant, la répartition du montant global adjugé entre les reprises à maturités de 7 jours et celles à 3 mois a connu une stabilisation, respectivement de 75 % et de 25 %.

Dans le cadre des reprises de liquidité, les montants adjugés à la banque commerciale, structurellement en excès de liquidité à fin 2008, représentent 60,18 % du montant global adjugé pour l'ensemble du système bancaire. La Banque d'Algérie a abaissé en mars 2008 les taux d'intérêts des reprises de liquidités, 2 % pour les reprises à trois mois et 1,25 % pour les reprises à sept jours contre respectivement 2,5 % et 1,75 % ; le taux des reprises à trois mois étant le taux élevé de la fourchette de taux appliqués par la Banque d'Algérie dans la résorption de l'excès de liquidité.

L'encours des reprises à sept jours à fin 2009 s'élève à 825 milliards de dinars ; quant à celui à trois mois, il est évalué à 275 milliards de dinars à fin décembre 2009. La Banque d'Algérie a abaissé en mars 2009 les taux d'intérêt des reprises de liquidité à 1,25 % pour les reprises à trois mois et 0,75 % pour les reprises à sept jours contre respectivement 2 % et 1,25 %, résultant d'un ajustement opéré en mars 2008 où les taux d'intérêts étaient, début mars 2008, respectivement 2,5 % et 1,75 %. L'ajustement des taux opérés au premier trimestre de 2009 est intervenu en contexte de contraction de ressources découlant du dernier choc externe de grande ampleur pour l'économie nationale, à en juger notamment par le taux d'expansion monétaire historiquement très bas.

La Banque d'Algérie a progressivement ajusté ses opérations de politique monétaire pour disposer d'un cadre opérationnel comportant un arsenal complet de dispositifs d'intervention, particulièrement en 2009 corrélativement aux leçons tirées de la crise financière internationale, comme témoigne le tableau suivant :

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

Tableau n° 37 : tableau d'ajustement des opérations de politique monétaire

1. Mise en œuvre de la politique monétaire	Banque d'Algérie
1.1 Taux d'intérêt directeur	Taux moyen de reprise de liquidité (pas d'opérations de prêts depuis 2002)
1.2 Objectif opérationnel	Taux interbancaire à 24h
1.3 Facilités marginales	Oui
1.3.1 Forme et échéance	Dépôts/crédits, à 24h
1.3.2 Taux d'intérêt	Taux directeur +/- marge : taux de facilité de dépôt : 0,30 à compter du 1 ^{er} mars 2009
1.3.3 Limites d'accès	Non
1.4 Réserves obligatoires	Oui
14.1 Taux de réserves	De 0% à 15% : (8% en 2009)
1.4.2 Evaluation en moyenne	Oui
1.4.3 Reports de l'excès de réserves	Non
1.4.4 Période de constitution et date limite	Un mois, une date limite : le 14 du mois suivant
1.4.5 Période de calcul	Du 15 du mois en cours au 14 du mois suivant
1.4.6 Décalage de période	Non
1.4.7 Réserves en fiduciaire	Non
1.4.8 Rémunération	Oui : 0,50% à compter du 15 mars 2009
1.4.9 Rémunération des réserves excédentaires	Non
2. Opérations sur le marché	Banque d'Algérie
2.1 Opérations principales	Adjudication (cession sou reprise temporaires)
2.1.1 Fonctions du marché	Injection de liquidité
2.1.2 Types d'opérations traitées	Pensions d'effets, reprise de liquidité
2.1.3 Maturités des opérations traitées	Principalement 7 jours, 3 mois et possibilité jusqu'à 12 mois
2.1.4 Fréquence d'opérations	Hebdomadaire, mensuelle
2.2 Garanties	
2.2.1 Statuts et utilisation des facilités marginales/ réescompte	Facilité de dépôt rémunéré : une opération « en blanc », facilité de crédit : contre garanties
2.2.2 Garanties éligibles aux opérations d'open market	Effets publics, effets privés représentatifs de créances sur la clientèle
Autres titres acceptables	Créances à court terme négociables (réglementation non encore publiée)

Source : le rapport annuel de 2009 sur la situation monétaire en Algérie

Face à l'excès de liquidité structurel, la Banque d'Algérie a maintenu le même niveau d'intervention sur le marché monétaire au moyen des reprises de liquidité à maturité de 7 jours et 3 mois. Comparativement à l'année 2008 où le taux d'intervention est de 1.25% pour

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

la reprise de liquidité à 7 jours et 2,00% pour la reprise de 3 mois, au début de mars 2009, la Banque d'Algérie, pour des fins de régulation qualitative, a révisé ses taux d'intervention à la baisse, pour les fixer à 0,75% pour la reprise de liquidité de 7 jours et 1,25% pour celle de 3 mois. Cela est dû à une faible liquidité bancaire si on compare avec les années précédentes.

Après un très fort rythme d'expansion (74,48%) de la liquidité bancaire en 2007, suivi d'une progression moindre au cours de l'année 2008, l'année 2009 a plutôt enregistré une contraction de près de 14% de cette liquidité, d'où la baisse du taux d'intervention durant cette même année. cet instrument de marché a ainsi contribué, au cours de l'année 2009, à la résorption une partie d'excès de liquidité de 45% dans le cadre d'une conduite ordonnée de la politique monétaire.

Aussi, dans les années 2010, 2011 et 2012, les reprises de liquidité à sept jours et à trois mois sont restées un instrument actif dans la conduite de la politique monétaire durant ces périodes, en contexte de stabilisation de leur structure selon le terme : 25 % pour les reprises à trois mois et 75 % pour les reprises à sept jours

Cependant, en 2013 l'importance relative de la part des reprises à sept jours laisse une flexibilité pour les banques en matière d'allocation des crédits à l'économie, à mesure que le soutien financier apporté par l'Etat pour la reprise des crédits aux PME contribue aux conditions financières favorables.

Le taux d'intérêt des reprises de liquidité à trois mois (1,25 %) et celui des reprises de liquidité à sept jours (0,75 %) n'ont pas connu eux aussi de modifications depuis mars 2009. Le montant global des reprises de liquidité a été stabilisé à 1350 milliards de dinars en 2013, après son ajustement à la hausse en avril 2012 (de 1100 à 1350 milliards de dinars), l'année sous revue a enregistré un renforcement des instruments de reprise de liquidité. La Banque d'Algérie a introduit dès mi-janvier 2013 un nouvel instrument de politique monétaire, à savoir la reprise de liquidité à six mois à un taux de rémunération de 1,50 %.

Aussi, les reprises de liquidité à sept jours et à trois mois ont vu leur rôle commencer à diminuer en tant qu'instruments actifs de conduite de la politique monétaire en 2013, avec une part relative de 66,7 % pour les reprises à sept jours. Cela s'explique par l'introduction de la reprise de liquidité à fréquence hebdomadaire qui est non seulement de courte durée de

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

placement mais aussi procure un taux de rémunération plus satisfaisant que les deux (2) autres.

Par ailleurs, la Banque d'Algérie poursuit son action de résorption de l'excès de liquidité sur le marché monétaire par la mise en œuvre des instruments indirects de la politique monétaire. Le montant absorbé au titre de la reprise de liquidité par appels d'offres a atteint 679 milliards de dinars pour les mois de juin et juillet 2015. Les encours des reprises de liquidités à 7 jours, 3 mois et 6 mois s'élève respectivement à 450 milliards de dinars, 150 milliards de dinars et 79 milliards de dinars. Les taux appliqués aux opérations de reprise de liquidité à 7 jours, 3 mois et 6 mois restent fixés respectivement à 0,75%, 1,25%, 1,50%.

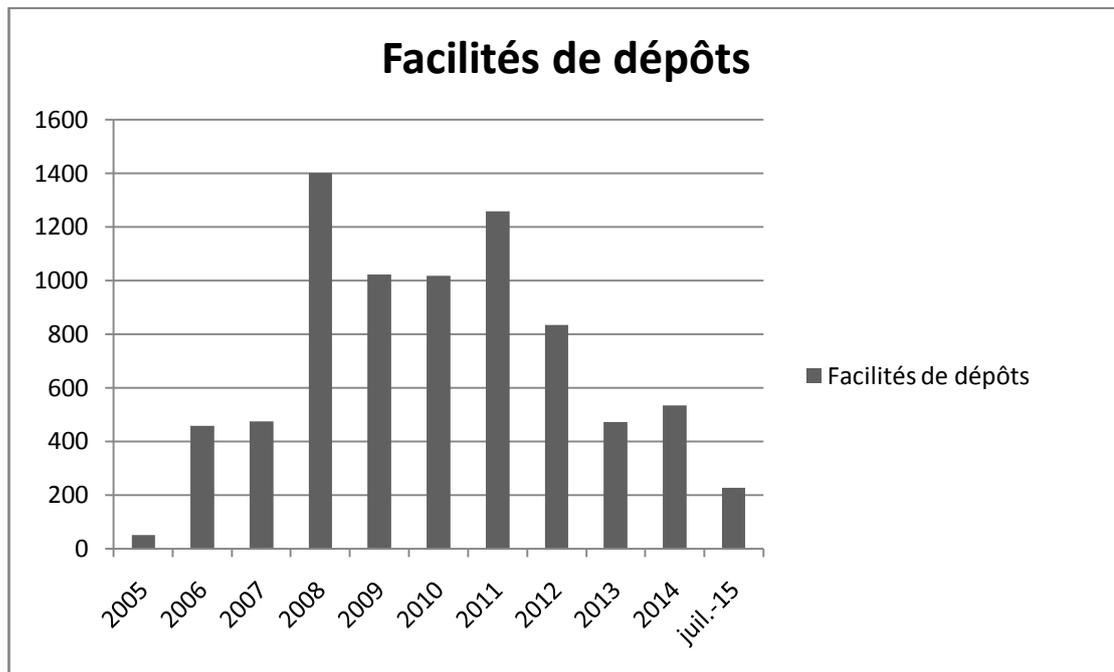
En résumé, l'utilisation accrue de l'instrument reprise de liquidités par appels d'offres a bien permis à la Banque d'Algérie d'opérer des ponctions additionnelles de liquidités sur le marché monétaire.

Etant donné l'accélération de la surliquidité bancaire et leur volume qui ne cesse pas de grandir, la Banque d'Algérie a décidé d'introduire un nouvel instrument qui vient s'ajouter autres.

2.2.3 La facilité de dépôt rémunéré

Durant le deuxième semestre de l'année 2005, la Banque d'Algérie a introduit, en plus de la reprise de liquidité à fréquence hebdomadaire et trimestrielle ainsi des réserves obligatoires des banques, un nouvel instrument indirect de politique monétaire à savoir la facilité permanente dénommée "facilité de dépôt rémunéré" dont le taux d'intérêt a été fixé à 0,3 %.

Graphes n° 10: Evolution des facilités de dépôts de 2005-2015 (en milliards de DA)



Source : réalisé par nous même à l'aide des rapports de différentes années de la BA

Nous pouvons dire que la facilité de dépôt rémunéré a permis à la Banque d'Algérie d'absorber la quasi-totalité des réserves libres des banques. Ainsi, leur encours est tombé à 28 milliards de dinars à fin décembre 2005 contre 115,8 milliards de dinars à fin décembre 2004 et 234,5 milliards de dinars à fin décembre 2003.

En 2006, la facilité de dépôts rémunérés représente 26,72 % du taux d'absorption de liquidités bancaires soit un montant moyen de 243 milliards de dinars ;

La facilité de dépôts rémunérés qui a été introduite en août 2005, et qui permet aux banques d'effectuer des dépôts à 24 heures auprès de la Banque d'Algérie, a été l'instrument de politique monétaire le plus actif durant l'année 2006, en raison, notamment, de l'excès de liquidité de certaines banques durant la dernière décade mensuelle. Le montant de cette facilité a atteint 456,7 milliards de dinars à fin 2006 contre seulement 49,7 milliards de dinars à fin 2005, soit un taux de croissance de 818,03 %.

A fin décembre 2006, le montant de la facilité de dépôts rémunérés dépasse même celui des reprises de liquidité par appels d'offres (450 milliards de dinars). L'instrument

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

facilité de dépôts rémunérés procure aux banques une large flexibilité en matière de gestion de trésorerie à court terme. Son taux d'intérêt s'est fixé à 161 points de base au-dessous du taux d'intérêt moyen sur les opérations de reprises de liquidité. Ce taux représente la borne inférieure pour l'ensemble des taux de la Banque d'Algérie. Les montants placés par cette banque à fin décembre 2006 en facilité de dépôts rémunérés ont atteint 75,76 % contre 64,32 % à fin décembre 2005. Ainsi, le taux d'absorption de liquidité par l'instrument facilité de dépôt : 40,94 % à fin 2006 contre 7,41 % à fin 2005.

C'est ainsi qu'au cours de l'année 2007, la conduite de la politique monétaire au moyen de ces instruments a permis de résorber un montant moyen de 1273,3 milliards de dinars sur un montant global moyen d'excès de liquidité de 1553,5 milliards de dinars, y compris les réserves obligatoires, soit un taux d'absorption moyen de 82 %. La part de cette absorption de liquidité de la facilité de dépôts rémunérés est de 31,11 %, soit un montant moyen de 471 milliards de dinars ; Par contre, en fin de période, le taux d'absorption de liquidité par cet instrument est de 26,04 % à fin 2007. Le montant de cette facilité est passé de 815,15 milliards de dinars à fin mai 2007 à 483,11 milliards de dinars à fin décembre 2007.

Les montants placés par cette banque à fin décembre 2006 en facilité de dépôts rémunérés ont atteint 85,69 % contre 75,76 % à fin décembre 2007.

La part relative de l'instrument facilité de dépôts rémunérés dans la résorption de l'excès de liquidités est tombée à 12,42 % à fin juin 2007, alors qu'elle était de 64,43 % à fin mai 2007 et d'environ 54,5 % au premier trimestre 2007. Malgré une relative augmentation de son rôle au quatrième trimestre avec un ratio de 19,67 % à fin septembre et 30,52 % à fin décembre, cet instrument a joué au second semestre 2007 un rôle plus en terme de réglage fin de la liquidité bancaire, sachant que cette dernière est en partie corrélative au profil de la fiscalité pétrolière. Enfin, il importe de rappeler que la facilité des dépôts est laissée à l'initiative des banques et donc sans limite.

Par ailleurs, les montants placés par cette banque à fin décembre 2008 en facilité de dépôts rémunérés ont atteint 64,27 %. Sous l'angle de la conduite au jour le jour de la politique monétaire, la part relative de l'instrument facilité de dépôts rémunérés dans la résorption de l'excès de liquidités est évaluée à 49,21 % en décembre 2008. La facilité de dépôts rémunérés a été utilisée moins activement par les banques au cours de l'année 2009 ;

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

ayant fait l'objet d'une contraction de 27 % sous l'effet du choc externe qui a amenuisé l'excès de trésorerie des banques. Aussi, par rapport à l'année 2008, son rôle dans la conduite au jour le jour de la politique monétaire a été réduit significativement en 2009. La part relative de facilité de dépôts rémunérés dans la résorption de l'excès de liquidités est évaluée à 41,76 % en décembre 2009 contre 38,70 % à fin juin 2009, alors qu'il avait atteint 49,21 % en décembre 2008 contre 39,72 % en juin 2008 et 24,14 % en décembre 2007. C'est en 2008 l'instrument facilité de dépôts rémunérés a joué un rôle important dans l'absorption effective de l'excès de liquidités tout en assurant le réglage fin de la liquidité bancaire, en 2009 son rôle s'est amenuisé corrélativement à la contraction de la fiscalité pétrolière.

Ajusté à 0,30 % début mars 2009, après une diminution opérée en décembre 2007 amenant le taux de 1 % à 0,75 %, le taux d'intérêt de la facilité de dépôts rémunérés reste le taux plancher par rapport aux taux applicables aux autres instruments d'absorption de liquidité par la Banque d'Algérie, formant ainsi une "fourchette" de taux.

La facilité permanente de dépôts rémunérés, opération de réglage fin effectuée à l'initiative des banques, a vu son rôle d'instrument actif de la politique monétaire augmenter en 2011, en ligne avec le profil de la liquidité bancaire qui a fait suite à sa contraction en 2009 (- 14 %). Aussi, la part relative de cet instrument dans la résorption de l'excès de liquidité est évaluée à 44,2 % en décembre 2011 contre 42,9 % à fin juin 2011, alors qu'il avait atteint 39,9 % en décembre 2010 contre 33,4 % en juin 2010.

Cependant, le taux de contraction en matière de liquidités de l'instrument en question est évalué à 38,3 % en décembre 2012 contre 29,2 % à fin juin 2012, alors qu'il avait atteint 51,3% en mars 2012 et 53,3 % en décembre 2011.

Tout au long de l'année 2013, la part relative de l'instrument facilité de dépôts rémunérés dans la résorption de l'excès de liquidité est évaluée à 26,2 % à fin décembre 2013 contre 33,3 % à fin décembre 2012, alors qu'elle avait fléchi à 10,8 % à fin juin 2013.

En effet, l'excès de liquidité a été résorbé de manière effective par les instruments de reprise de liquidité (1350 milliards de dinars), en situation de moindre recours des banques à la facilité de dépôts à 24 heures (479,90 milliards de dinars à fin décembre 2013 contre 838,08 milliards de dinars à fin décembre 2012 et seulement 163,99 milliards de dinars à fin juin

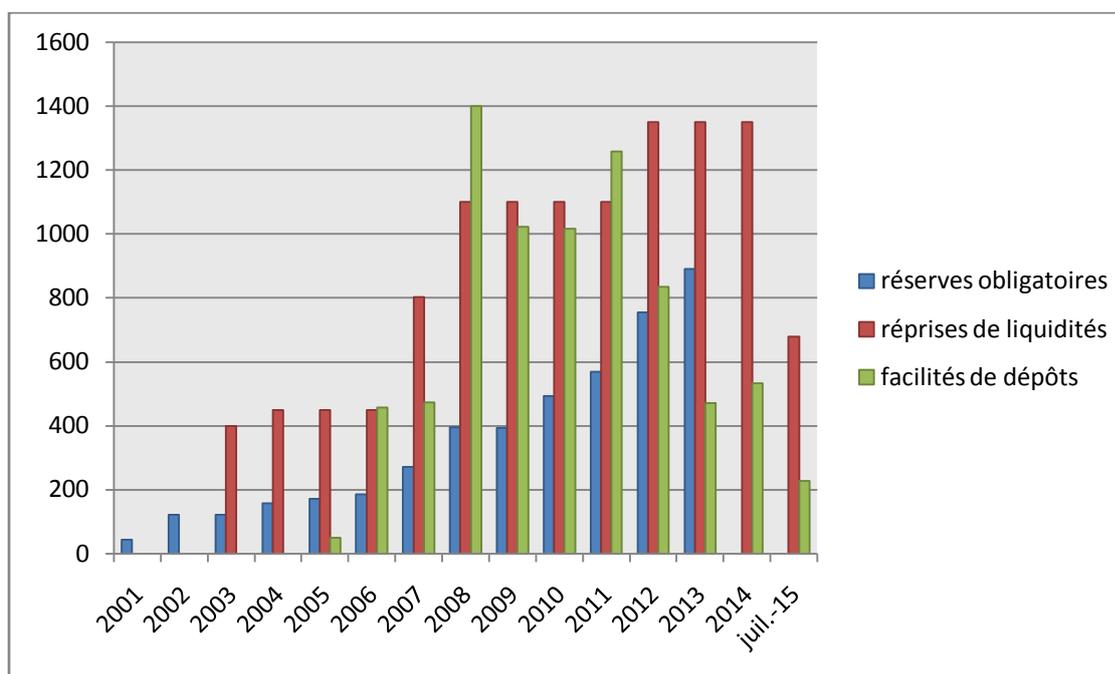
Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

2013).

En 2014, la facilité de dépôts rémunéré souscrite par les banques a enregistré une augmentation de près de 110 milliards de dinars, passant ainsi de 424 milliards de dinars à 534 milliards de dinars en fin de période. Par contre, la facilité de dépôt souscrite par les banques a enregistré un recul de près de 91 milliards de dinars, passant de 318 milliards de dinars à fin juin 2015 à 227 milliards de dinars à fin juillet 2015. Ces dépôts à 24 heures des banques sont rémunérés à un taux d'intérêt fixe, annoncé par la BA. C'est un taux d'intérêt simple, calculé sur le nombre effectif de jours /360. Ce taux est fixé à 0.30 en 2009¹ et demeure inchangé jusqu'à aujourd'hui.

Nous allons de ce fait résumer ces trois instruments dans un graphe afin de montrer un petit aperçu des montants absorber par ces outils introduits par la Banque d'Algérie.

Graphe n°11 : Evolution des instruments de la politique monétaire de 2001-2015 (En milliards de DA).



Source : réalisé à l'aide des rapports annuels de la Banque d'Algérie

¹ Selon l'instruction n° 02-09 du 25 février 2009 relative au taux d'intérêt applicable à la facilité de dépôt rémunéré

Chapitre III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie

Suite au graphe ci-dessus , nous pouvons dire que ce niveau relativement élevé est dû à l'excès de liquidité de certaines banques privées qui ne soumissionnent pas pour les reprises de liquidité et ne placent pas leurs excédents de liquidité en facilité de dépôts rémunérés.

Ainsi, la combinaison ordonnée des instruments reprises de liquidité, facilité de dépôts rémunérés et réserves obligatoires dans la conduite de la politique monétaire par la Banque d'Algérie montre la priorité accordée à l'amélioration de la régulation de la liquidité bancaire, en tenant compte des caractéristiques du moment et de l'évolution du marché monétaire interbancaire.

Conclusion du chapitre III :

L'émergence de la surliquidité en Algérie ce à part des années 2000 et surtout 2002 est devenue structurelle. D'après les analyses faites via les données publiées par la Banque d'Algérie, nous avons constaté que les dépôts auprès des banques algériennes dépassent largement les crédits octroyés par ces dernières aux agents économiques. Par ailleurs l'impasse en liquidités met en évidence l'écart existant entre les ressources et les emplois confirmant l'existence de la dite surliquidité dans les banques algériennes mais particulièrement les banques publiques et aussi le marché monétaire est devenu marché hors banque.

Cette surliquidité est le résultat de plusieurs facteurs consécutifs notamment, la restructuration bancaire par le biais de l'assainissement et la recapitalisation des banques, la restriction des offres de crédits bancaires (réticence des banques en matière d'octroi de crédits du aux créances non performantes). En outre, la rente pétrolière est un facteur très déterminant de la surliquidité. La hausse du baril a eu pour impact l'augmentation des dépôts bancaires et s'est accentuée au fur des années jusqu'en 2009, où il y'a eu une légère baisse du niveau des dépôts des banques notamment publiques du fait du choc externe de la crise financière mondiale.

Cet excès de liquidité a entraîné en Algérie des conséquences majeures tant sur les banques elles-mêmes que sur l'économie. La baisse de la rentabilité opérée au niveau des banques publiques est l'impact de la surliquidité. Par ailleurs, le manque d'octroi de crédit d'investissement est un frein au développement des PME et à la création d'emploi entraînant le chômage. Ainsi, cette réticence d'accords de crédit a eu pour impact le développement du secteur informel en Algérie.

Afin de pallier aux différentes conséquences pouvant surgir d'une surliquidité, la Banque d'Algérie intervient pour endiguer l'excès de liquidité à travers certains nouveaux instruments à savoir les réserves obligatoires, les reprises de liquidité à sept (7) jours , à trois (3) mois et à six (6) mois et enfin l'instrument facilité de dépôts à 24heures. Ces instruments même s'ils n'ont pas pu faire disparaître cet excès ont contribué néanmoins à absorber une bonne partie.

Conclusion Générale

Conclusion Générale

Au terme de notre travail, nous pouvons dire que la liquidité est un aspect fondamental qui permet aux banques de répondre aux besoins de leur clientèle et aussi de faire face aux sorties massives de fonds. Cette liquidité qui provient non seulement des dépôts collectés auprès des agents non financiers (particuliers et entreprises) mais aussi des institutions financières par le recours au marché des capitaux, sert également à honorer leurs engagements vis-à-vis de la clientèle (sécuriser les créanciers), garantir les lignes de crédits ,etc.

Cependant, les banques doivent gérer cette liquidité pour éviter les situations qui peuvent en découler à savoir : le manque de liquidité et l'excès de liquidité.

La situation de surliquidité, qui fait l'objet de notre analyse, se traduit par la faiblesse des emplois face à d'importantes ressources au sein des banques. Cette situation est apparue en Algérie dans les années 2000 suite à la montée du cours de pétrole à partir de 1997.

Le système bancaire algérien était basé sur une économie planifiée depuis son indépendance jusqu'en 1987 puisqu'à partir de 1986, il a connu un dysfonctionnement suite à la chute du prix du pétrole qui a nécessité la mise en place de plusieurs réformes économiques (recours aux institutions financières internationales) ainsi qu'à la promulgation de la loi n°90/10 sur la monnaie et le crédit du 14 Avril 1990 , ces transformations ont permis la transition de l'Algérie d'une économie d'endettement à une économie de marché.

Ces réformes entreprises ainsi que la dite loi ont permis, via la restructuration économique de 1995, de rétablir la situation macro financière d'une part et contribuer à améliorer la liquidité des banques d'autre part. Ce qui confirme notre première hypothèse posée.

Malgré cette mutation financière, l'Algérie demeure un pays où le financement de l'économie est dominé par les banques. Cela s'explique notamment par le manque de dynamisme de la Bourse d'Alger.

La persistance de cette situation tout au long de la décennie écoulée est la traduction d'une véritable crise de l'investissement productif. En effet, la préférence de la plupart des agents économiques pour le commerce d'importation et la priorité confirmée des autorités algériennes en faveur des entreprises publiques, contribuent à marginaliser les entreprises productives privées, qui constituent potentiellement le secteur le plus dynamique de l'économie algérienne.

Conclusion Générale

Par ailleurs, le faible nombre de projets bancables dans le secteur privé, auquel s'est ajoutée la suspension du crédit à la consommation, entraînent un excès de liquidités au sein des banques.

Ce « sous-financement de l'économie » est dû en grande partie au fait que les banques ont tendance à surestimer le risque associé au financement des entreprises, ce qui se traduit par l'insuffisance des prêts par rapport aux dépôts et donc par l'augmentation de leur liquidité au-delà du seuil requis. Cette situation a eu des impacts à la fois sur le système bancaire et l'économie de l'Algérie.

Ces effets ont touché notamment la rentabilité et la marge des banques publiques car les banques privées s'adonnent à des activités spéculatives (financement des importations). D'autres parts, le manque d'investissement, le chômage et l'évolution du secteur informel sont le résultat de l'impact de cette surliquidité sur l'économie.

De ce fait, la Banque d'Algérie, pour pallier aux inconvénients pouvant surgir a introduit de nouveaux instruments servant à éponger cet excès de liquidité sur le marché monétaire. Ces instruments (réserves obligatoires, reprises de liquidités hebdomadaires, trimestriels et semestriels ainsi que les facilités de dépôts rémunérés à 24 heures) ont joué un rôle actif dans l'absorption de liquidité de 2002 à nos jours.

Dans un entretien à Bâtons rompus, M. Abderrezak TRABELSI¹ (délégué général de l'Association professionnelle des Banques et Etablissements financiers ABEF), estime que « le marché ayant fait face à des surliquidités structurelles durant des nombreuses années, induites par les dépôts du secteur des hydrocarbures et du produit de la fiscalité pétrolière injecté dans le circuit est alimenté par un baril à plus de 110 dollars américain, la situation a aujourd'hui changé ». En effet, pour lui le fait que les transactions ont été enregistrées sur le marché interbancaire il y a un peu plus de quelques mois démontre que le marché n'est plus en situation de surliquidité et cela ne veut en aucun cas dire que des banques sont défaillantes ou risquent de l'être, mais que la place bancaire va de plus en plus se diriger vers un fonctionnement normal et que les banques devront désormais assurer la fonction qui est la leur : chercher des ressources pour financer des crédits.

¹ EL WATAN "Les banques algériennes ne sont plus en situation de surliquidité" publié le 19 Avril 2015 consulté le 02 Août 2015 à 15h45

Conclusion Générale

En prévision d'un assèchement de la liquidité, la banque d'Algérie est entrain de mettre en place un instrument qui existait et que l'on a un peu oublié, le refinancement, Puisque l'Algérie se prépare à faire face aux retombées du choc pétrolier qui grève lourdement les ressources depuis la chute des cours, en juin 2014.

Cependant, si les pouvoirs publics pensent à recourir aux financements bancaires pour maintenir certains de leurs projets d'équipements publics, il n'en demeure pas moins que la sphère bancaire risque, elle aussi d'être touchée. Il y a quelque temps, le gouverneur de la Banque d'Algérie lançait l'avertissement suivant : « si les ressources des banques n'ont pas encore été affectées par la contraction des revenus induits par l'activité du secteur des hydrocarbures, elles vont l'être à partir de 2015 »¹.

De même, il estime qu'en rouvrant les canaux de réescompte et de refinancement des effets des banques, la banque d'Algérie, par le biais de la politique monétaire, aura un effet sur l'économie réelle. Il va sans dire que la Banque d'Algérie en tant qu'autorité monétaire qui accompagne une politique économique, aura une incidence sur le financement des activités économiques.

Par ailleurs, il trouve nécessaire le développement du marché financier. Mais néanmoins il reconnaît que ce dernier ne peut se développer tant que les crédits bancaires demeurent bon marché. Le délégué de l'ABEF affirme également que les pouvoirs publics ont une lourde responsabilité et qu'ils se doivent de donner un signal fort en introduisant des grandes entreprises publiques et des banques en bourse.

« En tout état de cause, toute politique économique se doit de se centrer sur l'entreprise car c'est l'entreprise qui fait l'économie et que les pouvoirs publics ainsi que les autorités monétaires ont pour mission d'édicter des règles et de mettre en place des incitations afin de faciliter l'activité des entreprises qui investissent et produisent au détriment des importateurs»² estime Mr TRABELSI.

Par ailleurs, dans un pays où la presque totalité du financement de l'économie est assurée par le circuit bancaire dû au manque de culture boursière, les banques algériennes dans ce contexte de surliquidité devraient développer des outils de gestion des excédents

¹ EL WATAN "Les banques algériennes ne sont plus en situation de surliquidité" publié le 19 Avril 2015 consulté le 02 Août 2015 à 15h45

² Idem

Conclusion Générale

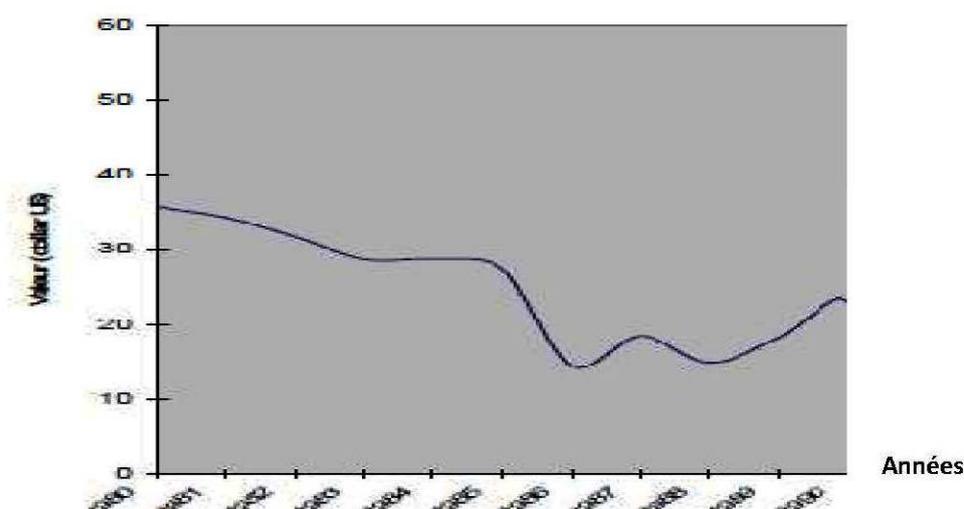
propres à elles mêmes pour ne pas se limiter aux instruments de la politique monétaire dictés par la Banque d'Algérie.

Elles devraient également mettre en place des organismes de décision en matière d'octroi de crédits pour mobiliser plus de ressources vers des secteurs créateurs d'emplois sans coûts ni risques.

La Banque d'Algérie pour sa part, devrait mettre un dispositif pour que les banques publiques et privées puissent collaborer sur le marché monétaire car les opérations sur le marché interbancaire se font entre banques de même secteur. De plus, elle devrait inciter les banques privées à soumissionner pour les instruments : reprises et facilités de dépôts car celles-ci sont réticentes du fait de la faible rémunération de ces outils de résorption de liquidité.

ANNEXES

Annexe n°1 : Evolution du prix de pétrole 1980- 1990



Taux des opérations de la Banque d'Algérie (fin de période)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de rémunération de la réserve obligatoire	1,75	1,00	1,00	1,00	0,75	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50
Taux de constitution de la réserve obligatoire	6,50	6,50	6,50	6,50	8,00	8,00	9,00	9,00	11,00	12,00	12,00	12,00
Taux de réescompte	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
Taux de pension à 24 heures	4,50	4,50	4,50	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reprise de liquidité :												
A 7 jours	0,75	1,25	1,25	1,75	1,25	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75
A 3 mois	-	1,90	2,00	2,50	2,00	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25
A 6 mois	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,50	1,50	1,50
Facilité de dépôts à 24 heures	-	0,30	0,30	0,75	0,75	0,30	0,30	0,300	0,30	0,30	0,3	0,3

Annexe n°3: situation détaillée des banques de dépôts


2.2 Situation détaillée des Banques de dépôts
 (Valeurs en milliards de dinars-fin de période)
1. ACTIF

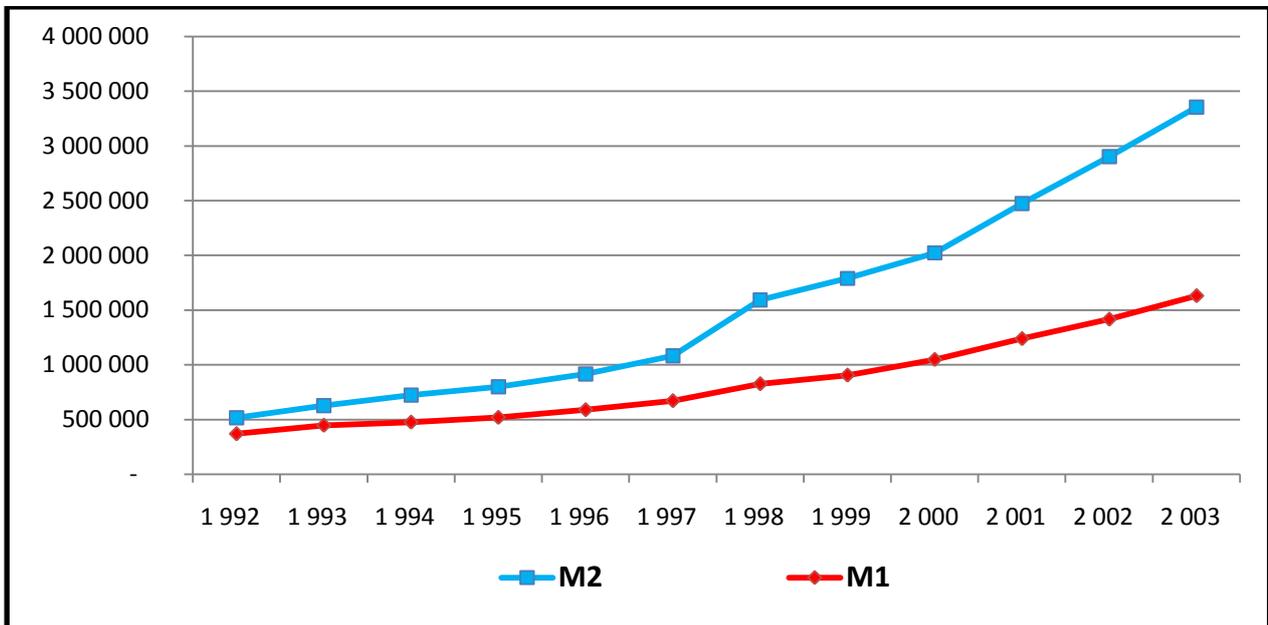
	TOTAL ACTIF	Réserves	Avoirs Extérieurs					Créances sur l'Etat				Créances sur l'Économie			Autres Postes de l'Actif	
			Monnaies et Pièces en Or	Banques et correspondants	Effets à l'encaissement	Titres	Autres créances sur l'étranger	Dépôts au Trésor Public	Dépôts au CCP	Titres de l'Etat	Autres Créances	Créances sur entreprises publiques non financières	Créances sur le secteur privé	Créances sur les administrations locales		Créances sur les autres institutions financières
2010	7 988,7	464,7	7,0	10,8	0,0	9,8	0,7	89,8	20,9	812,5	170,7	1 460,6	1 804,7	0,8	0,6	3 135,1
2011	9 002,4	538,6	9,5	53,8	0,0	10,6	2,3	115,7	16,0	870,3	362,1	1 741,7	1 981,5	0,7	1,0	3 298,8
2012	9 654,4	717,8	7,6	50,0	0,0	21,5	0,3	152,1	16,8	881,9	353,1	2 040,2	2 244,7	0,4	0,2	3 167,6
2014 juil.	9 900,7	925,8	11,2	55,1	0,0	22,0	0,3	153,7	9,8	836,0	398,6	2 326,0	2 554,2	0,5	0,4	2 607,2
août.	9 956,1	956,5	11,4	13,4	0,0	22,4	0,3	134,4	10,6	807,2	401,4	2 383,6	2 583,2	0,5	0,4	2 631,0
sept.	10 151,2	1 048,3	11,5	14,5	0,0	22,7	0,4	116,2	9,5	806,0	367,3	2 449,2	2 628,6	0,4	0,3	2 676,4
oct.	10 220,6	885,1	11,5	12,7	0,0	22,8	0,3	139,8	10,5	798,4	400,4	2 496,5	2 673,3	0,4	0,3	2 768,6
nov.	10 304,3	899,6	13,7	9,9	0,0	22,3	0,4	122,3	8,7	808,4	396,1	2 495,5	2 696,5	0,4	0,3	2 830,3
déc.	10 320,0	899,8	10,6	7,5	0,0	29,1	0,9	127,5	8,4	789,6	408,8	2 434,0	2 719,9	0,4	0,3	2 883,4
2014 janv.	10 476,4	874,8	9,5	10,3	0,0	28,9	1,0	131,9	10,4	794,1	407,5	2 466,8	2 730,8	0,4	0,3	3 009,9
févr.	10 643,1	928,1	11,3	10,0	0,0	26,3	0,9	148,0	8,1	776,3	424,9	2 501,8	2 756,2	0,4	0,2	3 050,7
mars.	10 800,2	976,4	10,9	9,0	0,0	26,6	0,7	131,2	11,1	773,9	404,1	2 517,4	2 794,2	0,3	0,2	3 144,0
avril.	10 812,5	855,8	9,9	12,6	0,0	26,8	1,2	136,5	12,2	782,4	390,2	2 584,2	2 871,0	0,4	0,2	3 129,1
mai.	11 139,8	967,2	11,2	7,3	0,0	26,7	1,7	150,1	12,3	833,8	428,7	2 692,7	2 874,8	0,4	0,4	3 132,5
juin	11 157,4	933,2	12,3	6,5	0,0	26,8	1,7	119,5	11,1	843,9	419,9	2 797,3	2 960,7	0,4	0,4	3 023,7

2. PASSIF

	TOTAL PASSIF	Dépôts à vue			Dépôts à terme			Engagements Extérieurs				Dépôts de l'Etat	Fonds de prêts versés par l'Etat	Autres postes		
		Secteur public	Secteur privé	Autres*	Secteur public	Secteur privé	Autres**	Engagements à court terme	Engagements à ML terme					Capital ou Dotation	Réserves	Autres
									Emprunts obligataires	Crédits financiers	Autres crédits					
2010	7 988,7	1 680,7	910,7	279,3	579,5	1 935,5	9,2	37,4	0,0	0,0	6,2	303,0	14,5	318,2	220,8	1 693,7
2011	9 002,4	2 005,3	1 039,7	450,8	625,7	2 152,3	9,5	34,3	0,0	0,0	5,2	346,4	17,3	369,7	240,2	1 706,0
2012	9 654,4	1 667,1	1 224,2	465,1	862,9	2 420,4	50,3	72,1	0,0	0,0	3,8	473,0	24,4	372,7	294,3	1 724,1
2013 juil.	9 900,7	1 497,2	1 320,8	515,5	966,9	2 509,0	71,5	87,4	0,0	0,0	3,7	482,3	24,1	372,7	342,7	1 706,9
août.	9 956,1	1 538,6	1 341,7	526,5	960,0	2 529,6	71,7	86,8	0,0	0,0	3,7	493,1	24,2	372,7	342,7	1 664,7
sept.	10 151,2	1 614,9	1 312,6	559,7	987,7	2 565,4	72,0	85,7	0,0	0,0	3,8	493,2	24,1	372,7	342,7	1 716,7
oct.	10 220,6	1 593,8	1 341,6	560,1	981,7	2 585,4	72,5	93,5	0,0	0,0	3,8	499,7	24,1	372,7	342,4	1 749,4
nov.	10 304,3	1 639,1	1 387,0	561,7	972,0	2 572,8	73,7	84,0	0,0	0,0	3,7	495,7	24,3	372,7	342,4	1 775,3
déc.	10 320,0	1 585,7	1 403,8	547,9	1 022,5	2 597,4	71,8	90,2	0,0	0,0	3,7	502,5	25,2	396,7	327,5	1 745,2
2014 janv.	10 476,4	1 725,1	1 445,2	545,5	1 011,7	2 604,6	96,4	106,9	0,0	0,0	3,6	492,4	25,0	396,7	318,7	1 704,8
févr.	10 643,1	1 719,7	1 449,7	560,7	1 029,4	2 633,2	97,1	108,2	0,0	0,0	3,6	499,1	24,6	396,7	331,2	1 789,9
mars.	10 800,2	1 918,5	1 450,2	562,7	980,8	2 646,8	90,5	108,3	0,0	0,0	3,5	512,9	24,4	396,7	331,5	1 773,3
avril.	10 812,5	1 770,8	1 455,7	600,9	1 047,2	2 664,8	90,1	127,3	0,0	0,0	3,7	496,4	24,1	396,7	331,5	1 803,2
mai.	11 139,8	1 843,5	1 457,2	585,3	1 096,9	2 706,1	91,0	125,2	0,0	0,0	3,7	504,5	23,9	396,7	331,0	1 974,9
juin	11 157,4	1 829,9	1 459,5	652,7	1 114,4	2 721,1	90,2	131,2	0,0	0,0	3,6	495,5	24,3	396,7	348,9	1 889,5

(*) Données reçues pour le compte de la clientèle non encore enregistrées en dépôts.
 (**) Dépôts préalables à l'importation jusqu'à 2006, Dépôts en devises reçus non encore enregistrés
 Mars 2014 : Situation provisoire

Annexe n°4: Evolution des agregats monétaires et de leurs contreparties (1992-2003)



En Millions de dinars

Tableau I

Intervention Banque d'Algérie	30/04/2015	31/05/2015	Variation
Les opérations d'Open Market	-	-	-
Reprise de Liquidité	904 000,00	904 000,00	0,00
Facilités Permanentes	-	-	-
dont: Facilité de Prêt Marginal à 24 H	-	-	-
Facilité de dépôt Rémunéré à 24 H	281 473,00	129 700,00	-151 773,00

Tableau II

Marché Interbancaire	30/04/2015	31/05/2015	Variation
Demande Exprimée	80 000,00	2 500,00	-77 500,00
a) Offres à 24 h	0,00	2 500,00	2 500,00
b) Offres à Terme (Encours)	265 500,00	370 500,00	105 000,00
Offres de Fonds prêtables (a + b)	265 500,00	373 000,00	107 500,00

Tableau III

Encours des Valeurs d' Etat émis par Adjudication	30/04/2015	31/05/2015	Variation
Encours BTC 13 Semaines	34 870,00	37 090,00	2 220,00
Encours BTC 26 Semaines	40 292,00	44 715,00	4 423,00
Encours BTA 1 an	49 440,00	59 737,00	10 297,00
Encours BTA 2 ans	51 879,00	59 304,00	7 425,00
Encours BTA 3 ans	72 780,00	72 780,00	0,00
Encours BTA 5 ans	127 810,00	127 810,00	0,00
Encours OAT 7 ans	97 592,00	99 592,00	2 000,00
Encours OAT 10 ans	149 981,00	149 981,00	0,00
Encours OAT 15 ans	154 477,00	155 277,00	800,00
Total	779 121,00	806 286,00	27 165,00

Tableau IV

Taux de Rendement des Valeurs d'Etat	30/04/2015	31/05/2015	Variation
	TMP/PMP	TMP/PMP	
Encours BTC 13 Semaines	0,49%	0,50%	0,01%
Encours BTC 26 Semaines	0,44%	0,46%	0,02%
Encours BTA 1 an	1,71%	1,72%	0,01%
Encours BTA 2 ans	1,58%	1,65%	0,07%
Encours BTA 3 ans	1,67%	1,67%	0,00%
Encours BTA 5 ans	1,85%	1,85%	0,00%
Encours OAT 7 ans	2,44%	2,46%	0,02%
Encours OAT 10 ans	3,30%	3,30%	0,00%
Encours OAT 15 ans	3,82%	3,82%	0,00%

Tableau V

Taux du Marché Monétaire	30/04/2015	31/05/2015	Variation
Taux Moyen Pondéré des opérations au jour le jour	-	0,34375%	0,34%
Taux Moyen Pondéré des opérations à terme	0,99759%	0,87302%	-0,12%
Taux Moyen Pondéré des opérations interbancaires	0,99759%	0,86947%	-0,13%
Taux de la Reprise de Liquidité à 7jours	0,75000%	0,75000%	0,00%
Taux de la Reprise de Liquidité à 3 mois	1,25000%	1,25000%	0,00%
Taux de la Reprise de Liquidité à 6 mois	1,50000%	1,50000%	0,00%
Taux de facilité de dépôts rémunéré à 24 H	0,30000%	0,30000%	0,00%

Bibliographies

BIBLIOGRAPHIE

1. les ouvrages

- BESSIS Joël « Gestion de risques et gestion actif-passif des banques » édition Dalloz, Paris 1995.
- BRATANOVIC Song GREUNING Hennie Van, « analyse et gestion du risque bancaire », Edition ESKA, 2004
- CAPUL Jean- Yves « Dictionnaire de l'économie et les sciences sociales », Edition Hatier, Paris 2004
- COUPPEY-SOUBEYRAN Jézabel, « Monnaie, Banques, finance », 2^{ième} Edition licence économie, Paris 2012.
- DARSA Jean David, « la gestion des risques en entreprise », édition géreso, paris 2013.
- DE BRUSLERIE Hubert « Trésorerie d'entreprise, gestion des liquidités et des risques », 2^{ème} édition Dunod, Paris 2003
- DE COUSSERGUES Sylvie et BOURDEAUX Gautier « Gestion de la banque du diagnostic à la stratégie. », 4^{ème} Edition Dunod, Paris 2010
- DEMEY Paul, FRACHOT Antoine, RIBOULET Gaël, « Introduction à la gestion actif passif bancaire », Edition Economica 2003.
- FONTAINE Patrice, GRESSE Carole, « gestion des risques internationaux », Edition Dalloz, Paris 2003.
- GAFFARD Jean-Luc « contrôle des activités bancaires et risques financiers », Edition economica, Paris 1998
- GOURLAOUEN J.P. “économie de l'entreprise à l'économie nationale”, Edition paris, 1986.
- GRANIER Thierry, JAFFEUX Corynne « la titrisation, aspects juridique et financier », 2^{ème} Edition economica, Paris 2004
- GUENDOUZI Brahim « Relations économiques internationales », Edition el Maarifa, Alger 2008
- HADJ SADOK Tahar, « les risques de l'entreprise et de la banque », éditions DAHLAB 2007
- LAMARQUE Eric « Gestion bancaire », Edition la source d'or, paris 2003.

- MANKIWI Gregory N., TAYLOR Mark P. « principes de l'économie. », Edition De Boeck, Paris 2006
- MISHKIN Frédéric, « Monnaie banque et marchés financiers », 9^{ème} Edition Nouveaux Horizons, Paris 2010.
- NAAS Abdelkrim, le système bancaire algérien, éd. Maisonneuve et Larose
- OGIEN Dov « comptabilité et audit bancaire » 2^{ème} édition Dunod, Paris 2008.
- : Pierre-Charles PUPION, « économie et gestion bancaires », Edition Dunod, Paris 1999.
- RONCALLI Thierry « La gestion des risques financiers », Edition economica, Paris 2009

2. Les revues et les rapports

- Rapport annuel de la commission bancaire 2008.
- BAUVERT Joanna, L'ambivalence du concept de liquidité dans « A Treatise on money », l'actualité économique, revue d'Analyse Economique, vol. 79, n° 1-2, Mars-Juin 2003.
- Revue de la stabilité financière, BERVAS ,2006.
- Revue sur la surliquidité bancaire : le mal oublié de l'Afrique subsaharienne, écrit par Yannick LUCOTTE, mardi 01 octobre 2013.
- STIGLITZ J.E, WEISS A. (1981), « credit rationing in markets with imperfect information » review n°3 PP 340-410
- rapport annuel de la Banque d'Algérie.
- Colloque international sur l'économie informelle à Alger, Source Algérie Presse Service, lundi 12 mars 2012.
- Revue BADR info numéro double 36/37 Décembre 2003 P54-56
- Colloque international sur l'économie informelle à Alger, Source Algérie Presse Service, lundi 12 mars 2012
- *le rapport de 2009 sur la situation monétaire en Algérie*
- EL WATAN « Les banques algériennes ne sont plus en situation de surliquidité » publié le 19 Avril 2015
- les rapports annuels de la Banque d'Algérie

3. Les mémoires et thèses

- ABDELLAOUI Fatiha et AKKOUB Kahina « le système bancaire algérien, bilan et perspective », mémoire de fin d'études en vue d'obtention d'une licence ; UMMTO 2008
- AFTIS Hamza « analyse des causes de la surliquidité bancaire en Algérie et des méthodes de sa gestion » mémoire de magister, UMMTO 2010
- HACHICHE Lynda, LAMARA Chafia, SLIMANE Ali Hama « l'évolution du système bancaire algérien », mémoire de fin d'études en vue d'obtention d'une licence, UMMTO 2006
- NIZAR ALKASMI Mohamed, « La capitalisation boursière flottante d'actions, une condition objective de la liquidité du marché central de la bourse des valeurs de Casablanca », Thèse pour l'obtention du Doctorat en Sciences Economiques, Novembre 2000.
- OURAB Kahina, MESSAMRI Faiza « gestion de la liquidité bancaire (cas de la BADR de Tizi Ouzou », mémoire de fin d'études en vue d'obtention d'une licence, UMMTO 2011
- SEDDIKI Fadila « l'économie algérienne : économie d'endettement ou économie du marché financier », mémoire de magister, UMMTO 2013

4. Les sites internet

- www.algeria-dz.com/forum/archive/index.php/t-275605
- www.algerie-dz.com/forum/archive/index.php/t-275605-html
- www.algerie-dz.com/forum/archive/index.php/t-275605-html.
- www.algeria-dz.com/forum/archive/index.php/t-275605.
- [www.bank-of-Algeria/indicateurs du marché monétaire](http://www.bank-of-Algeria/indicateurs%20du%20marche%20monetaire)
- [www.bank-of-algeria.dz/instruction n° 01-2013 du 15 janvier 2013](http://www.bank-of-algeria.dz/instruction%20n%2001-2013%20du%2015%20janvier%202013).
- [www.bank-of-algeria.dz/ indicateurs du marché monétaire](http://www.bank-of-algeria.dz/indicateurs%20du%20marche%20monetaire)
- www.bank-of-algeria.dz , instruction n° 01-2013 du 15 janvier 2013
- www.connaissancedesenergies.org/fiche-pedagogique/choc-petrolier.
- www.europusa.com/book/export/html
- www.lesafriques.com/Algérie
- [. www.senat.fr/PP/.../rapport](http://www.senat.fr/PP/.../rapport) d'information
- [www.vitaminech.com/m2014/un nouveau relèvement du taux de réserve obligatoire-les/Articles-18300-1807115-16-1](http://www.vitaminech.com/m2014/un-nouveau-relèvement-du-taux-de-réserve-obligatoire-les/Articles-18300-1807115-16-1)

Liste des Sigles et Abréviations

Liste des abréviations

ABEF : **A**ssociation des **B**anques et **E**tablishements **F**inanciers

ALM : **A**sset **L**iabilities **M**anagement

BL : **B**esoin de liquidité

BA : **B**anque d'**A**lgérie

BAD : **B**anque **A**lgérienne de **D**éveloppement

BADR : **B**anque d'**A**griculture et de **D**éveloppement **R**ural

BC : **B**anque **C**entrale

BCA : **B**anque **C**entrale d'**A**lgérie

BCIA : **B**anque du **C**ommerce et de l'**I**ndustrie en **A**lgérie

BDL : **B**anque de **D**éveloppement **L**ocal

BEA : **B**anque **E**xtrangère d'**A**lgérie

BIA : **B**anque **I**ntercontinentale **A**rabie

BM : **B**anque **M**ondiale

BNA : **B**anque **N**ationale d'**A**lgérie

BPA : **B**anque **P**opulaire **A**rabie

BRI : **B**anque de **R**èglements **I**nternationaux

BTA : **B**ons du **T**résor **A**ssimilables

BTAN : **B**ons du **T**résor **A**nnuels **N**ormalisés

BTF : **B**ons du **T**résor à **T**aux **F**ixes

BTV : **B**ons du **T**résor à **t**aux **V**ariables

CAD : **C**aisse **A**lgérienne de **D**éveloppement

CCP : **C**entre de **C**hèques **P**ostaux

CCT : **C**rédits à **C**ourt **T**erme

CDN : **C**ertificat de **D**épôt **N**égociable

CEDA : Caisse d'**E**quipement et de **D**éveloppement

CFCB : **C**ompagnie **F**rançaise de **C**rédit et de **B**anque

CMC : **C**onseil de la **M**onnaie et du **C**rédit

CMLT : **C**rédits à **M**oyen et **L**ong **T**erme

CNEP : **C**aisse **N**ationale d'**E**pargne et de **P**révoyance

CNES : **C**onseil **N**ational **E**conomique et **S**ocial

CPA : **C**rédit **P**opulaire d'Algérie

DA : **D**inar **A**lgérien

DAT : **D**épôt à **T**erme

DAV : **D**épôt à **V**ue

EM: **E**quity **M**ultiplier

EPE : **E**ntreprise **P**ublique **E**conomique

FA : **F**ranc **A**lgérien

FCP : **F**onds **C**ommuns de **P**lacement

FMI : **F**onds **M**onétaire **I**nternational

FOREX : **F**oreign **E**xchange

FP : **F**onds de **P**articipation

INESG : **I**nstitut **N**ational d'**E**tudes de **S**tratégie **G**lobale

L : **T**aux de liquidité de l'économie

MM : **M**asse **M**onétaire

OAT : **O**bligations **A**ssimilables du **T**résor

OPCVM: **O**rganismes de **P**lacement **C**ollectif de **V**aleurs **I**mmobilières

ONS : **O**ffice **N**ational des **S**tatistiques

OPEP : **O**rganisation des **P**ays **E**xportateurs du **P**étrole

OPGI : **O**ffice de **P**romotion et de **G**estion **I**mmobilière

PAS : **P**rogramme d'**A**justement **S**tructurel

PIB : **P**roduit **I**ntérieur **B**rut

PME : **P**etites et **M**oyennes **E**ntreprises

PNB : **P**roduit **N**et **B**ancaire

R: **I**ndice de liquidité

RBE : **R**ésultat **B**rut d'**E**xploitation

RCAI : **R**ésultat **C**ourant **A**vant **I**mpôt

RE : **R**ésultat d'**E**xploitation

ROA: **R**eturn **O**n **A**ssets

ROE: **R**eturn **O**n **E**quity

SARL : **S**ociété à **R**esponsabilité **L**imité

SB: **S**ystème **B**ancaire

SBA : **S**ystème **B**ancaire **A**lgérien

SICAV : **S**ociétés d'**I**nterissement à **C**apital **V**ariable

SPA : **S**ociété **P**ar **A**ction

TCN : **T**itres de **C**réances **N**égociables

TP : **T**résor **P**ublic

UBAF : **U**nion des **B**anques **A**lgero **F**rançaises

Liste des Figures

Liste des tableaux

Tableau n°1 : bilan standardisé de la BC.....	23
Tableau n°2 : le bilan de la banque.....	24
Tableau n°3 : le hors bilan.....	27
Tableau n°4 : le compte de résultat de la banque.....	29
Tableau n°5 : rôle des réserves excédentaires disponibles (en millions d'euros).....	50
Tableau n°6 : rôle des réserves excédentaires disponibles (en millions d'euros).....	50
Tableau n°7 : insuffisance des réserves excédentaires (en millions d'euros).....	51
Tableau n°8 : insuffisance des réserves excédentaires (en millions d'euros).....	51
Tableau n° 9 : emprunt interbancaire (en millions d'euros).....	52
Tableau n°10 : cession des titres (en millions d'euros).....	52
Tableau n°11 : emprunt à la Banque Centrale.....	53
Tableau n°12 : réduction des prêts (en millions d'euros).....	53
Tableau n°13 : adéquation du capital.....	56
Tableau n° 14 : adéquation du capital.....	57
Tableau n° 15 : dépôts auprès de la BNA en millions de DA	87
Tableau n° 16 : part des dépôts auprès de la BEA(en millions de DA).....	89
Tableau n°17 : Dépôt à vue et à terme dans les banques par secteur en millions de DA.....	94
Tableau n° 18 : relations banques - secteur privé.....	97
Tableau n°19 : taux d'accroissement de la masse monétaire 1970-1987.....	98
Tableau n°20 : Evolution de la masse monétaire et du PIB.....	99
Tableau n°21 : taux de liquidité de l'économie algérienne 70-87	100
Tableau n°22 : Avoirs en devises en Algérie entre 1970-1990(en millions de dollars)....	104

Tableau n° 23 : évolution de la MM et PIB.....	117
Tableau n°24 : Evolution de la Masse monétaire et du PIB (1993-1998) en %.....	121
Tableau n°25 : évolution de M2 et du PIB en %.....	124
Tableau n°26 : ressources des banques (en milliards de DA ; fin de période.....	135
Tableau n°27 : les crédits distribués à l'économie.....	138
Tableau n°28 : Impasses en liquidité.....	141
Tableau n°29 : Les créances détenues sur le Trésor.....	146
Tableau n°30 : situation monétaire de 2000 à mars2015 (Fin de période ; en milliards de DA)	154
Tableau n°31 : Indicateurs de rentabilité des banques Algériennes(en %)......	157
Tableau n°32 : Evolution de la marge bancaire des banques algériennes.....	159
Tableau n°33 : Evolution des crédits d'exploitation et d'investissements) en Milliards de DA.....	161
Tableau n°34 : évolution du taux de chômage en Algérie de 2000-2013 (en pourcentage)	164
Tableau n°35 : indicateur du marché interbancaire (en milliers de dinars).....	167
Tableau n°36 : les instruments de la politique monétaire en milliers de dinars.....	169
Tableau n°37 : tableau d'ajustement des opérations de politique monétaire.....	178

Liste des schémas

Schéma n°1 : Situation du marché monétaire.....	36
Schéma n°2 : détermination du besoin de liquidité.....	43
Schéma n°3 : système à banque unique.....	44
Schéma n°4 : besoin de liquidité de la banque de second rang.....	46
Schéma n°5 : le système bancaire Algérien de 1962-1985.....	92
Schéma n°6 : macrostructure du système bancaire 2015.....	127

Liste des graphes

Graphe n°1 : dépôts par structures (en milliards de DA).....	136
Graphe n°2 : ressources par banques (en milliards de DA).....	137
Graphe n°3 : crédits distribués au secteur public.....	139
Graphe n°4 : crédits distribués au secteur privé.....	139
Graphe n°5 : Impasses en liquidités.....	141
Graphe n°6 : situation monétaire.....	154
Graphe n°7 : évolution du taux de chômage en Algérie de 2000-2013 (en %).....	165
Graphe n°8 : Evolution des réserves obligatoires de 2001 à 2013 (En milliard de DA ; Fin de période.....	170
Graphe n°9 : Evolution de reprises de liquidités de 2003-2015 (en milliards de DA)....	174
Graphe n° 10 : Evolution des facilités de dépôts de 2005-2015 (en milliards de DA).....	181
Graphe n°11 : Evolution des instruments de la politique monétaire de 2001-2015 (en milliards de DA).....	184

Table des Matières

Table des matières

INTRODUCTION GENERALE.....	8
CHAPITRE I : Notions et gestion de la liquidité bancaire.....	14
Introduction du chapitre.....	14
Section 01 : Définitions, concepts et facteurs de la liquidité.....	15
1-1 Définitions et concept.....	15
1-1-1 Définition au sens strict.....	15
1-1-2 Au sens large.....	16
1-1-3 La définition « Keynésienne » de la liquidité.....	16
1-1-4 Les liquidités internationales.....	16
1-1-5 Liquidité immédiate.....	16
1-1-6 Liquidité monnaie centrale	16
1-1-7 La liquidité monétaire de l'économie	17
1-1-8 Liquidité Bancaire.....	18
1.1.8.1. La liquidité de financement.....	19
1.1.8.2. La liquidité de marché.....	19
1-2 Les facteurs de la liquidité.....	20
1-2-1 Les facteurs autonomes.....	21
1-2-2 Facteurs réglementaires.....	22
1-2-2-1 Présentation du bilan bancaire	23
1.2.2.2. Présentation générale du hors-bilan.....	26
1.2.2.3. Présentation du compte de résultat	28
1-3 Les actifs liquides.....	31
Section 2 : sources fonctions et besoin de la liquidité bancaire.....	33
2-1 Les ressources des banques.....	33
2-1-1 Les ressources clientèles.....	33
2-1-1-1 Les dépôts.....	33

2-1-1-2 Concours de refinancement.....	34
2-1-2 Sources de la liquidité bancaire	36
2-1-2-1 Les sources prévisionnelles.....	37
2-1-2-2 sources immédiates ou quasi- immédiates.....	38
2-2 Fonctions de la liquidité	39
2-2-1 Fonctions engagements	39
2-2-2 Fonction de prévision.....	40
2-3 Besoin de la liquidité bancaire.....	41
2-3-1 Mécanisme de la formation du besoin de liquidité.....	42
2-3-1-1 Cas d'un système à banque unique.....	43
2-3-1-2 Un système hiérarchisé à deux (2) banques.....	45
Section 3 : La gestion de liquidité.....	48
3-1 Politiques et principe de gestion de liquidité.....	48
3-1-1 Gestion de liquidité et rôle des réserves.....	50
3-1-1-1 Dans le cas des réserves excédentaires disponibles	50
3-1-1-2 Dans le cas d'insuffisance des réserves excédentaires.....	51
3-1-2 la gestion du bilan de la banque	54
3-1-2-1 Gestion d'actif.....	55
3-1-2-2 Gestion du passif.....	55
3-1-2-3 Adéquation du capital.....	56
3-2 La mesure et la gestion de liquidité.....	59
3-2-1 La mesure de la liquidité.....	59
3-2-2- Les limites liées à la détermination des impasses en liquidité.....	60
3-3- Le risque de liquidité et sa gestion.....	60
3-3-1 Le risque de contrepartie.....	61
3-3-2 Le risque de marché.....	61
3-3-3 Le risque de taux d'intérêt.....	61

3-3-4 Le risque de change.....	62
3-3-5 Le risque de solvabilité.....	62
3-3-6 Le risque de liquidité	62
3-3-6-1 La liquidité stockée	63
3-3-6-2 La liquidité empruntée.....	63
3-3-6-3 L'adossement.....	63
3-3-6-4 La consolidation.....	64
3-3-6-5. La titrisation	64
3-4 La surliquidité bancaire	65
3-4-1 Définition du concept	65
3-4-2 Les principaux facteurs de la surliquidité.....	66
3-4-2-1 Les facteurs internes de la surliquidité à la banque.....	66
3-4-2-2 Les facteurs externes de la surliquidité	67
3-4-3 Les conséquences de la surliquidité bancaires.....	69
3-4-3-1 Les conséquences de la surliquidité sur le plan bancaire.....	69
3-4-3-2 Les conséquences de la surliquidité sur le plan économique	70
3-4-4 La gestion de la surliquidité bancaire.....	72
3-4-4-1 Gestion directe des excédents	72
3-4-4-2 La gestion déléguée des excédents.....	74
3-4-4-3 Placement sur le marché de Changes	76
Conclusion du chapitre I.....	77

CHAPITRE II : Présentation de l'évolution du système bancaire algérien.....	80
Introduction du chapitre II.....	80
Section 1 : création du système bancaire algérien.....	81
1-1 la récupération de la souveraineté nationale et la création de l'institut d'émission : 1962-1963	81
1-1-1 La création de la Banque Centrale d'Algérie (BCA).....	81
1-1-1 -1 La fonction de Banque des banques.....	82
1-1-1-2 La fonction de Banque d'Etat.....	82
1-1-1-3 La fonction de Banque des changes	83
1-1-2 La création et émission du Dinar Algérien (DA)	83
1-2 La mise en place de Système Bancaire Algérien : 1963-1964	84
1-2-1 Caisse Algérienne de Développement (CAD)	84
1-2-2 La Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP).....	85
1-3 La nationalisation du Système Bancaire Algérien (1966-1967)	85
1-3-1 La Banque Nationale d'Algérie (BNA).....	86
1-3-2 Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA).....	88
1-3-3 La banque extérieure d'Algérie (BEA).....	89
1-3-4 La restructuration organique : (1982-1985).....	90
1-3-4-1 La Banque d'Agriculture et de Développement Rural (BADR).....	90
1-3- 4-2 La Banque de Développement Local (BDL).....	91
Section 2 : le système bancaire algérien avant la réforme économique (70-87).....	93
2-1 Le fonctionnement du système bancaire planifié 1970-1987.....	93
2-1-1. Le rôle des banques dans la collecte des ressources.....	93
2-1-1-1 La collecte des ressources du secteur public.....	93
2-1-1-2 La collecte des ressources du secteur privé.....	94
2-1-2 Le rôle des banques dans l'affectation des ressources.....	95
2-1-2-1 Les banques publiques : Agent d'exécution d'un plan.....	95

2-1-2-2 La banque publique : Agent de contrôle du plan.....	96
2-1-2-3 La banque et le secteur privé	96
2-1-3 Le rôle du Trésor Public dans la planification financière	97
2-1-4 La création monétaire et la politique monétaire.....	98
2-1-4 -1 Evolution de la masse monétaire	98
2-1-4 -2 La politique monétaire	101
2-2 La chute des prix du pétrole et son impact sur le SBA.....	103
Section 3 : Le système bancaire algérien et les réformes économiques 1998-2001.....	105
3-1 La réforme du secteur public de 1988.....	105
3-1-1 L'entreprise publique et l'autonomie de gestion.....	106
3-1-2 Le rôle de la planification dans la réforme économique de 1988.....	108
3-2 La réforme du secteur public économique de 1995.....	109
3-2.1. Les holdings publics.....	109
3-2-2. L'ouverture sur la privatisation de l'entreprise publique.....	110
3-3 La réforme bancaire et la loi sur la monnaie et le crédit	111
3-3-1 Objectifs de la loi sur la monnaie et sur le crédit.....	111
3-3-2 Les innovations apportées par la loi 10-90 relative à la monnaie et au crédit	112
3-4 Les aménagements apportés en 2001 à la loi relative à la monnaie et au crédit.....	114
3-5 La nouvelle ordonnance relative à la monnaie et au crédit (2003).....	114
3-6 Les aménagements apportés en 2010 à la loi relative à la monnaie et au crédit.....	115
3-7 Le système bancaire face à la dette extérieure	116
3-7-1 L'accord stand by avec le FMI	116
3-7-1-1 Les premiers recours au FMI en 1989.....	116
3-7-1-2 Evolution de la masse monétaire M2 et du PIB en % (1991-1993)...	117
3-7- 2 Le système bancaire et l'ajustement structurel (1994-1998).....	117
3-7-2-1 les accords avec le FMI et les rééchelonnements de la dette extérieure.....	118

3-7-2-2 Evolution de la masse monétaire et du PIB	121
3-7-2-3 Evolution du marché monétaire.....	122
3-8 Le système bancaire 1991-2001.....	123
3-8-1 La réforme du secteur public après 1999.....	123
3-8-2 La politique budgétaire.....	124
3-8-3 L'évolution de la masse monétaire.....	124
3-9 Evolution du système bancaire de 2001 à ce jour.....	125
Conclusion du chapitre II	128
CHAPITRE III : causes, conséquences et gestion de la surliquidité bancaire en Algérie.....	132
Introduction du chapitre III	132
Section 01 : Causes et conséquences de la surliquidité bancaire en Algérie.....	133
1-1 Existence de la surliquidité bancaire.....	134
1-1-1 Les ressources et les emplois des banques algériennes.....	134
1-1-1-1 les ressources des banques algériennes.....	135
1-1-1-2 les emplois des banques algériennes.....	138
1.1.2 Le calcul des impasses.....	140
1-1-3 la situation du marché monétaire	142
1-2 Les causes de la surliquidité bancaire sur le marché monétaire Algérien.....	143
1-2-1 La « restructuration » des banques publiques.....	143
1-2-1-1 L'assainissement patrimonial des banques.....	144
1-2-1-2 La recapitalisation des banques publiques.....	151
1-2-2 La restriction de l'offre de crédit par les banques.....	151
1-2-3 Les avoirs extérieurs.....	153

1-3 Conséquences de la surliquidité bancaire.....	156
1-3-1 La réduction de la rentabilité.....	156
1-3-2 Manque d'investissement ; ni d'exploitation.....	160
1-3-3 Le secteur informel en Algérie.....	162
1-3-4 Le chômage.....	164
Sections 2 : les mesures prises par les autorités monétaires pour gérer la surliquidité bancaire.....	166
2-1 La gestion de surliquidité par les banques elles-mêmes.....	166
2.2. La conduite de la politique monétaire.....	168
2.2.1. Les réserves obligatoires.....	170
2.2.2. La reprise de liquidité.....	174
2.2.3 La facilité de dépôt rémunéré	180
Conclusion du chapitre III	186
CONCLUSION GENERALE.....	188
<i>Annexes.....</i>	<i>193</i>
<i>Bibliographie.....</i>	<i>199</i>
<i>Liste des Abréviations.....</i>	<i>203</i>
<i>Liste des Figures.....</i>	<i>207</i>
<i>Table des matières.....</i>	<i>212</i>